



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 138 • NUMÉRO 131 • 2^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 1^{er} octobre 2003

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1^{er} octobre 2003

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

• (1400)

[Traduction]

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter Ô Canada, qui sera entonné par la députée de Saint John.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

• (1400)

[Traduction]

LES AÎNÉS

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre qu'en octobre, nous marquons la Journée internationale des personnes âgées, et en novembre, la Semaine nationale de la sécurité des aînés. Je voudrais également rappeler que nous avons collectivement l'obligation d'empêcher qu'on ne néglige nos près de quatre millions d'aînés, au Canada.

Comme on l'a annoncé dans le budget de février 2003, le gouvernement fédéral a établi des prestations de compassion au titre de l'assurance-emploi pour les travailleurs qui doivent s'absenter temporairement afin de s'occuper d'un membre de la famille qui est gravement malade. De plus, pour aider à cerner les défis que nous devons peut-être relever pour donner une bonne qualité de vie à nos aînés et leur assurer la vie qu'ils méritent, le premier ministre a annoncé le 17 septembre la création d'un groupe de travail du caucus libéral sur les aînés. Ce groupe de travail examinera des questions comme les mauvais traitements, la réduction de la pauvreté, les mesures de soutien pour les personnes handicapées, le logement et les soins à domicile.

L'apport de nos aînés au Canada est reconnu, mais nous devons être conscients des diverses formes de négligence auxquelles nos aînés sont exposés. Je voudrais profiter de cette occasion pour exhorter tous les Canadiens à continuer à appuyer les efforts...

Le Président: Le député de North Vancouver a la parole.

* * *

LES CAMPAGNES ÉLECTORALES

M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le 27 juin, la Cour suprême du Canada a

invalidé la règle mesquine des 50 candidats, établie par le gouvernement pour empêcher les petits partis de participer aux élections. Le leader du gouvernement à la Chambre des communes a gaspillé des dizaines de millions de dollars en frais juridiques après avoir refusé d'accepter la règle réaliste des 12 candidats que j'avais négociée pour lui avec les petits partis du Canada il y a plus de trois ans.

Il est temps que les libéraux cessent de gaspiller les deniers publics pour des recours en justice frivoles comme leur défense extrêmement coûteuse, qui se poursuit, de l'application de la loi du bâillon pendant une campagne électorale ou les libéraux vont-ils attendre encore une fois que le plus haut tribunal du pays leur dise qu'il est inacceptable et inconstitutionnel d'essayer de limiter ainsi la liberté d'expression durant une campagne électorale?

Malheureusement, le ministre cause énormément de torts aux contribuables du pays. Tous les projets de loi qu'il a jamais présentés à la Chambre ont fini par coûter aux contribuables leur liberté de participer aux campagnes électorales, des dizaines de millions de dollars en frais juridiques ou les deux.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, en tant que présidente du groupe de travail du premier ministre sur les aînés, il me fait plaisir de prendre la parole et de rendre hommage aux millions de Canadiens et Canadiennes qui célèbrent aujourd'hui, 1^{er} octobre, la Journée internationale des personnes âgées.

Notre gouvernement estime qu'aucune personne âgée au Canada ne devrait souffrir d'un manque de services ou de soutien. Le groupe de travail libéral sur les aînés a été créé afin de porter une grande attention aux soins de santé et à la pauvreté, et afin de faire en sorte que les personnes âgées obtiennent les services nécessaires lorsqu'elles en ont besoin et qu'elles participent pleinement à la vie communautaire.

C'est en créant pour eux des conditions propices que nous pourrions continuer de profiter de leur expérience et de leur contribution appréciable à la société canadienne.

Article 31 du Règlement

•(1405)

[Traduction]

LA SEMAINE CANADA EN MARCHÉ

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole pour inviter tous les députés à l'inauguration de la semaine Canada en marche et encourager la participation des gens à ce loisir amusant, dont la popularité croît rapidement.

Du 3 au 12 octobre, des randonneurs pédestres de toutes les provinces du Canada ont rendez-vous sur notre réseau de sentiers pédestres qui relie les gens, les agglomérations et les lieux du patrimoine canadien. Les sentiers de notre vaste réseau s'étendent depuis les côtes escarpées de Terre-Neuve jusqu'à l'océan Pacifique, en passant par la baie de Fundy, les Appalaches, les Laurentides, le Bouclier canadien, l'escarpement du Niagara, les Prairies et les Rocheuses.

Notre réseau de sentiers est la vitrine de nos riches ressources géographiques, historiques, écologiques et culturelles. Depuis les lieux du patrimoine jusqu'aux sentiers d'importance historique et depuis les pêcheurs jusqu'aux agriculteurs, nos sentiers sont le trait d'union entre les régions du Canada et entre les Canadiens.

En encourageant les Canadiens à mieux connaître leur patrimoine naturel et leur environnement et à en profiter davantage, les randonnées pédestres se traduiront par une population en meilleure santé, qui sera plus soucieuse de l'environnement, plus susceptible de voyager au pays et plus respectueuse de notre patrimoine.

Notre gouvernement s'est engagé fermement à promouvoir la mosaïque canadienne et je suis heureux de claironner ses efforts.

Le Président: La députée de Vancouver Kingsway a la parole.

* * *

LES INCENDIES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec horreur que nous avons assisté l'été dernier aux incendies qui ont dévasté une partie des localités de Kelowna, McLure, Louis Creek et Barrère. Néanmoins, de ces cendres a émergé un esprit communautaire empreint de générosité et de compassion.

Récemment, j'ai eu le plaisir d'assister à un dîner de financement organisé par la communauté chinoise de Vancouver qui a recueilli 250 000 \$ pour venir en aide aux personnes touchées par les incendies survenus en Colombie-Britannique.

Je félicite les coprésidents, M. Johnny Fong et M. Patrick Wong, député provincial de la circonscription de Vancouver Kensington, de leur dur travail et de leur leadership qui ont permis à la communauté chinoise de faire ce don, pour manifester son empathie à l'égard des victimes des incendies.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, en février 2001, un jeune de 17 ans, en état d'ébriété, a démolé sa BMW de 70 000 \$ alors qu'il roulait à 140 kilomètres à l'heure dans les rues de Vancouver-Ouest. Le jeune de 17 ans qui l'accompagnait, Payam Yaghoobi, a trouvé la mort dans cette course de rue.

Lundi, le jeune conducteur a été trouvé coupable de négligence criminelle ayant causé la mort et s'est vu imposer une peine de huit

mois de garde en milieu ouvert, suivis de quatre mois de détention à domicile. Dans le cas des jeunes contrevenants, la libération d'office est possible une fois qu'il ont purgé les deux-tiers de leur peine.

Les procureurs se plaignent du fait qu'il n'arrivent pas à faire imposer des peines substantielles aux jeunes contrevenants.

En 1993, bien avant que je ne siège à la Chambre, j'ai eu l'occasion de prendre un café avec le député de LaSalle—Émard lorsqu'il faisait campagne en Colombie-Britannique et j'ai eu l'impression qu'il partageait mes préoccupations à l'égard du traitement indulgent accordé aux jeunes contrevenants violents. Aujourd'hui, son gouvernement donne aux Canadiens une mesure législative boiteuse, en l'occurrence la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Désormais, à cause de cette loi, la police hésite à porter des accusations, les procureurs sont frustrés, les juges ont les mains liées, les victimes n'obtiennent pas justice et les jeunes contrevenants violents rigolent devant les caméras de télévision.

Qu'est-il arrivé à la promesse faite il y a dix ans par les libéraux qui s'étaient engagés à punir sévèrement les jeunes contrevenants violents?

* * *

[Français]

STÉPHANIE DUBOIS

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je souhaiterais souligner aujourd'hui la persévérance et le talent de Stéphanie Dubois, une jeune femme de Laval qui a connu une année 2003 impressionnante au tennis.

Grâce à son brio au cours des derniers mois, elle a amélioré son classement de la Fédération internationale de tennis. Elle était classée 110^e au monde dans la catégorie junior avant le début de la saison, et elle occupe présentement le 68^e rang.

Je me joins aux citoyens et citoyennes de Laval pour féliciter Stéphanie Dubois qui, par son talent, se retrouve parmi les meilleures raquettes canadiennes chez les moins de 18 ans. J'en suis convaincue, nous entendrons encore longtemps parler d'elle dans le monde du tennis.

* * *

LA VIOLENCE À LA TÉLÉVISION

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois salue l'initiative des partenaires de l'éducation, de la santé, des services sociaux et des municipalités qui ont lancé une action pour contrer la téléviolence.

Le CRTC admet dans les journaux ce matin, par la voix de son porte-parole, Denis Carmel, que «dans les derniers mois, on a remarqué un glissement certain dans la rigueur des télédiffuseurs».

Le Bloc québécois s'interroge sur l'indifférence du gouvernement fédéral qui, depuis la première campagne contre la téléviolence, a toujours refusé d'agir et n'a cessé d'affirmer que ce dossier relève du CRTC. Puisque cet organisme est un organisme fédéral, il incombe au gouvernement fédéral de lui donner les moyens nécessaires pour intervenir dans ce dossier et donc de mettre en place des mesures pour contrer la violence à la télévision.

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral doit cesser de s'en laver les mains et agir afin d'appuyer les parents et les éducateurs, dans le but de protéger nos enfants de la téléviolence.

• (1410)

[Traduction]

KIRK MAGARIAN

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage au regretté Kirk Magarian.

Né en Arménie en 1914, M. Magarian est arrivé au Canada en 1923 avec les garçons de Georgetown. Devenus orphelins à la suite du génocide arménien de 1915, ces enfants font partie de la première vague d'immigrants arméniens au Canada.

M. Magarian était un membre imminent de la communauté de Campbellford, se consacrant à de nombreuses oeuvres de charité et activités sociales dans son quartier. Nous nous souviendrons de sa grande contribution à la communauté qui nous manquera beaucoup.

Je demande à tous les députés de se joindre à moi pour offrir nos condoléances à son épouse, Marjorie, et pour rendre hommage à M. Kirk Magarian.

* * *

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne): Monsieur le Président, presque chaque jour semble être dévoilée une nouvelle preuve de la culture de corruption, de copinage et de mauvaise gestion qui est très répandue sous le gouvernement libéral.

Hier, un autre ancien haut fonctionnaire a été arrêté par la GRC relativement au scandale entourant le centre de traitement Virginia Fontaine, qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Il est reproché à l'accusé d'avoir accordé des faveurs au centre de traitement Virginia Fontaine en contrepartie de marchés publics d'une valeur de près d'un million de dollars, accordés à une société appartenant à sa femme. Oui, pour les intéressés, le père Noël existe vraiment.

Il s'agit de la septième personne inculpée dans une histoire par trop familière de pots-de-vin, de voyages d'agrément, de fausses demandes de remboursement de frais de voyage et de juteux marchés publics.

À Santé Canada, les problèmes ont perduré pendant des années, jusqu'à ce que soit révélée l'histoire de la fameuse croisière dans les Caraïbes, en octobre 2000.

C'est là un autre exemple qui montre que les libéraux n'interviennent que lorsqu'un scandale éclate. Il est clair que les libéraux sont incapables de gérer les fonds recueillis auprès des contribuables et ne méritent pas la confiance du public.

* * *

[Français]

LE PARC INDUSTRIEL ROGER-LEFEBVRE

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, le Parc industriel de Black Lake portera dorénavant le nom de Parc industriel Roger-Lefebvre. En effet, cet hommage est conféré à Roger Lefebvre pour saluer son apport à notre communauté.

Roger Lefebvre a été ministre de la Justice au gouvernement provincial en 1994 et vice-président de l'Assemblée nationale pendant trois ans. Il a obtenu trois mandats consécutifs à titre de député de Frontenac.

Pour parler de Roger Lefebvre, j'ai deux mots en tête: admiration et affection. Admiration, parce que M. Lefebvre fut un organisateur

Article 31 du Règlement

prodigieux et aussi parce qu'il a su mettre ses talents au service de la population.

Son implication et ses contributions remarquables lui ont valu un pareil honneur. La réussite de Roger Lefebvre, au chapitre de l'engagement des citoyens, est pour moi une source d'inspiration quotidienne en tant que député de Frontenac—Mégantic. Je tiens à le saluer publiquement en cette Chambre.

* * *

[Traduction]

LES MÈRES CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT

M. John Herron (Fundy—Royal, PC): Monsieur le Président, je suis très heureux de féliciter aujourd'hui Mme Karen Dunham, à titre de présidente désignée de l'organisme Les mères contre l'alcool au volant.

Je précise à l'intention de ceux qui l'ignoraient que MADD Canada a pour mission de faire échec à l'ivresse au volant et de venir en aide aux victimes de ce crime de violence.

Mme Dunham est membre actif de la section régionale de Saint John de MADD depuis 1997.

Le 8 septembre 1998, son adhésion à MADD Canada a pris les allures d'un drame: son fils aîné, Jonathan, et son meilleur ami, Mike Green, ont été victimes d'un accident causé par l'alcool au volant. Jonathan, qui a subi de graves blessures, est aujourd'hui considéré comme un miraculé.

La force, le courage et le dévouement désintéressés démontrés dans l'épreuve par Mme Dunham feront d'elle, assurément, une excellente présidente.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour féliciter la présidente désignée de MADD Canada, Mme Karen Dunham.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA MUSIQUE

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, en cette Journée internationale de la musique, rappelons-nous l'histoire de l'art musical: du chant grégorien aux troubadours, de la période classique à la période contemporaine, écoutons la musique de tous les pays sous toutes ses formes.

Reconnaissons que la présence de la musique est constante dans nos vies, que ce soit au restaurant, en automobile, au centre commercial, chez le dentiste et dans bien d'autres endroits. La musique fait partie de notre quotidien, mais derrière cette musique il y a d'abord et avant tout les artisans qui contribuent à la richesse musicale de la société québécoise.

À vous tous et toutes, musiciens et musiciennes, professeurs de musique de tous les niveaux, instrumentistes, compositeurs, merci de nous permettre d'apprécier votre art. Vous savez toucher notre sensibilité et éveiller nos sens. Grâce à vos mélodies harmonieuses, nous découvrons notre âme et, dans une certaine mesure, notre spiritualité.

Bonne Journée internationale de la musique!

Questions orales

●(1415)

L'ALPHABÉTISATION

M. Marcel Proulx (Hull—Aylmer, Lib.): Monsieur le Président, cette année, le prix de l'alphabétisation de Postes Canada couronnait 32 lauréats. Ces honneurs sont les seuls au pays à reconnaître les projets d'alphabétisation dans les communautés et à mettre en valeur les réalisations des apprenants ainsi que des personnes qui les appuient.

Récemment, une commettante de mon comté était honorée. Il s'agit de Mme Francine Guindon. Madame Guindon a reçu le prix de l'Accomplissement personnel 2003, pour le volet français au Québec. Elle a su surmonter des obstacles sociaux et économiques en suivant un programme d'alphabétisation offert par le Centre d'éducation de base de l'Outaouais.

Bravo à Mme Francine Guindon! Son travail acharné est un modèle de courage et de détermination.

* * *

[Traduction]

LE MOIS DE L'HISTOIRE DES FEMMES

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, octobre est le Mois de l'histoire des femmes. Grâce au dur labeur et à la détermination de leurs mères et de leurs grand-mères, les Canadiennes peuvent aujourd'hui avoir accès à l'éducation supérieure. Elles peuvent travailler, gagner de l'argent et posséder des biens. Elles ont le droit de voter et de briger des fonctions électives.

De nos jours, les femmes qui décident de rester à la maison le font par choix, sachant qu'elles sont appréciées autant à la maison qu'au travail. Nous ne devrions jamais tenir ces droits et libertés pour acquis.

Le Mois de l'histoire des femmes est l'occasion de réfléchir au passé et de voir tout le chemin parcouru par les femmes. C'est aussi l'occasion de reconnaître qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Les femmes, qui représentent aujourd'hui 44 p. 100 des salariés au Canada, doivent pourtant continuer de lutter pour l'équité. Les femmes comptent pour plus de 50 p. 100 de la population, mais elles n'occupent que 21 p. 100 des sièges à la Chambre des communes.

Le thème de cette année, «Quoi! Les femmes ne pouvaient voter?», nous rappelle que l'obtention du droit de vote n'est pas le chapitre final de l'histoire des femmes au Canada. Nous devons continuer de nous demander: quelle est la façon la plus efficace d'utiliser le droit de vote?

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour célébrer, ce mois-ci, les réussites des Canadiennes. Continuons le combat.

* * *

LA RECHERCHE SUR LE CANCER

M. Raymond Simard (Saint-Boniface, Lib.): Monsieur le Président, je suis fier d'annoncer aujourd'hui que, dans ma circonscription, le dimanche 19 octobre, une étudiante extraordinaire de 10 ans, Zoe Wreggitt, tiendra son cinquième marchathon annuel au profit de la recherche sur le cancer.

Au cours des quatre dernières années, Zoe a recueilli 6 000 \$ pour la Société canadienne du cancer, dont 3 000 \$ l'année dernière. Son objectif pour cette année est de dépasser les 4 000 \$. Elle a invité les enfants de son quartier à se joindre à elle pour mener à bien cette extraordinaire activité de collecte de fonds. Le départ du marchathon

se fera chez Zoe et les participants marcheront autour de son pâté de maisons pendant une heure.

Zoe est certes une personne exceptionnelle et la Manitoba Teachers' Society a reconnu ce fait en lui attribuant, le printemps dernier, le Prix humanitaire pour les jeunes.

À titre de député de Saint-Boniface je suis honoré de rendre hommage à cette jeune personne remarquable qui, déjà à 10 ans, fait preuve d'un tel altruisme.

Je demande donc à tous les députés de se joindre à moi pour féliciter et appuyer Zoe dans cette entreprise unique.

* * *

LA GARDE CÔTIÈRE

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne): Monsieur le Président, tôt lundi matin, un navire de pêche de Caraquet au Nouveau-Brunswick a coulé au large. Deux pêcheurs n'ont pas été retrouvés et sont présumés morts. Le bâtiment naviguait sous des vents de 50 noeuds et des vagues de 20 à 30 pieds près de l'île d'Anticosti.

Les appels de détresse du navire sont demeurés sans réponse parce que peu ou pas de services de recherche et sauvetage étaient offerts dans la région au moment de l'incident. Deux postes de recherche et sauvetage, celui de Rivière-au-Renard et celui de Saint-Pierre sur la côte nord du Québec, étaient fermés faute de personnel et de navires. Selon les données, cette région est dotée de cinq navires assez grands. Cependant, trois d'entre eux se trouvaient dans l'Arctique, un était en désarmement et l'autre était au radoub en cale sèche.

Pourquoi la garde côtière était-elle incapable d'assurer les opérations de recherche et sauvetage dans cette région alors qu'on savait tous qu'un ouragan se dirigeait justement vers cet endroit? Le gouvernement ne sait-il pas qu'un manque de services signifie qu'il sera impossible de sauver les vies? L'absence de services peut entraîner la perte de vies.

Depuis son arrivée au pouvoir en 1993, le gouvernement libéral a dépouillé la fière institution que fut un jour le service de recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne; ce faisant, il a mis en péril la vie des gens qui prennent la mer, tant sur la côte est que sur la côte ouest du pays.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE DÉPUTÉ DE LASALLE—ÉMARD

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous savons que l'usurpation d'identité est un problème grave au gouvernement, comme nous avons pu le voir au ministère du Revenu.

Cependant, nous avons un exemple beaucoup plus grave d'usurpation d'identité. Il y a, semble-t-il, un homme qui parcourt le pays en se présentant comme étant le premier ministre et qui organise des réunions des premiers ministres.

Le premier ministre croit-il qu'il convient que le nouveau chef libéral, qu'il considère comme un simple député d'arrière-ban au sein de son gouvernement, soit en train d'organiser une conférence des premiers ministres pour le 16 novembre?

Questions orales

● (1420)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, apparemment, un certain nombre d'entre eux assisteront à un match de football, et j'espère que ce sera un bon match. J'espère que les Alouettes remporteront la victoire, mais si c'est l'équipe de la Saskatchewan qui gagne, je changerai peut-être d'idée.

S'il rencontre les premiers ministres provinciaux, ce sera une occasion pour ces derniers de lui dire ce qu'ils souhaitent voir dans le budget de février 2004.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je m'inquiète davantage des ballons politiques qu'on lance à gauche et à droite.

Le gouvernement nous a dit que le député de LaSalle—Émard n'était qu'un simple député d'arrière-ban. Le voilà maintenant qui joue le rôle de ministre des Affaires intergouvernementales, organisant ses propres conférences fédérales-provinciales. Il n'est pas ministre ni premier ministre et il ne devrait pas agir ainsi.

Si ce député veut agir comme s'il était premier ministre, pourquoi n'est-il pas à la Chambre des communes pour répondre aux questions concernant les affaires du gouvernement?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, nous avons eu un vote hier, et il a voté avec les autres députés.

D'autres députés sont absents aujourd'hui. Les députés ont le droit de travailler ailleurs pendant que se déroule la période des questions ici. Je ne sais pas pourquoi le député est si énervé.

Je sais à quel point le chef de l'opposition est troublé et je suis sur le point de lui offrir mes services en tant que conseiller matrimonial.

M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je crois qu'Aline serait peut-être une meilleure conseillère matrimoniale, mais je vais laisser cela au bon jugement du premier ministre.

[Français]

Le nouveau chef libéral pourrait rencontrer les premiers ministres provinciaux. Selon le premier ministre, le nouveau chef n'est qu'un député d'arrière-ban dans ce gouvernement.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il a été invité à cette rencontre et si, comme premier ministre, il a l'intention d'y assister?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, oui, j'ai été invité à assister à la partie de football. Les gens de la Saskatchewan sont des gens très gentils et ils m'ont invité à aller à la partie de football. Je n'ai pas pris de décision à ce moment-ci.

S'il y a beaucoup de premiers ministres, j'imagine que les ministres et les députés pourront les voir à la demie. Les parties de football au Canada sont toujours intéressantes. Il y aura un champion. Est-ce que j'y serai? Je ne sais pas, mais j'ai été invité. Je remercie la Ligue canadienne de football de m'avoir fait parvenir l'invitation.

* * *

[Traduction]

LE CONSEIL DU TRÉSOR

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la présidente du Conseil du Trésor.

La vérificatrice générale signale que le système a complètement trahi les fonctionnaires. Elle dit même que le commissaire à la

protection de la vie privée a fait un usage abusif des fonds de l'État, maltraité ses employés et trompé le Parlement.

Compte tenu de cette catastrophe, quelles mesures la présidente du Conseil du Trésor va-t-elle prendre pour récupérer l'argent, protéger les employés des mauvais traitements et protéger le Parlement de pareil outrage?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, nous avons dit que nous étions consternés par les conclusions de la vérificatrice générale et que nous allions mettre en oeuvre chacune de ses recommandations.

Après le dépôt du rapport du Comité des opérations gouvernementales, nous avons chargé un consultant indépendant d'étudier les pratiques de gestion et les moyens à prendre pour mettre en oeuvre chacune des recommandations avec la collaboration du commissaire par intérim, notamment pour récupérer les primes de gestion du rendement, les montants versés pour les congés et les dépenses en frais de représentation et de déplacement. Nous donnerons suite à toutes les recommandations.

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'espère que, pour la mise en oeuvre, la présidente du Conseil du Trésor a une note sur la politique interne concernant la protection des dénonciateurs.

En 1991, le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré: «Les fonctionnaires doivent pouvoir révéler les comportements illégaux ou peu éthiques dont ils ont connaissance au travail sans craindre de représailles.» C'est ce qu'il disait en 1991.

La vérificatrice générale dit que c'était un règne de terreur pour les employés, et la politique de la ministre n'a absolument rien donné. C'est la seule protection que nous ayons.

Au lieu de commander d'autres recherches ou de nommer un autre groupe d'étude, le gouvernement s'engagera-t-il sans équivoque à faire adopter une loi complète et applicable à l'ensemble des services, pour protéger les dénonciateurs?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, je m'engage à prendre toutes les mesures voulues pour protéger les employés qui dénoncent des irrégularités. Nous voulons qu'ils puissent le faire sans crainte de représailles.

Nous aurons des recommandations en main en janvier 2004. Je voudrais que les parlementaires les étudient pour formuler des recommandations finales au gouvernement.

* * *

● (1425)

[Français]

L'EX-COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, pour justifier son inaction dans l'affaire Radwanski, la présidente du Conseil du Trésor a dit qu'aucun signal ne permettait de croire à l'étendue des problèmes. Or, la vérificatrice générale est catégorique: le Conseil du Trésor était au courant des dépenses démesurées du commissaire à la protection de la vie privée, mais la ministre n'est pas intervenue.

Bien qu'elle était au courant depuis au moins un an, est-ce que la présidente du Conseil du Trésor admettra qu'elle n'a rien fait pour mettre fin aux abus parce que George Radwanski était le choix du premier ministre et que, bénéficiant de la plus haute protection, il était intouchable?

Questions orales

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, il est très clair que la surveillance que nous exerçons sur les fonctionnaires du Parlement est différente de celle que nous exerçons sur l'ensemble des ministères.

Cela étant dit, il est très clair que s'il y a eu des abus ou des actes fautifs, il faut absolument prendre les mesures qui s'imposent. Et c'est ce que nous allons faire avec le commissaire par intérim. Les signaux qui nous avaient alors été donnés ne nous permettaient pas de croire à la mauvaise utilisation des fonds publics, tel que l'a découvert la vérificatrice générale.

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que dit la vérificatrice générale. Pour reprendre l'expression de la ministre qui disait qu'il n'y avait pas de signal suffisant pour «sortir les gros instruments», je pense que le rapport indique très clairement que le Conseil du Trésor n'est pas intervenu fermement.

Si la ministre n'est pas intervenue fermement, n'est-ce pas parce qu'elle a appris la leçon d'Alfonso Gagliano: «Si tu tiens à ta nomination, ne prends pas de sanctions?»

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc a toujours de ces exagérations quand il s'agit de regarder les faits et d'agir en conséquence, en s'appuyant sur les faits.

Je répète que les signaux qui nous avaient été donnés ne nous permettaient pas de croire ce qui s'est passé au bureau du commissaire à la protection de la vie privée. D'ailleurs, personne ne pouvait le croire. La vérificatrice elle-même a été très surprise des résultats. Je pense que nous avons tous une leçon à tirer de ce qui s'est passé, autant les parlementaires que le gouvernement.

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, la présidente du Conseil du Trésor m'a accusé, hier, d'aimer exagérer les faits. Elle a aussi affirmé que c'est le Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires qui a mis au jour les faits dans l'affaire Radwanski. Or, les conclusions du rapport de la vérificatrice générale contredisent la présidente du Conseil du Trésor.

Comment la présidente du Conseil du Trésor peut-elle continuer de dire qu'elle ignorait tout quand le rapport de la vérificatrice générale soutient que le secrétariat du Conseil du Trésor savait depuis l'automne 2002 qu'il y avait eu des dépassements de coûts importants au commissariat à la protection de la vie privée?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, dans le rapport de la vérificatrice générale, il y a des recommandations pour tout le monde: pour le commissariat, pour la Commission de la fonction publique, pour le Conseil privé, pour le secrétariat du Conseil du Trésor.

Au niveau du secrétariat du Conseil du Trésor, en novembre 2002, un ajustement avait été demandé pour le salaire des employés, ce qui est tout à fait normal dans les opérations courantes, pour tous les ministères d'ailleurs, car nous négocions les conventions collectives et nous devons ajuster les salaires en conséquence.

Alors rien ne nous permettait de croire qu'il y avait eu un tel abus au sein du Commissariat à la protection de la vie privée. Ce qui est important maintenant, c'est que nous agissions pour corriger ces abus.

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, sur cet aspect, ce n'étaient pas des recommandations, mais des constatations. Comment la présidente du Conseil du Trésor peut-elle soutenir que ce n'est pas elle qui est visée par le rapport quand la

vérificatrice générale dit que le secrétariat du Conseil du Trésor, qui relève directement d'elle, et la Commission de la fonction publique ne sont pas intervenus fermement lorsqu'ils ont pris connaissance des problèmes? Nous aimerions que la présidente du Conseil du Trésor nous dise pourquoi elle n'a pas agi.

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais que le député de Châteauguay fasse une distinction entre la Commission de la fonction publique, qui se rapporte directement à ce Parlement, et le Secrétariat du Conseil du Trésor, qui a un rôle à jouer dans la surveillance de la gestion financière de l'ensemble du gouvernement.

Cette surveillance a toujours été limitée dans le cas des fonctionnaires du Parlement. Ce que nous avons devant nous aujourd'hui nous amène à réfléchir davantage sur le système d'imputabilité et de surveillance pour l'ensemble des fonctionnaires du Parlement.

* * *

● (1430)

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le ministre des Anciens combattants a dit que la seule raison pour laquelle 23 000 veuves étaient exclues du Programme pour l'autonomie des anciens combattants était un manque de fonds dans le budget accordé par le ministre des Finances.

Nous ne pouvons pas avoir deux classes de veuves. Nous ne pouvons pas établir une distinction entre ces soignantes et veuves de guerre aimantes selon la date à laquelle leur mari est décédé.

Quand le ministre des Finances donnera-t-il au ministre des Anciens combattants l'argent dont celui-ci a besoin pour pouvoir traiter ces braves femmes de façon juste et digne?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, lorsque nous avons rencontré les dirigeants des organismes d'anciens combattants, nous avons six dossiers urgents à régler à l'égard des anciens combattants.

Il fallait entre autres discuter de l'aide à apporter aux enfants des anciens combattants des Forces canadiennes tués au combat, de l'aide aux anciens combattants canadiens et alliés et à ceux qui ont servi outre-mer, et de l'aide aux anciens combattants les plus âgés. Dans ce dernier cas, nous ne voulions pas établir de distinction entre les besoins en matière de santé dus à une infirmité et ceux qui étaient attribuables aux conditions de leur régime de pension.

Nous avons notamment élargi l'accès au PAAC. Nous avons fait ce que nous avons pu avec les moyens que nous avons.

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, j'aimerais que le ministre des Finances réponde à cette question.

Le Conseil national des associations d'anciens combattants a dit du 12 mai 2003 que c'était un jour sombre en mai. Je dirais plutôt que ce fut le jour le plus sombre qu'il n'y ait jamais eu au Canada.

Si un ancien combattant est décédé avant cette date, sa veuve sera injustement exclue des prestations complémentaires du PAAC. En plus de constituer l'une des pires formes de discrimination, cette décision est un outrage à la mémoire de nos héros nationaux.

Quand le ministre des Finances prendra-t-il les mesures qui s'imposent et accordera-t-il...

Questions orales

Le Président: Le ministre des Anciens combattants a la parole.

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, nous avons fait beaucoup pour les anciens combattants et leur famille. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, cette question sera toujours chère au ministre. Ce n'est pas une question d'insensibilité. C'est plutôt une question de manque de ressources.

* * *

L'AIDE INTERNATIONALE

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, Jack Layton et le NPD demandent constamment au Canada...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de Vancouver-Est apprécie l'aide qui lui est offerte pour poser sa question, mais nous voulons entendre la question, en dépit de toute l'aide qu'elle reçoit.

Mme Libby Davies: Monsieur le Président, je suis sûre que les députés voudraient que je répète le nom. Le NPD demande constamment au Canada de commencer à expédier des médicaments bon marché en Afrique.

Le gouvernement a promis des médicaments pour traiter les maladies, mais il a plutôt augmenté la durée des brevets. Il doit faire mieux cette fois, car la compassion exige qu'on aide immédiatement l'Afrique. Si le gouvernement était prêt à s'en prendre aux sociétés pharmaceutiques au sujet de l'anthrax, notre compassion exige que nous nous en prenions à elles au sujet du sida.

J'ai une question simple à poser au premier ministre. Quand un projet de loi sera-t-il présenté?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je crois que la députée est à court de questions, car elle a eu un entretien, hier, avec le leader à la Chambre au sujet de ce projet de loi.

Nous sommes prêts à examiner le moment qui serait opportun pour présenter ce projet de loi. Nous devons prendre la bonne décision, mais, pendant que les leaders à la Chambre discutent de ce moment opportun, la députée se sentait obligée de jouer pour la galerie, je présume, car son parti ne sait trop de quoi se plaindre.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, le NPD a clairement donné le feu vert, alors, qu'attendent les libéraux? Attendent-ils que l'Alliance médite sur son sort avec les grandes sociétés pharmaceutiques?

Le fait est que, aujourd'hui, dans le monde, 15 000 personnes seront infectées par le VIH et 8 000 mourront du sida. C'est en Afrique que cette pandémie menace le plus.

Je répète la question, car le gouvernement a le pouvoir de présenter immédiatement un projet de loi. Le fera-t-il?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux que la députée m'ait donné l'occasion de parler des activités du gouvernement à l'égard de l'Afrique.

Nous avons lancé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique afin que les Africains puissent connaître une croissance économique et une nouvelle prospérité.

Le VIH-sida est un des problèmes qui ont été soulevés dans toutes les discussions. Nous en avons discuté lors de nombreuses rencontres des pays du G-8. Le Canada a toujours été au premier

plan dans la lutte contre ce problème, en Afrique et ailleurs dans le monde.

* * *

●(1435)

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Revenu national a perdu des renseignements personnels confidentiels concernant des dizaines de milliers de Canadiens. Sa solution à cette gabegie consiste à envoyer une lettre aux victimes du crime les pressant de prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour que ces renseignements personnels ne soient pas utilisés sans leur autorisation. Eh bien, merci de rien.

Le problème, ce n'est pas la manière dont les Canadiens protègent ces renseignements, mais plutôt la manière dont la ministre ne les protège pas quand elle met la main dessus.

Pourquoi la ministre est-elle incapable d'assurer la sécurité des renseignements envoyés par les Canadiens sous le sceau de la confidentialité?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit très clairement, des voleurs se sont emparés d'un ordinateur qui était utilisé comme serveur. Il ne contenait aucun renseignement provenant de déclarations de revenu des entreprises ou des particuliers, seulement des renseignements contenant des numéros d'assurance sociale.

Je tiens à dire au député d'en face qu'il est faux de dire que 120 000 personnes se sont fait voler leur identité. Un numéro d'assurance sociale n'est qu'un élément de leur identité. Notre priorité est de prévenir toutes ces personnes pour qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires afin de se protéger en vérifiant...

Le Président: Le député de Fraser Valley a la parole.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les 100 000 numéros qu'elle a perdus passeront peut-être inaperçus après les cinq millions égarés par la ministre du Développement des ressources humaines.

Il faut reconnaître que la ministre du Revenu a l'esprit de suite. La première fois que des renseignements ont été envoyés à la mauvaise adresse, c'était la faute de l'imprimeur. La deuxième fois, c'était la faute de l'agrafeuse. Elle était défectueuse. Hier soir, elle a rejeté la responsabilité du plus récent fiasco sur un employé de longue date.

Pourquoi est-ce toujours la faute de quelqu'un d'autre? Pourquoi n'admet-elle pas qu'elle est incapable de diriger son ministère et d'assurer la sécurité des renseignements personnels et confidentiels concernant les Canadiens?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, le député d'en face sait pertinemment que ce n'est pas moi qui mets sous pli 110 millions de lettres.

Nous avons 50 000 employés dévoués qui sont humains. L'erreur est humaine. Le serveur n'avait pas été mis sous clé, et il aurait dû l'être. L'employé de longue date en question, un bon employé, est très ennuyé, tout comme je le suis moi-même.

Notre priorité est de prévenir toutes les personnes concernées pour qu'elles puissent prendre les mesures nécessaires afin que personne n'ait accès aux données les concernant et n'en fasse une utilisation inappropriée. Le député devrait souscrire à cela.

Questions orales

[Français]

L'EX-COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, on voudrait bien comprendre pourquoi la présidente du Conseil du Trésor n'a rien fait dans le dossier Radwanski. On a appris, en y regardant de plus près, que George Radwanski a obtenu une permission spéciale qui venait directement du bureau du premier ministre pour conserver, à grands frais, deux résidences principales pendant trois ans, alors que dans la pratique habituelle, cela est limité à un an.

Le premier ministre peut-il nier que puisque les autorisations venaient directement d'Eddie Goldenberg, son conseiller spécial, c'était là un puissant signal que M. Radwanski pouvait contourner les normes sans être inquiété?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, la pratique qui consiste à offrir un logement à quelqu'un qui obtient un poste de haut fonctionnaire au gouvernement et qui habite dans une autre ville qu'Ottawa a déjà été appliquée dans le passé. Le député a beau prétendre aujourd'hui que c'est un précédent, en fait ce n'en est pas un.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, il faut nous comprendre. Eddie Goldenberg a été capable de dire au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration quand il a voulu se mêler du Grand prix de Montréal: «Toi, tais-toi!» S'il a été capable de dire cela, il est probablement capable de dire à la présidente du Conseil du Trésor: «Toi, ne te mêles pas de ça, ça ne te regarde pas!»

Est-ce que ce n'est pas finalement l'explication du fait que la présidente du Conseil du Trésor n'a pas agi, parce que M. Radwanski avait sa caution directement, tout proche du premier ministre?

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, ces accusations sont tout à fait sans fondement. J'ai expliqué clairement au député, suite à sa première question, qu'il ne s'agissait pas d'un précédent. En fait, dans le passé, il y a eu des hauts fonctionnaires de l'État qui habitaient dans d'autres villes qu'Ottawa qui ont eu un traitement semblable. Ce n'est pas un précédent. Prétendre que c'en est un, c'est tout à fait faux.

* * *

[Traduction]

L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la ministre du Revenu national a affirmé que le vol de 120 000 fichiers d'impôt confidentiels était sans importance, et qu'il s'agissait de vieux fichiers emmagasinés dans une vieille base de données.

Ces fichiers ont été dérobés le 4 septembre mais, selon ce que nous avons appris, ce n'est que le 19 septembre que des fonctionnaires de l'ADRC à Ottawa ont été priés de mettre de côté leurs tâches habituelles pour s'attaquer à ce problème.

La ministre ne croyait-elle pas que la sécurité personnelle des Canadiens méritait une intervention immédiate?

• (1440)

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, la prémisse de la question du député est complètement erronée. La police était sur les lieux 15 minutes après l'effraction.

Nous prenons cette affaire très au sérieux. Étant donné que les bases de données se trouvaient dans ce serveur, qui est en fait un ordinateur utilisé comme serveur, nous avons dû reconstituer ces bases de données, tâche exigeante en main-d'oeuvre, puis déterminer si leur contenu concordait avec les millions d'éléments d'information que nous possédons. Nos fonctionnaires ont travaillé avec beaucoup d'acharnement, et je peux donner au député l'assurance que nous avons immédiatement communiqué non seulement avec la police mais aussi avec la GRC, pour qu'elle nous apporte son aide.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, félicitons les agents de la paix, mais ce ministre ne sait manifestement pas ce qui se passe dans son propre ministère. Hier, elle a déclaré qu'il incombe aux Canadiens d'adopter les mesures voulues pour se mettre à l'abri de ce genre de vol de coordonnées personnelles.

Elle ne peut absolument pas justifier le fait qu'elle a mis 15 jours à confier aux personnes appropriées la tâche d'agir. Comment pense-t-elle que les Canadiens peuvent se protéger quand le gouvernement laisse traîner dans des bureaux, sans s'en préoccuper, des renseignements personnels concernant les contribuables? Pourquoi ne met-elle pas à l'essai une nouvelle démarche et ne commence-t-elle pas à assumer la responsabilité de son ministère?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'exhorte le député d'en face à faire preuve de responsabilité. Il a laissé entendre que l'identité de 120 000 contribuables avait été volée. C'est faux.

Nous prenons très au sérieux le vol d'un ordinateur qui renfermait des renseignements personnels. Nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir. Nous avons communiqué avec la police et nous vérifions nos systèmes de sécurité, mais la chose la plus importante que nous puissions faire, c'est avertir les personnes touchées, leur fournir des renseignements exacts et leur dire ce qu'elles peuvent et devraient faire pour que les renseignements les concernant ne soient pas utilisés à mauvais escient.

* * *

[Français]

BIOCHEM PHARMA

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, des représentants du Fonds de solidarité et aussi des chercheurs émérites, qui ont à cœur la relance du laboratoire BioChem Pharma, proposent au ministre de l'Industrie une solution pour que la compagnie Shire transfère à la nouvelle compagnie la propriété intellectuelle des médicaments en développement, qui sont loin de l'étape de la commercialisation.

Est-ce que le ministre de l'Industrie va tout mettre en œuvre pour obtenir la cession par Shire de la propriété intellectuelle de certains produits, seule condition manquante pour assurer la relance du laboratoire? La loi lui en donne le droit; va-t-il s'en servir?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie fera en sorte que le gouvernement fédéral remplisse toutes ses obligations.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, tout ce qu'il manque, c'est la propriété intellectuelle de certains produits pour aller de l'avant et sauver des emplois de haut calibre. On parle de 100 emplois.

Est-ce que le ministre de l'Industrie peut nous garantir qu'il ne lâchera pas le morceau avant d'avoir obtenu cet engagement de Shire, qui sauvera plus de 100 emplois de chercheurs de haut niveau?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué, le ministre de l'Industrie veille à ce que le gouvernement remplisse toutes ses obligations. Comme le sait le député, la Loi sur les investissements renferme de strictes dispositions en matière de confidentialité et il convient également de les respecter.

* * *

LE TERRORISME

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, nous avons rappelé au premier ministre l'existence d'un groupe qui amasse des fonds pour le Hamas au Canada et contre lequel les services de sécurité de notre pays l'avaient mis en garde il y a près de trois ans.

Comme le premier ministre s'en souviendra sans doute, la mise en garde lui signalait que «des activités visant à financer des luttes violentes qui se déroulent à l'étranger ont lieu au Canada [. . .] Des groupes de façade sont actifs au Canada, dont le Jerusalem Fund for Human Services (un groupe de façade du Hamas).»

Trente-six mois plus tard, le premier ministre n'a encore rien fait pour faire saisir les actifs de ce groupe. Maintenant qu'il a eu 24 heures supplémentaires pour réfléchir, peut-il nous dire quelles mesures il a prises pour faire saisir les actifs de ce groupe et faire cesser ses activités?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement du Canada prend des mesures très énergiques pour contrer la menace que font peser à l'échelle internationale les terroristes de partout dans le monde. Nous prenons toutes les informations très au sérieux.

En fait, l'établissement de la liste des organismes en cause est une mesure très complète et rigoureuse. En dressant cette liste, nous prenons en considération des renseignements en matière de criminalité et de sécurité. Je pense que, compte tenu de cela, nous nous acquittons certainement de nos responsabilités lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité des Canadiens.

• (1445)

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, cette affaire n'a rien à voir avec le solliciteur général. L'information a bel et bien abouti sur le bureau du premier ministre. Comme s'il ne suffisait pas que le premier ministre refuse de mettre un terme aux activités des collecteurs de fonds des terroristes, voilà maintenant que le gouvernement semble les aider à amasser de l'argent.

Selon l'Association des Canadiens d'origine palestinienne, l'organisation mère du groupe du Hamas est l'International Relief Fund for the Afflicted and Needy. Or, nous venons d'apprendre qu'il s'agit là d'une organisation canadienne ayant droit à des déductions d'impôt.

Questions orales

Autrement dit, le groupe qui sert de façade au Hamas peut se servir de son organisation mère pour amasser des fonds et obtenir des reçus aux fins de l'impôt.

Cette question relève du premier ministre. Pourquoi n'ordonne-t-il pas la cessation...

Le Président: La ministre du Revenu national a la parole.

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en face parle d'un organisme qui a, à tort, un statut d'organisme de bienfaisance dans notre pays, j'aimerais obtenir les renseignements pertinents à ce sujet, car nous pouvons intervenir immédiatement. Je puis donner au député l'assurance que nous prenons bien soin de vérifier la légitimité de tout organisme qui demande le statut d'organisme de bienfaisance au Canada. Si quelqu'un a des renseignements prouvant le contraire, nous le prions de nous les fournir afin que nous puissions intervenir immédiatement.

* * *

DEVCO

M. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Monsieur le Président, durant le processus d'arrêt graduel de l'exploitation de ses mines de charbon au Cap-Breton, la société d'État Devco a découvert un excédent dans le fonds de pension des mineurs, mais le conseil d'administration a jugé que cet excédent appartenait à la société.

Le député de Bras d'Or—Cape Breton et moi sommes bien conscients de l'impact des fermetures de mines, et les anciens employés de la Devco trouvent injuste cette décision.

Le ministre des Ressources naturelles compte-t-il intervenir dans ce dossier afin de faire en sorte que les anciens employés de cette société obtiennent un règlement juste et équitable?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord souligner le bon travail effectué par les députés de Sydney—Victoria et de Bras d'Or—Cape Breton, qui ont tous deux consacré passablement de temps à me faire part des préoccupations de leurs électeurs sur cette question.

Je tiens à les informer, en premier lieu, que la Devco versera aux pensionnés toutes les prestations auxquelles ils ont droit et, en second lieu, que la société s'est adressée à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse afin de déterminer qui a droit à l'excédent. Comme l'affaire est actuellement devant les tribunaux, je ne pense pas pouvoir...

Le Président: Le député de Cumberland—Colchester a la parole.

* * *

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, au début de l'été, le premier ministre et le solliciteur général s'inquiétaient du fait que des sources canadiennes aient pu transmettre aux États-Unis des renseignements au sujet de Maher Arar.

Une agence canadienne aurait-elle transmis à une agence américaine des renseignements concernant M. Arar avant, durant ou après sa détention à New York et son expulsion vers la Syrie?

Questions orales

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, j'ai pourtant été très clair à ce sujet, tout comme l'a été l'un des commissaires adjoints de la GRC devant le Comité des affaires étrangères: la GRC n'a joué aucun rôle dans la décision des autorités américaines d'arrêter et d'expulser M. Arar.

Jamais la GRC n'a laissé entendre aux autorités américaines que M. Arar devait être renvoyé en Syrie. Voilà les faits. Ils ne plaisent peut-être pas au député, mais ce sont les faits.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, le ministre a raison. Je n'aime pas sa réponse, car il n'a pas vraiment répondu à ma question qui visait toutes les agences canadiennes.

Poursuivons quand même. Appelés à expliquer pourquoi M. Arar, citoyen canadien, avait été détenu en Jordanie pendant 12 jours, des fonctionnaires des Affaires étrangères ont affirmé que les Jordaniens avaient déclaré que M. Arar n'avait été qu'en «transit» pendant 12 jours. Cela n'a aucun sens.

Le ministre peut-il informer la Chambre de la vraie raison pour laquelle M. Arar a été détenu en Jordanie? Pourrait-il également préciser qui avait ordonné sa détention: les Américains, les Jordaniens ou les Syriens?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux que répéter la dernière réponse que j'ai donnée, à savoir que la GRC n'a d'aucune façon suggéré que M. Arar soit renvoyé en Syrie. Elle n'a pas été mêlée à cette histoire. Ce sont-là les faits. Je n'ai rien d'autre à ajouter, puisque les faits sont les faits.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, Dalton McGuinty a dit hier qu'il pourrait permettre à la ville de Toronto d'utiliser la mine Adams comme décharge, comme si verser des déchets toxiques dans un trou poreux était une bonne idée.

L'idée est mauvaise. Elle était mauvaise quand Mike Harris a voulu l'exploiter et elle l'est toujours parce que cela polluera les fermes, les terres des premières nations et les cours d'eau, dont la rivière des Outaouais. Les libéraux fédéraux refusent de procéder à une évaluation environnementale.

Le gouvernement fera-t-il une évaluation environnementale de la mine Adams avant que Dalton commence à utiliser le nord de l'Ontario comme décharge?

● (1450)

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne la mine Adams, premièrement, la ville de Toronto n'a présenté aucune demande en ce sens. Deuxièmement, si on procédait à une étude d'impact sur l'environnement, ce serait dans le cadre d'une évaluation environnementale menée par le gouvernement ontarien. Voilà les conditions qu'il faudrait respecter.

À ce moment-ci, aucune demande n'a été présentée par la ville ou la province.

* * *

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Monsieur le Président, le présent gouvernement a décidé que seules les femmes recevant, en mai 2003, des allocations du Programme d'autonomie relatif aux

anciens combattants en verraient la prolongation pour le reste de leur vie et, maintenant, il reproche sa propre décision aux organisations d'anciens combattants.

Cela signifie que 23 000 aînées sont abandonnées sans aide dans leur foyer, après avoir pris soin de leur conjoint pendant des années de manière désintéressée. Notre gratitude sans borne a un raté de quelques années.

Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi certaines veuves méritent ces allocations et d'autres pas? Va-t-il enfin prendre la décision qui s'impose et prolonger ces allocations à ces nobles Canadiennes qui ont également servi leur pays?

L'hon. Rey Pagtakhan (ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Science, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà expliqué à la Chambre, nous sommes confrontés à six questions urgentes que les dirigeants des organisations d'anciens combattants nous posent. Nous avons voulu y répondre. Nous ne pouvions traiter qu'une seule de ces questions. Nous aurions aimé faire la même chose pour toutes les veuves, mais nous devons tenir compte de la réalité de notre temps; ce n'est pas manque de générosité.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, vendredi dernier, une femme de ma circonscription a téléphoné à la GRC pour demander la protection de la police contre son ex-mari. Deux jours plus tard, Mme Fekete et son fils de trois ans, Alex, étaient morts.

La GRC fait tout en son pouvoir et le meilleur travail qui soit, mais le détachement de Red Deer manque de personnel en raison du sous-financement chronique des activités de formation à la GRC. Quand ce gouvernement va-t-il rétablir le plein financement de la GRC?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, en mon nom personnel et au nom du gouvernement du Canada, j'offre mes sincères condoléances à la famille victime de cette terrible tragédie.

Pour ce qui est du financement de la GRC, nous l'avons augmenté depuis le budget de 2001, de manière à ce que ce corps policier ait les ressources financières et humaines nécessaires. De plus, dans le dernier budget, nous avons prévu des crédits supplémentaires pour certaines mesures visant à assurer la sécurité et la sûreté des Canadiens.

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la GRC a perdu 16 p. 100 de ses agents au cours des dix dernières années. Elle a réaffecté 2 000 de ses membres à d'autres fonctions depuis le 11 septembre 2001.

À Red Deer, il manque au moins 10 employés au détachement de la GRC. La municipalité a donné une autorisation et prévu des fonds pour un détachement de 91 membres. Depuis quelques années, la GRC est incapable de répondre à cette demande. Elle fait de son mieux avec les ressources dont elle dispose, mais elle manque d'employés, et trois personnes sont mortes. Comment le gouvernement peut-il justifier les réductions des activités de formation à la GRC?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, à cet égard, précisément, nous avons accru les activités de formation à la Division Dépôt de Regina, si bien que celle-ci fonctionne maintenant à plein régime.

Questions orales

En Alberta, la GRC assure des services en exécution d'un contrat avec le gouvernement provincial. C'est ce que nous faisons. Nous partageons le financement.

* * *

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES PROVINCIALES

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, la semaine dernière, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré, concernant l'existence ou non de la nation québécoise, que c'était là une simple question de sémantique, refusant manifestement de se prononcer sur l'existence ou non de la nation québécoise.

Est-ce que le ministre des Affaires intergouvernementales, compte tenu des responsabilités qui lui incombent, peut dire à cette Chambre si dans son esprit, oui ou non, les Québécois forment une nation?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec une certaine nostalgie que je répondrai, car c'est la première question que le Bloc m'avait posée quand j'ai foulé le parquet de cette Chambre pour la première fois, le 26 mars 1996. Et la réponse est toujours la même: les Québécois font partie de la nation québécoise et de la nation canadienne et en sont très fiers.

• (1455)

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, compte tenu du fait que le ministre des Affaires intergouvernementales et président du Conseil privé de la Reine a affirmé que le Québec forme une nation, qu'attend le gouvernement canadien pour reconnaître à la nation québécoise, en toute logique canadienne, des pouvoirs conséquents à cette reconnaissance?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, on peut très bien dire qu'il y a une nation québécoise, comme on peut dire qu'il y a une nation canadienne, comme on peut dire qu'il y a plusieurs nations au Québec. On peut dire bien des choses. Mais une chose qu'on ne pourra jamais nier, c'est la contribution des Québécois à l'édification de ce grand pays, le Canada.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, un État nazi de l'ère moderne s'est établi en Afrique. Un rapport publié récemment par le Conseil des Églises de l'Afrique du Sud montre clairement que le président du Zimbabwe, Robert Mugabe, force des enfants d'à peine 10 ans à se livrer à des atrocités brutales comme le meurtre et la torture contre des civils innocents.

Le ministre des Affaires étrangères va-t-il enfin faire ce qui s'impose et accuser Robert Mugabe de crimes contre l'humanité?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire au nom du gouvernement, c'est que, comme le député le sait fort bien, le Canada cherche de façon très efficace par l'entremise du Commonwealth, des Nations Unies et de toutes les autres tribunes à exercer des pressions sur le gouvernement de Robert Mugabe pour qu'il change et qu'il permette à la démocratie de se développer en Afrique.

Le premier ministre va assister à la conférence du Commonwealth à la fin de cette année. Ce sera un des grands sujets de conversation, comme dans le cas de la rencontre que j'ai eue avec d'autres ministres des Affaires étrangères à New York la semaine dernière.

Les problèmes au Zimbabwe et le sort du peuple du Zimbabwe nous préoccupent vivement. Nous ne voulons pas simplement lancer des menaces. Nous voulons prendre des mesures concrètes pour protéger les citoyens du Zimbabwe.

M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les Zimbabwéens réclament des mesures concrètes depuis deux ans. Le Commonwealth est un tigre de papier.

La diplomatie discrète du gouvernement n'a rien donné et elle continuera de n'aboutir à rien. Chose incroyable, de nombreux dirigeants africains félicitent M. Mugabe pour ce qu'il fait ou ne disent rien.

La seule façon d'arrêter ce mégalomane est de l'accuser de crimes contre l'humanité. Je le répète, le ministre des Affaires étrangères va-t-il faire ce qui s'impose pour les Zimbabwéens, pour les Canadiens et pour le Canada et exprimer clairement notre position en accusant Robert Mugabe de crimes contre l'humanité?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, nous allons continuer de faire ce qui s'impose pour les Zimbabwéens en prenant des mesures sur toutes les tribunes multilatérales et bilatérales nous permettant d'exercer des pressions sur le gouvernement du Zimbabwe afin qu'il change sa conduite dans les meilleurs intérêts des Zimbabwéens.

Une solution possible consiste peut-être à porter des accusations contre le président du Zimbabwe, mais bien d'autres solutions s'offrent à nous. Notre gouvernement poursuit ses efforts depuis des années et continuera de le faire avec ses partenaires africains de façon constructive afin d'obtenir des résultats positifs.

* * *

ACIERS ALGOMA INC.

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, en décembre 2001, le gouvernement du Canada a apporté une contribution de 50 millions de dollars en garantie de prêts pour la restructuration financière d'Aciers Algoma, dans ma circonscription de Sault Ste. Marie.

Le secrétaire d'État responsable du Développement rural et de l'Initiative fédérale du développement économique dans le nord de l'Ontario pourrait-il confirmer qu'Aciers Algoma a satisfait à toutes les conditions attachées à cette garantie et que le gouvernement canadien n'a plus d'obligations relativement à cette garantie?

L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.): Oui, monsieur le Président, je suis heureux d'indiquer qu'Aciers Algoma a réussi à se restructurer et à obtenir son financement du secteur privé.

Toutes les modalités de la garantie de prêt ont été respectées. Le gouvernement a effectivement été libéré de ses obligations de garantie et perçu les frais applicables.

Questions orales

Si je puis me permettre, je profiterai de l'occasion pour féliciter la direction de l'entreprise, le syndicat, les ouvriers et, surtout, la population de Sault Ste. Marie. Grâce à leur collaboration avec le gouvernement fédéral, ils ont permis de préserver des centaines d'emplois et ont contribué à la création de la richesse dans le nord de l'Ontario. À tous ceux qui ont participé à cette opération, en particulier mon collègue de Sault Ste. Marie, je dis bravo!

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, parlons de problèmes informatiques. Récemment, à la prison de Ferndale, on a trouvé l'information suivante dans des ordinateurs: la façon d'envoyer des lettres piégées et de fabriquer des balles de tennis explosives, des conseils sur le crochetage de serrure, et comment faire de l'écoute électronique.

Comment le solliciteur général détermine-t-il quelle documentation les détenus peuvent avoir en leur possession?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le Service correctionnel du Canada a une politique très rigoureuse en ce qui concerne l'information que peuvent contenir les ordinateurs en prison.

Ces derniers mois, nous avons resserré cette politique en raison d'incidents survenus dans d'autres établissements correctionnels du pays. Nous continuerons d'améliorer notre politique touchant l'information contenue dans les ordinateurs des établissements correctionnels.

• (1500)

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Alliance canadienne): Monsieur le Président, elle semble rigoureuse, en effet. On vient de trouver encore de la pornographie juvénile dans certains ordinateurs. De plus, un autre détenu avait un dispositif perfectionné lui permettant de s'emparer des mots de passe d'un système, afin d'y accéder. Un fonctionnaire du SCC a dit que cela pouvait représenter une menace sérieuse pour le service correctionnel.

Qu'est-ce qui est le plus important pour le gouvernement: le droit des délinquants et des détenus de posséder tout ce qu'ils veulent, ou la protection du public?

L'hon. Wayne Easter (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que les détenus du Service correctionnel du Canada ne peuvent pas posséder tout ce qu'ils veulent. Il sait bien qu'il a tort de faire une affirmation pareille.

Il va de soi que le Service correctionnel du Canada et tous les organismes relevant du solliciteur général et du gouvernement canadien portent le plus vif intérêt à la sécurité publique dans notre pays. Je crois d'ailleurs que tous nos organismes font de l'excellent travail à cet égard.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, les chômeurs de Charlevoix attendent de pied ferme le ministre de la Justice et exigent qu'il annonce dans les meilleurs délais le prolongement des mesures transitoires de l'assurance-emploi qui doivent prendre fin le 11 octobre prochain. Une vraie politique d'assurance-emploi ne se bâtit pas à coups de mesures transitoires et le gouvernement sait que tôt ou tard, il sera obligé de revoir son programme.

Mais en attendant, qu'attend-il pour annoncer le prolongement des mesures transitoires?

Mme Diane St-Jacques (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, on a prévu pour ces régions une période de transition de trois ans pour que les gens puissent s'adapter à ces changements, à ces nouvelles règles.

Maintenant, étant donné que nous arrivons à la fin de cette période de transition, le ministère est en train d'étudier les possibilités et nous allons annoncer les résultats très bientôt.

* * *

LA FORÊT

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, le Canada est une nation forestière. Ses forêts fournissent de l'emploi à des centaines de milliers de personnes et jouent un rôle essentiel en ce qui concerne l'environnement et notre mieux-être social. Ma question s'adresse au ministre des Ressources naturelles.

Que fait le gouvernement pour s'assurer que les forêts du Canada seront préservées pour les générations futures?

[Traduction]

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le Canada a eu l'honneur d'accueillir, pour la première fois, le douzième Congrès forestier mondial, qui se tenait dans la ville de Québec. Ce congrès, organisé en partenariat avec le gouvernement du Québec, comptait 4 000 délégués originaires de 140 pays. Il y a été question de l'importance, pour le monde, de protéger nos forêts et de la façon d'assurer la survie à long terme de nos forêts, pour qu'elles contribuent au mieux-être de tous les citoyens du monde.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PC): Monsieur le Président, le Service météorologique du Canada reçoit des directives d'un conseil consultatif sur les services météorologiques. Le président-directeur général de la société Pelmorex Communications Inc. fait partie de ce conseil consultatif. Pelmorex est la société mère qui possède et exploite la licence de radiodiffusion de sa filiale MétéoMédia.

Compte tenu de la fermeture et de la baisse des activités de plusieurs stations d'information météorologique, il y a un conflit d'intérêts potentiels. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises afin d'éviter tout conflit d'intérêts?

M. Alan Tonks (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est fort intéressant de noter que les problèmes soulevés antérieurement au sujet des services météorologiques ont été entièrement réglés comme le montre l'information préliminaire de qualité exceptionnelle transmise au sujet de l'ouragan Juan.

Les services météorologiques ont fait l'objet d'une rationalisation afin de prévoir les changements dans les conditions climatiques. Les changements dont le député fait état n'auront absolument aucune incidence.

Questions orales

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement américain rejette le boeuf canadien, il n'accepte pas le bois d'oeuvre canadien, à moins qu'il ne le taxe à 29 p. 100. Cependant le gouvernement canadien est prêt à recevoir à bras ouverts les déchets toxiques des États-Unis au futur incinérateur de Belledune, ce qui pourrait compromettre l'environnement de la baie des Chaleurs et des côtes environnantes.

Est-ce que le ministre des Pêches et des Océans va mettre un moratoire, ordonner une étude indépendante et arrêter de s'abaisser devant les États-Unis, oui ou non?

• (1505)

M. Georges Farrah (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà indiqué à la Chambre, et comme le ministre l'a indiqué également, suite aux discussions avec le ministère des Pêches et des Océans, le projet a été modifié et il n'y a aucun rejet en mer. Donc, il n'y a aucun outil à notre disposition pour faire en sorte de faire intervenir la loi. Par conséquent, je pense que le député devrait être content de la situation actuelle car l'intervention du ministère a fait en sorte de protéger l'habitat du poisson.

* * *

[Traduction]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Dr Linda Baboolal, présidente du Sénat du Parlement de la République de Trinité-et-Tobago.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le Président: Conformément à au paragraphe 81(14) du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la motion qu'elle abordera demain, lors de la prise en considération des crédits:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement entreprendre des discussions avec les provinces et les territoires afin de remettre aux municipalités une partie de la taxe fédérale sur l'essence.

[Français]

Cette motion, inscrite au nom de l'honorable député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, fera l'objet d'un vote. Des copies de la motion sont disponibles au Bureau.

* * *

[Traduction]

M^{ME} ZAHRA KAZEMI

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les leaders à la Chambre et vous constaterez qu'il y a consentement unanime sur la motion suivante:

Que, immédiatement après l'adoption du présent ordre, le député de Brampton-Centre soit autorisé à proposer la motion suivante:

Que la Chambre demande unanimement au gouvernement iranien d'exhumer le corps de la regrettée Zahra Kazemi, photojournaliste irano-canadienne, et de le renvoyer au Canada;

Que, lorsqu'un représentant de chaque parti aura parlé de la motion pendant au plus une minute, la motion soit mise aux voix et adoptée d'office.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime sur la proposition du leader du gouvernement à la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.) propose:

Que la Chambre demande unanimement au gouvernement iranien d'exhumer le corps de la regrettée Zahra Kazemi, photojournaliste irano-canadienne, et de le renvoyer au Canada.

Monsieur le Président, je tiens à remercier mes collègues et le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir accepté cette motion à l'unanimité.

Il y a quelques mois, une citoyenne canadienne, M^{me} Zahra Kazemi a été arrêtée en Iran et tuée peu après. Les autorités iraniennes ont accepté la responsabilité de sa mort. Elles ont déjà inculpé un agent de sécurité iranien pour ce crime commis sur la personne d'une citoyenne canadienne.

Je remercie également le gouvernement iranien de sa coopération. Je compte sur la pleine coopération des autorités pour rendre la dépouille de M^{me} Kazemi à son fils dans les meilleurs délais. Des Canadiens des quatre coins du pays attendent le retour de la dépouille pour pouvoir marquer par une cérémonie la fin d'une période difficile pour nous, Canadiens, et pour la famille de M^{me} Kazemi.

Je remercie tous les députés d'avoir accepté que cette motion soit unanime.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les demandes présentées dans cette motion sont manifestement importantes, et nous appuyons la motion, car c'est ce que nous avons toujours demandé. Nous avons en effet toujours demandé que le gouvernement soit ferme dans ce dossier et il ne l'a pas été. La question suivante doit donc être posée: pourquoi le gouvernement présente-t-il cette motion maintenant, après avoir attendu si longtemps? Je crois que la réponse a à voir avec la politique.

Le gouvernement cherche à détourner l'attention du fait que la politique de diplomatie douce du ministère des Affaires étrangères pour faire progresser la demande du Canada dans l'affaire Zahra Kazemi a échoué lamentablement à tous égards. La dictature iranienne a enseveli le corps de Zahra Kazemi contre la volonté de sa famille et, maintenant, son assassin présumé, un des suspects, participe à l'enquête sur le meurtre.

Tout au long de cette affaire, le ministre des Affaires étrangères du Canada a tenté de valider plutôt que de contester les agissements de la dictature iranienne. Lorsque celle-ci a voulu blâmer deux infirmières de rang inférieur pour le meurtre, notre ministre des Affaires étrangères s'en est félicité et a dit qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction. Après que cette arrestation n'eut convaincu personne, sauf le ministre des Affaires étrangères, les autorités iraniennes ont libéré les deux femmes et il semble maintenant que les autorités ont mis aux arrêts un membre du service de renseignement. Encore une fois, le ministre s'est dit heureux de l'arrestation tout en ne sachant absolument rien de la culpabilité ou de l'innocence de l'accusé.

Enfin, dans l'ultime approbation des meurtriers de Téhéran, le ministre a décidé de renvoyer l'ambassadeur du Canada en Iran, sans que rien n'ait été réglé. La demande de rapatriement du corps a été rejetée. La demande d'excuses a été rejetée. La demande d'une quelconque reconnaissance de la violation des droits d'une Canadienne a également été rejetée. Nous envoyons notre ambassadeur...

Décision de la présidence

● (1510)

Le Président: Je suis désolé d'informer le député que son temps de parole est écoulé.

[Français]

L'honorable députée de Mercier a la parole.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le fait que la Chambre des communes du Canada demande unanimement que le corps de Zahra Kazemi, photjournaliste montréalaise qui a été tuée, assassinée dans les prisons iraniennes au début de juillet soit rapatrié et remis à son fils, Stephan Hachemi est la moindre des choses. Je crois que nous devons nous féliciter de cette motion.

Cependant, ce n'est que le début. Son fils, de même qu'une coalition de 19 organismes, dont Amnistie Internationale, Reporters sans frontières, la Fédération des journalistes professionnels du Québec et aussi le Centre international de ressources juridiques, réclament que le Canada prenne tous les moyens pour connaître la vérité sur sa mort, sur son assassinat, que ce soit au Canada, à l'ONU ou en Iran.

Alors, j'aimerais que cette motion porte aussi le sens non seulement du retour de la...

Le Président: Je regrette d'interrompre l'honorable députée, mais le temps de parole qui lui était alloué est expiré.

L'honorable député de Cumberland—Colchester a la parole.

[Traduction]

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la motion. Je félicite le député de l'avoir proposée. D'un côté, je félicite le député, mais de l'autre, je pense que son parti a dramatiquement laissé tomber la famille de la victime en ne faisant pas davantage pression et en n'exigeant pas que ce dossier soit traité différemment dès le premier jour.

Encore une fois, je félicite le député d'avoir proposé cette motion, mais je déplore que le gouvernement se soit mal occupé de cette question dès le début. Il n'a pas exercé suffisamment de pressions sur l'Iran. Il n'a pas exigé ce qui aurait dû l'être, et la famille réclame maintenant le rapatriement du corps de la victime au Canada. S'il était rapatrié au Canada, nous pourrions peut-être découvrir ce qui s'est vraiment passé et de quoi est décédée la victime.

Tout indique que les autorités iraniennes ne prendront pas cette question au sérieux. Elles ont arrêté deux personnes qu'elles ont ensuite relâchées. Elles ont arrêté quelqu'un d'autre, mais n'ont pris aucune mesure concrète à ce sujet. Personne n'est satisfait. Ce qui est arrivé à la victime est horrible, et nous devrions exiger que son corps soit rapatrié.

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NDP): Monsieur le Président, au nom de mes collègues néo-démocrates et de notre chef, Jack Layton, nous nous joignons à tous les députés des deux côtés de la Chambre pour demander unanimement aux autorités iraniennes de faire enfin ce qui s'impose et de renvoyer le corps de Zahra Kazemi au Canada, d'exhumer son corps et de le renvoyer afin que nous puissions enfin connaître la vérité sur ce qui s'est passé.

Nous savons que M^{me} Kazemi a été interrogée pendant environ 77 heures. Elle a été battue et assassinée. Nous savons qu'il y a eu au moins trois services d'impliqués, et nous ne voulons pas que l'affaire soit étouffée. La vérité doit éclater au grand jour. Il doit y avoir une enquête indépendante comme l'ont réclamé Reporters Sans Frontières, Amnistie Internationale et d'autres groupes. Nous, néo-démocrates, nous joignons à ces voix. Nous exhortons le

gouvernement de l'Iran à écouter les Canadiens et, bien entendu, le fils de la victime, Stephan Hachemi, qui demande que justice soit faite, au nom de sa famille.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est adoptée d'office.

(La motion est adoptée.)

* * *

PRIVILÈGE

LE MINISTRE DE LA JUSTICE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le lundi 15 septembre 2003 par l'honorable député de Yorkton—Melville concernant les déclarations faites par le ministre de la Justice au sujet de l'administration financière du programme des armes à feu.

Je tiens à remercier le député de Yorkton—Melville d'avoir soulevé cette question, ainsi que le leader du gouvernement à la Chambre pour ses commentaires.

Le député de Yorkton—Melville prétend que le ministre de la Justice a induit la Chambre en erreur le 3 février 2003 lorsqu'il a exposé les conclusions de l'examen financier du programme des armes à feu mené par la société d'experts-conseils KPMG, et qu'un communiqué du ministère de la Justice, publié le même jour, contenait des affirmations semblables. Le député allègue aussi que le ministre a fait preuve de mépris à l'égard du Bureau du vérificateur général en omettant d'étayer l'évaluation qu'a faite son ministère du rapport de KPMG.

À l'appui de ses allégations, le député de Yorkton—Melville signale les préoccupations exprimées dans une lettre d'un fonctionnaire du Bureau du vérificateur général adressée au sous-ministre de la Justice le 14 février 2003. Le député a cité les extraits suivants de la lettre, qui figurent dans le compte rendu des débats du 15 septembre 2003, à la page 7340:

Nous craignons que les renseignements contenus dans le rapport de KPMG ne soient insuffisants pour appuyer les conclusions tirées dans le communiqué de presse. Nous aimerions pouvoir répondre aux préoccupations qui pourraient être soulevées par les parlementaires au sujet du rapport de KPMG au cours des audiences à venir.

Le communiqué de presse du ministère contient deux affirmations problématiques. Ces affirmations concluent que le rapport de KPMG a permis au ministère de la Justice de confirmer que les systèmes nécessaires sont en place pour assurer l'intégrité et l'intégralité des données financières pertinentes;

et cette étude a assuré le ministère que les renseignements compilés au sujet des dépenses passées étaient exacts.

Nous craignons que le travail décrit dans le rapport de KPMG et dans la lettre d'accompagnement ne soient pas suffisants pour appuyer ces affirmations.

● (1515)

[Français]

L'auteur de la lettre du Bureau du vérificateur général se demande en outre si le rapport de l'étude des experts-conseils pourrait ne pas appuyer pleinement d'autres aspects de la position prise par le ministère de la Justice.

Affaires courantes

[Traduction]

Dans son intervention, le leader du gouvernement à la Chambre a signalé que le ministre de la Justice avait déposé le rapport de KPMG devant la Chambre le 3 février, le même jour qu'il avait fait la déclaration qu'on lui reproche. Le leader du gouvernement a qualifié les déclarations faites par le député de Yorkton—Melville de sujet à débat, c'est-à-dire une divergence d'opinion concernant le rapport. Il a fait remarquer que, puisque le rapport en question avait été rendu public, les députés étaient libres de tirer leurs propres conclusions au sujet des constatations y figurant.

Par ailleurs, le leader du gouvernement à la Chambre a précisé que, le 24 février, le ministre de la Justice et la vérificatrice générale avaient témoigné devant le Comité permanent des comptes publics au sujet du programme des armes à feu. Tous deux ont alors eu l'occasion d'expliquer leurs points de vue et de répondre aux questions des députés.

En tant que députés, nous sommes tous régulièrement exposés aux divergences qui surviennent dans l'interprétation des divers événements ou incidents et des documents déposés à la Chambre. Les députés peuvent être—et sont souvent—en désaccord sur les faits d'une même situation. Les divergences de cette nature sont le fondement même de nos débats. Nos règles visent à permettre aux députés d'exprimer des points de vue différents sur des questions données, et même à les encourager à le faire. Cette tolérance vis-à-vis des points de vue divergents est une caractéristique fondamentale de la liberté de parole et du processus de prise de décisions qui sont au coeur de notre système parlementaire.

J'ai étudié avec soin les documents que m'a fournis le député de Yorkton—Melville. J'ai également examiné les arguments que ce dernier et le leader du gouvernement à la Chambre ont présentés à la Chambre lorsque la question a été soulevée le 15 septembre dernier. Or, je ne peux trouver aucune preuve de l'intention du ministre de la Justice d'induire la Chambre en erreur à quelque moment que ce soit.

À mon avis, le ministre a simplement présenté son point de vue sur un document qu'il avait déposé à la Chambre, et son ministère a repris ce point de vue dans un communiqué de presse. Je n'ai rien trouvé dans les documents fournis par le député de Yorkton—Melville qui puisse me porter à douter de la bonne foi du ministre.

Comme l'a signalé le leader du gouvernement à la Chambre, le rapport en question a bien été déposé et les députés peuvent le lire et former leur propre opinion à son sujet. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait les fonctionnaires du Bureau du vérificateur général; ces derniers ne semblent pas partager le point de vue du ministre et ont exprimé des réserves et demandé un complément d'information. Les députés peuvent faire de même et, s'ils le souhaitent, poursuivre la question directement auprès du ministre en se prévalant des moyens mis à leur disposition ici à la Chambre ou en comité. Toutefois, il s'agit là de questions à débattre et non de questions à trancher par la présidence.

Pour ce qui est du dernier point qu'a soulevé le député de Yorkton—Melville, si la vérificatrice générale a besoin de l'aide de la Chambre pour obtenir certains renseignements, elle peut toujours demander cette aide par les moyens habituels, notamment en présentant un rapport spécial à la Chambre ou en procédant à des consultations avec le Comité permanent des comptes publics. La Chambre prendra alors les mesures qu'elle estime indiquées. Cependant, à ce stade-ci, je ne vois rien qui puisse justifier une intervention de la part du Président pour des motifs d'ordre procédural.

Je tiens à remercier le député de Yorkton—Melville d'avoir soulevé cette question. Toutefois, les éléments de preuve dont je suis

saisi ne me permettent pas de conclure que le ministre ou le ministère ont porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

● (1520)

[Traduction]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Le Président: J'ai l'honneur de déposer le rapport de la délégation parlementaire canadienne en Lituanie, en Lettonie et en Estonie, pour la période du 17 au 23 mai 2003. Je recommande à tous les députés de le lire.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 (8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles la réaction du gouvernement à 14 pétitions.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**COMPTES PUBLICS**

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le vingtième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 6, intitulé «Aide du gouvernement fédéral accordée aux premières nations—Le logement dans les réserves», du rapport de la vérificatrice générale du Canada d'avril 2003.

J'ai aussi l'honneur de présenter le vingt-et-unième rapport du Comité permanent des comptes publics sur le chapitre 6, intitulé «La réforme de la classification et de l'évaluation des emplois dans la fonction publique», du rapport de la vérificatrice générale du Canada de mai 2003.

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ces deux rapports.

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, si la Chambre donne son consentement, je propose:

Que la liste des membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre soit modifiée comme suit: Judi Longfield remplace Guy St-Julien.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, aujourd'hui, je présente trois pétitions distinctes de mes électeurs de Red Deer.

La première a été signée par 44 personnes qui exhortent le Parlement à protéger nos enfants en prenant toutes les dispositions nécessaires pour interdire tout matériel qui encourage ou glorifie la pédophilie.

LA LIBERTÉ DE RELIGION

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la seconde pétition a été signée par 221 personnes. Ces pétitionnaires demandent au Parlement de prendre toutes les mesures voulues pour protéger le droit des Canadiens à propager librement leurs convictions religieuses et morales sans craindre d'être poursuivis.

LA LOI CONCERNANT LA PROCRÉATION ASSISTÉE

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la dernière pétition a été signée par 108 personnes qui s'opposent au projet de loi C-13 portant sur la procréation assistée.

[Français]

LES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, au nom du secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, j'ai le plaisir de déposer une pétition qui vise à la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, relativement aux travailleurs bénévoles des services d'urgence.

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 536 électeurs de ma circonscription, celle de Prince George—Peace River. Ces pétitionnaires habitent principalement les villes de Dawson Creek et de Fort St. John, mais également les agglomérations rurales de Cecil Lake, Charlie Lake, Tomslake, Clayhurst, Goodlow, Montney, North Pine, Pouce Coupe, Taylor et Tumbler Ridge.

Les pétitionnaires signalent à la Chambre que, d'après eux, le mariage est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants. Ils soulignent que la Chambre a adopté une motion en juin 1999 selon laquelle le mariage devrait continuer d'être défini comme l'union entre un homme et une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi pour reconnaître l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant l'union à vie d'un homme et d'une femme à l'exclusion de toute autre forme d'union.

● (1525)

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions au nom d'un grand nombre de mes électeurs.

La première concerne la question des espèces envahissantes. Les pétitionnaires croient que ces espèces sont devenues une menace réelle pour la productivité, le fonctionnement et l'intégrité biologique du bassin formé des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que des plans d'eau intérieurs et des rivières de l'Ontario.

À titre de signataire de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique en 1992, le gouvernement canadien s'est engagé à prévenir, à contrôler ou à éradiquer les espèces envahissantes étrangères.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de reconnaître et d'honorer les engagements répétés pris par le gouvernement canadien, tant à l'échelle nationale qu'internationale, de contrer la menace posée par les espèces envahissantes étrangères.

POSTES CANADA

M. Paul Steckle (Huron—Bruce, Lib.): Monsieur le Président, ma deuxième pétition a trait aux facteurs des régions rurales. Il se peut qu'elle soit inutile puisque la mesure même qui y est réclamée aujourd'hui a déjà été adoptée. Les pétitionnaires prient le Parlement d'abroger le paragraphe 13(5) de la Loi sur la Société canadienne des postes.

Je me contente donc de présenter la pétition telle qu'elle m'a été remise.

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui quatre pétitions.

La première d'entre elles a été signée par un grand nombre de mes électeurs. Les pétitionnaires prient le gouvernement de tenir une enquête publique en bonne et due forme sur les nombreux marchés publics qui ont déraillé, et j'estime que c'est certainement là une bonne initiative.

LA RECHERCHE SUR LES CELLULES SOUCHES

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dans ma deuxième pétition, les signataires prient le gouvernement de prévoir dans le projet de loi C-13 que des cellules souches non embryonnaires puissent être utilisées. Les cellules souches adultes ont fait progresser de façon marquée la recherche visant à lutter contre certaines maladies.

C'est une excellente pétition.

LA FISCALITÉ

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, une nouvelle saison de hockey s'amorce. Les signataires de la troisième pétition, qui provient de la Saskatchewan, prient la ministre du Revenu de les laisser souffler et de ne pas imposer les jeunes joueurs de hockey comme elle l'a fait l'an dernier. Cette imposition s'était arrêtée à la frontière manitobaine. La ministre avait ciblé la Saskatchewan en particulier. À notre avis, ce n'est pas là une méthode d'imposition équitable.

LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, dernier point mais non le moindre, de nombreux pétitionnaires prient le gouvernement de combattre vigoureusement la pornographie juvénile. Le gouvernement approche du but, mais n'a pas encore adopté une mesure législative qui imposerait aux pornographes infantiles des peines vraiment très sévères.

LE MARIAGE

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter des pétitions portant la signature d'environ 400 de mes électeurs. Ils demandent au Parlement de réaffirmer la nature hétérosexuelle du mariage et d'invoquer l'article 33, la disposition d'exemption de la Charte canadienne des droits et libertés, pour maintenir la définition hétérosexuelle du mariage en la préservant de toute erreur d'interprétation de la part du pouvoir judiciaire.

Ceux qui ont signé la pétition l'ont fait lors d'une réunion qui s'est tenue devant le bureau de ma circonscription, il y a à peu près trois semaines.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je prends la parole de la part de mes électeurs de Surrey-Centre pour présenter cinq pétitions portant la signature de centaines de personnes qui demandent au Parlement de tenir immédiatement un nouveau débat sur la définition du mariage et de réaffirmer, comme il l'a fait en 1999 en réponse à une motion de l'Alliance canadienne, son engagement à prendre tous les moyens nécessaires pour sauvegarder et protéger la définition traditionnelle du mariage comme étant l'union entre un homme et une femme, à l'exclusion de toute autre forme d'union.

Les centaines de pétitionnaires ont signé ces pétitions à l'occasion des diverses assemblées publiques locales que j'ai tenues durant le congé estival.

[Français]

LES PERSONNES HANDICAPÉES

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer une pétition demandant au Parlement de s'opposer à tout projet visant à restreindre l'accessibilité au crédit d'impôt pour les personnes handicapées et de veiller à ce que le gouvernement s'abstienne de faire adopter par la Chambre des communes quelque mesure que ce soit sans avoir d'abord consulté les organismes de personnes handicapées et les professionnels du domaine de la santé. Cette pétition est signée par les concitoyens et concitoyennes de ma circonscription.

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom des électeurs de la circonscription de Lambton—Kent—Middlesex, qui demandent au Parlement de protéger la santé des aînés et des enfants et de protéger notre environnement en interdisant l'emploi de l'additif d'essence MMT dont l'utilisation est contestée, parce qu'il engendre du smog et intensifie le réchauffement de la planète.

Initiatives ministérielles

● (1530)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton*.

Le Président: D'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 septembre, de la motion: Que le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Rodger Cuzner (secrétaire parlementaire du premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la situation en dit long lorsque le seul débat réel que les libéraux peuvent proposer relativement à ce projet de loi vise à assurer que les autres ne pourront pas le modifier, par exemple en proposant des amendements pour l'améliorer. C'est absolument abominable. Les libéraux d'en face devraient avoir honte. En matière d'éthique, ils ont presque proposé une mesure législative qui aurait été utile et applicable, mais elle comporte de graves défauts et ils refusent de les corriger. Je suis très déçu.

Permettez-moi de parler un peu de tout ce dossier de l'éthique. Comme nous le savons tous, il y a un peu plus d'un an, le premier ministre nous a présenté un train de mesures sur l'éthique. On peut se demander ce qui le motivait. Voulait-il remplir une promesse électorale dix ans plus tard? J'en doute car, si le but était de tenir une promesse électorale, le projet de loi aurait probablement été présenté beaucoup plus tôt.

La réalité est tout autre et elle est incontestable, d'ailleurs je ne vois aucun député libéral s'opposer à ce que je dis; ils ont présenté ce train de mesures pour limiter les dommages à un moment où les roues de l'autobus déontologique des libéraux se détachaient du véhicule. En fait, je crois que cet autobus se fait remorquer par une dépanneuse depuis cinq ou six ans. Leurs mesures concernant l'éthique n'étaient donc qu'un geste désespéré visant à faire croire qu'ils réglaient les problèmes.

Initiatives ministérielles

Notre parti se trouve dans une situation difficile puisque nous devons voter contre ce projet de loi à cause des lacunes qu'il présente. Cela nous met évidemment dans une situation délicate du point de vue des relations publiques. Je vois d'ici les libéraux faire le tour du pays durant la prochaine campagne électorale en disant: «Nous voici, nous les députés du merveilleux Parti libéral. Nous avons fait adopter des règles en matière d'éthique.» Évidemment, ils voudront que les gens croient qu'ils sont en train de devenir très soucieux de l'éthique. Puis ils diront: «L'Alliance canadienne a voté contre ces règles. Elle est contre l'éthique.» C'est ce qu'ils diront.

J'espère sincèrement que les Canadiens verront clair dans ce petit jeu parce que les règles d'éthique annoncées par le premier ministre ne feront rien pour régler les incidents qui nous ont mis dans cette situation. Je crois que les libéraux ne font que prévoir une autre série de mesures qu'ils pourront prendre lorsque des problèmes en matière d'éthique se produiront afin de ne pas attirer l'attention des médias. Cela m'inquiète beaucoup.

Tous ces manquements à l'éthique dont nous avons entendu parler concernent l'exécutif, c'est-à-dire le premier ministre et ceux qui sont assis dans la première rangée du côté du gouvernement libéral là-bas, ceux qui forment ce qu'on appelle le Cabinet. Chaque fois qu'il y a eu des problèmes, c'est de là qu'ils venaient. Cela a commencé, bien sûr, avec le premier ministre lui-même. Lui seul a le pouvoir de déterminer s'il y aura une enquête indépendante sur l'incident en question et, quelle surprise, il a décidé que, non, on n'allait pas découvrir la vérité. Il y avait des preuves d'ingérence plus que suffisantes, mais nous attendons encore les conclusions. Les nouvelles règles d'éthique que les libéraux ont proposées ne régleront pas ce problème. Elles n'exigeront pas qu'il y ait une enquête indépendante sur ces incidents. Elles n'exigeront pas que le ministre ou le premier ministre rende des comptes.

Puis nous avons eu la terrible situation des contrats de publicité à TPSGC. Des contrats étaient octroyés à des maisons de publicité du Québec, et la seule chose qu'elles avaient à faire pour toucher l'argent, c'était endosser le chèque et l'apporter à la banque. Je n'arrive pas à le croire. Il ne faut pas se surprendre que les contribuables canadiens soient outrés. Nous avons un gouvernement qui ne se gêne pas pour distribuer à gauche et à droite l'argent durement gagné des contribuables.

● (1535)

J'entends souvent des commentaires de la part de contribuables qui ont du mal à joindre les deux bouts même s'ils gagnent suffisamment d'argent pour devoir payer des impôts. Je pense tout particulièrement à certaines personnes âgées ou à des veufs ou des veuves qui doivent se contenter d'un revenu très limité de 15 000 \$ ou 18 000 \$, par exemple, pour payer leurs factures de services publics et leurs taxes foncières. Toutefois, le gouvernement juge que ces personnes doivent payer des impôts.

Et que fait le gouvernement une fois qu'il a obtenu cet argent? Il le donne à ses amis libéraux qui versent probablement de l'argent à la caisse de son parti au cours des campagnes électorales, mais qui ne font rien de concret. Certains n'ont qu'à copier un document qu'ils ont rédigé l'année précédente, à en modifier la date et à le réimprimer pour obtenir un nouveau paiement de 180 000 \$ ou tout autre montant prévu à ces contrats.

Il ne faut pas oublier que cet argent a été durement gagné par les contribuables canadiens, ce qui comprend ces veufs et ces veuves qui me téléphonent ou viennent me rendre visite à mon bureau. Ils veulent savoir quoi faire. Ils disent qu'ils ont des dépenses mais qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent. Ils me disent qu'ils ont bien essayé

de faire des économies en vue de leur retraite, mais qu'après avoir payé leurs factures de services publics et leurs impôts fonciers, il ne leur reste plus d'argent. Puis, ils apprennent par les journaux que certaines personnes obtiennent de l'argent à cause de leurs relations politiques, ce qui les rend à juste titre furieux.

Le gouvernement prétend ensuite que nous pourrions compter sur les services d'un commissaire à l'éthique indépendant puisque c'est ce qu'il a promis de faire en 1993. Cela serait merveilleux si c'était vrai. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Malheureusement, aux termes du projet de loi C-34, la nomination du commissaire à l'éthique relève, comme toujours, du premier ministre. C'est notre principale objection à ce projet de loi.

En ce qui a trait aux infractions aux règles d'éthique commises par le gouvernement, c'est-à-dire par le Cabinet, nous nous rendons compte que le commissaire à l'éthique continuera de faire enquête et de fournir des conseils et des renseignements à l'usage exclusif du premier ministre.

Bien sûr, il est stipulé dans le projet de loi que le premier ministre consultera les chefs des autres partis au sujet de la nomination du commissaire à l'éthique, mais on reste dans le noir quant à la nature de la consultation et il n'est précisé nulle part que le premier ministre doit se rendre aux arguments des autres chefs s'ils s'opposent au choix du commissaire.

Je trouve répugnant qu'au prochain cafouillis des libéraux entraînant la perte de milliers, voire de millions ou de milliards de dollars, ce parti puisse porter des accusations mesquines contre un simple député ou un député de l'opposition et mettre à leurs trousses un commissaire à l'éthique nommé par le premier ministre, sans l'accord des autres partis.

D'aucuns disent que le commissaire à l'éthique devrait avoir le même statut que les autres hauts fonctionnaires du Parlement. Je suis plutôt d'accord là-dessus, mais j'ajouterais une condition. Puisque le commissaire à l'éthique rendra des jugements qui pourraient avoir une incidence sur l'avenir d'un député, il devra absolument jouir, à toutes fins pratiques, du soutien unanime de tous les députés, et non pas seulement du premier ministre qui l'a nommé.

C'est un exercice très frustrant, au point où on se demande à quoi il sert. Pourquoi sommes-nous ici à présenter toutes sortes d'arguments pour essayer de convaincre les libéraux de changer d'idée à ce sujet? Ils ne veulent rien entendre. S'ils sont d'accord avec moi, qu'ils le disent. Sinon, qu'ils le disent également. Ils gardent le silence parce qu'ils sont restés accrochés au passé. Ils se contenteront de voter selon la ligne du parti.

Au moment du vote, plus tard cet après-midi, ils se lèveront comme de bons soldats et se diront d'accord sur la position du premier ministre. L'affaire sera vite conclue et il faudra s'en accommoder.

● (1540)

Je fais la promesse à mes électeurs et à tous les Canadiens que nous n'allons trouver de repos que lorsqu'auront été établis une procédure visant à nous doter d'un commissaire à l'éthique vraiment indépendant et un ensemble de règles régissant notre comportement, afin que les Canadiens puissent à nouveau faire confiance au gouvernement.

D'ici là, notre démocratie, notre pays et l'avenir de nos enfants sont en péril. On ne saurait se contenter de moins.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole sur ce projet de loi. Lorsque je suis devenu député, il y a 10 ans, on disait déjà qu'il fallait prendre des mesures pour resserrer l'éthique du gouvernement. Depuis, on s'est rendu compte qu'on avait effectivement un sérieux besoin dans ce domaine, qu'il était important et urgent que des choses se fassent.

On a devant nous un projet de loi visant à améliorer la situation. Heureusement, ce projet de loi a été envoyé au comité avant la deuxième lecture. Cela nous a permis d'avoir des amendements qui l'améliorent, qui lui donnent plus de force.

Nous avons l'assurance que les chefs de partis reconnus à la Chambre des communes seront consultés au sujet de la nomination du commissaire à l'éthique, puisque cette obligation sera dorénavant législative. Il y avait eu un engagement du premier ministre en ce sens, mais cela n'était pas inscrit dans l'avant-projet de loi. On l'a inscrit tout de suite à l'étude en comité.

Lorsque l'on voit ce qui s'est passé dans le dossier de l'ex-commissaire à la protection de la vie privée, M. Radwanski, on se rend compte que c'est bien que les choses soient claires et précises vis-à-vis du premier ministre. Hier, il nous disait que lorsque M. Radwanski a été nommé, tous les partis de la Chambre ont voté en faveur de sa nomination. Il a été obligé de s'excuser car le Bloc avait voté contre.

Avec une modification comme celle-ci, il y aura une obligation de consultation, une obligation de textes écrits. De la sorte, on pourra s'assurer que la nomination soit faite le plus correctement possible. Il y a donc une amélioration en ce sens.

L'autre amélioration qui a été acceptée en comité, c'est que la Chambre ait un peu plus de contrôle quant à la question du code d'éthique. Initialement, on disait dans le projet de loi que le premier ministre devait préparer un code d'éthique. Il n'était jamais question que les parlementaires puissent le voir.

Avec l'amendement proposé, il y aura obligation de dépôt du code d'éthique et nous pourrons porter un jugement sur ce qu'il contient, vérifier s'il n'est pas encore plein de trous, comme ce qui a permis la nomination de M. Radwanski, et ainsi pouvoir corriger cela de façon définitive. Il est important de voir qu'un projet de loi va améliorer la situation.

Néanmoins, d'autres éléments auraient pu être mis en place et on ne les trouve pas dans le projet de loi. Par exemple, la majorité libérale a rejeté l'amendement présenté pour qu'il y ait des propositions de candidatures lorsqu'on nomme un commissaire à l'éthique.

Cela aurait permis d'avoir le choix parmi plusieurs candidats proposés par tous les partis, et aussi par le grand public. Ainsi on aurait pu tamiser les candidatures pour éviter, à la première étape, que l'on choisisse des gens qui ne sont que des amis du régime. Après cela, ils ont des comportements qui indisposent le gouvernement, comme ceux qu'on a vus de la part du commissaire à la protection de la vie privée. Cela fait que la présidente du Conseil du Trésor est dangereusement dans l'eau bouillante.

Effectivement, une nomination partisane a été faite d'un administrateur très laxiste, et d'un autre côté, la présidente du Conseil du Trésor n'a pas pu assurer correctement le contrôle des dépenses de cette personne. En bout de ligne, ce sont tous les Québécois, les Québécoises, les Canadiens et les Canadiennes qui sont perdants. En effet, finalement on a nommé quelqu'un qui n'avait pas toutes les

compétences voulues, qui a eu un comportement partisan toléré par le gouvernement, et donc, de l'argent a été gaspillé, cet argent qui est pris à même les impôts de tous les citoyens de ce pays.

Dans le cas du commissaire à l'éthique, nous aurons un peu plus de contrôle sur sa nomination et sur ses actions. Il manque une partie disant qu'on aurait pu proposer plusieurs noms, afin d'avoir le choix. Mais on peut quand même dire que globalement, il s'agit d'un projet de loi qui améliore la situation et qui ne sera pas inutile.

Rappelons-nous tout l'historique, les péripéties depuis 1993, les situations multiples et à répétition que nous avons vécues. L'actuel commissaire à l'éthique était nommé par le premier ministre et lui était redevable. Il était donc en conflit d'intérêts lorsqu'il devait émettre un avis sur une consultation faite, soit pour le premier ministre, soit concernant un des ministres. On était dans une situation où la personne avait à juger celle qui l'avait nommée. C'était complètement inacceptable d'agir de cette façon.

● (1545)

Ce fut une bataille de longue haleine pour parvenir à des résultats plus satisfaisants qui permettront, à l'avenir, de nommer une personne pour laquelle on pourra vérifier si elle possède les compétences nécessaires.

Dans ce sens, la consultation de tous les chefs de parti pourra être une garantie pour confirmer que l'évaluation a effectivement eu lieu. Si jamais on nomme quelqu'un avec qui l'un des chefs de parti n'était pas d'accord, on pourra le dire publiquement. On pourra montrer notre désapprobation et ainsi permettre à la population de juger de la valeur de cette nomination.

Je crois que ce sont des améliorations qui se feront sentir au cours des prochains mois et des prochaines années. On les a incluses dans un projet de loi qui arrive à la fin de la fin de la troisième lecture. Nous espérons obtenir un résultat favorable qui nous permettra, au moins de ce côté-là, d'avoir pallié à certains manques concernant le comportement plus ou moins adapté du gouvernement. En effet, depuis 10 ans, il y a eu quand même plusieurs signes d'un manque de rigueur au sein du gouvernement quant aux messages qui provenaient du bureau du premier ministre et cette réalité était vécue.

Il est vrai que l'ancien ministre des Finances était en même temps en conflit d'intérêts avec ses propriétés privées—ce qui fait qu'il paie ses impôts à l'extérieur du pays—et que cela était toléré par le premier ministre, car c'est quand même lui qui l'avait nommé ministre des Finances. Mais cela n'excuse en rien le comportement de l'ancien ministre des Finances. Je pense effectivement qu'il y a des choses à corriger de ce côté-là.

Il y a eu également toute la série de consultations du commissaire à l'éthique qui tournait à la farce. En effet, le conseiller en éthique avait eu à s'exprimer sur la valeur des gestes posés par M. Gagliano, lorsque ce dernier était ministre des Travaux publics des Services gouvernementaux. Le conseiller s'est rendu compte qu'il y avait effectivement des problèmes majeurs. Cependant, en raison du fait qu'il était redevable au premier ministre, il n'a pas eu, je dirais, le courage de dénoncer des choses qui auraient dû être dénoncées.

Maintenant, ce nouveau projet de loi donnera une indépendance quasi suffisante à la personne qui sera nommée. Elle pourra formuler des jugements vraiment indépendants du gouvernement et obtenir des commentaires plus fiables et dont on pourra tenir compte.

Initiatives ministérielles

Souvenons-nous que pendant la campagne électorale de 2000, cela avait été un argument du premier ministre qui avait fait ressortir d'une «boîte à surprises» un avis du conseiller en éthique. Il s'était servi de ce phénomène, car l'ensemble de la population ne connaissait pas tous les détails de la nomination du conseiller en éthique, toutes les conséquences et toutes les situations aberrantes qui avaient été vécues.

Pendant la campagne électorale de 2000, le premier ministre, en tant que chef du parti libéral, a fait publier un avis et c'est alors devenu l'avis du conseiller en éthique. Un citoyen qui ne connaissait pas toutes les données pouvait penser «Oh, c'est extraordinaire, cela veut vraiment dire que le gouvernement est blanchi de son comportement». Toutefois, lorsqu'on pousse la question un peu plus loin, on se rend compte que cet avis a été donné par un subalterne et non par une personne redevable à la Chambre des communes et aux élus. Ce n'était donc pas quelqu'un qui était indépendant du gouvernement.

Ainsi, les modifications apportées au projet de loi devraient nous permettre, en fin de compte, d'apporter des améliorations notables qui devraient être ressenties. Dès que le nouveau commissaire à l'éthique aura été nommé, il nous sera possible, je le crois et je l'espère, d'avoir des avis beaucoup plus indépendants.

Il y aura également un aspect préventif. En effet, lorsque les ministres ont reconnu le conseiller en éthique—pas la personne, mais son statut et sa dépendance par rapport au premier ministre—, c'était un peu de la rigolade. Sachant que le conseiller en éthique ne leur poserait pas de problèmes, car, pensaient-ils, «on l'a dans notre poche et c'est ainsi que cela fonctionne», cela leur permettait d'adopter des comportements plus ou moins acceptables.

Dorénavant, les ministres devront considérer les choses de plus près et avant de poser des gestes qui pourraient les placer en conflit d'intérêts, ils devront y réfléchir à deux fois, car le conseiller en éthique pourra émettre des avis publics importants qui auront un impact sur l'opinion publique. Je pense que de cette façon, la démocratie sera beaucoup mieux servie.

• (1550)

En conclusion, le Bloc québécois est très heureux qu'on ait tenu compte d'un certain nombre des amendements qu'on avait proposés et qu'on les retrouve dans le projet de loi. Nous pensons que c'est une évolution intéressante et nous souhaitons que ce projet de loi soit adopté le plus tôt possible.

[Traduction]

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Madame la Présidente, je suis heureuse d'ajouter ma voix au débat au sujet du projet de loi sur l'éthique du gouvernement.

Je dois cependant dire que je trouve difficile de féliciter le gouvernement pour cette mesure longuement attendue, alors qu'on ne compte plus les scandales qui continuent d'éclater jour après jour.

Ces interrogations d'ordre moral détournent l'attention du travail du gouvernement et ternissent la réputation des parlementaires et du Parlement. Elles détournent l'attention des principaux problèmes qui demeurent sans solutions tels que la situation qui s'éternise dans le secteur du bois d'oeuvre, les difficultés commerciales que nous avons avec les États-Unis relativement à l'ESB, l'aide d'urgence en cas de catastrophe, comme l'ouragan qui a frappé la Nouvelle-Écosse, et le PAAC, dont j'ai parlé aujourd'hui.

Entre-temps, on continue de négliger des préoccupations de longue date telles que l'affaiblissement de notre présence diplomatique et de notre réputation à l'étranger, notre incapacité de protéger

nos rives et la situation financière lamentable des Forces canadiennes. Toutes ces questions importantes ne reçoivent pas l'attention qu'elles méritent parce que le gouvernement libéral est aux prises avec toute une série de scandales.

Le premier ministre tente une dernière fois de forger son héritage dans les derniers jours de ses 10 années de règne. L'Histoire retiendra autre chose de ce gouvernement. Dès le début des années 1990, lorsqu'il a pris le pouvoir, ce gouvernement s'est mis à prôner l'éthique au sein du gouvernement.

Les Canadiens n'ont pas oublié la promesse qui leur a été faite dans le livre rouge de 1993, celle de faire renaître la démocratie parlementaire en améliorant les normes morales et le processus électoral et en procédant à une réforme des institutions parlementaires. Dix ans se sont écoulés sans que ces promesses ne soient remplies. Il y a d'ailleurs lieu de se demander si le gouvernement a déjà envisagé d'honorer ces promesses.

Il fut une époque où le gouvernement ne ratait pas une occasion d'attaquer le gouvernement conservateur sur des questions morales, même s'il était incapable de présenter la moindre preuve. Les libéraux ont continué dans cette voie même après que les allégations furent reconnues non fondées, que des millions de dollars furent dépensés et que des excuses officielles furent présentées aux personnes soupçonnées. Ce fut une honte et un gaspillage de fonds publics éhonté.

Par ailleurs, le gouvernement s'est trouvé devant toute une série de scandales et de fiascos soulevant des questions d'ordre moral qui ont rendu nécessaire la démission de quatre ministres de la Couronne.

L'actuel premier ministre doit répondre à des questions non résolues au sujet de la désormais tristement célèbre affaire Shawinigate. Le futur premier ministre est aux prises avec des questions non résolues au sujet de sa fiducie sans droit de regard et d'un conflit d'intérêts avec son empire maritime de plusieurs millions de dollars.

Malheureusement, les Canadiens n'obtiennent pas les détails des réunions secrètes qu'il a eues en tant que ministre des Finances. Au lieu de cela, on s'attend que les Canadiens et le Parlement se fient à la parole du premier ministre et de son loyal conseiller en éthique.

Je n'arrive pas à comprendre comment cette situation peut conférer aux libéraux le mandat de présenter un projet de loi sur la conduite du gouvernement, mais c'est la question à l'étude aujourd'hui.

Les Canadiens attendent pendant que l'actuel premier ministre demeure en poste assez longtemps pour causer le plus d'embêtements possibles au futur premier ministre et empêcher le Parlement d'accomplir son travail.

Le futur premier ministre a pris l'habitude de ne rien dire du tout sur quelque question d'orientation que ce soit, y compris sur le projet de loi qui est encore à l'étude à la Chambre et qui ne sera en vigueur que bien longtemps après le départ de l'actuel premier ministre.

Notre nouveau premier ministre sera chargé de mettre en oeuvre un projet de loi sur l'éthique et, pourtant, son gouvernement libéral n'a pas su gagner la confiance du public pour établir des normes d'éthique. Nous le savons tous, car nous avons voté sur le mariage la semaine dernière, et le gouvernement parle maintenant de décriminaliser la marijuana.

Initiatives ministérielles

Permettez-moi de dire à la Chambre que j'ai travaillé auprès d'enfants qui consommaient de la marijuana et que j'ai tâché de les sortir du caniveau. Ils sont venus me remercier pour cela. Le gouvernement commet là une autre grave erreur.

En outre, le gouvernement libéral n'a pas su honorer les principes de démocratie ou de responsabilité parlementaire efficace. Ces derniers jours, de nombreux exemples de dépenses inconsidérées ont encore jeté de l'ombre sur la responsabilité financière du gouvernement libéral. Or, en dépit de sa longue liste de problèmes d'éthique, le gouvernement propose de présenter une réforme des normes d'éthique au Parlement du Canada. Nous ne pouvons qu'en être consternés et espérer qu'il en ressortira quelque chose de positif.

• (1555)

Le Parti progressiste-conservateur appuie les principes d'une éthique plus rigoureuse, d'une amélioration du fonctionnement du Parlement et d'une réforme électorale. Depuis dix ans, le PPC a été, et de loin, le parti le plus efficace lorsqu'il s'est agi d'exiger du gouvernement qu'il rende des comptes au Parlement, et nos efforts portent maintenant fruit.

Les efforts déployés afin que soit reconnue la nécessité de nommer un commissaire à l'éthique qui soit indépendant et qui rende des comptes au Parlement plutôt qu'au premier ministre serviront bien la démocratie au Canada.

Le commissaire à l'éthique dont il est question dans le projet de loi sera habilité à enquêter sur des questions d'éthique, à analyser les faits et à tirer des conclusions. Les renseignements seront ensuite communiqués au premier ministre, à l'auteur de la plainte et au ministre faisant l'objet de l'enquête.

Je dois dire que la vérificatrice générale actuellement en poste fait son travail en toute indépendance. Elle ne dissimule rien. Elle fait ce qu'elle considère opportun. Le commissaire à l'éthique devrait agir comme cela lui aussi.

Le Parti progressiste-conservateur remarque toutefois que le projet de loi C-34 traite seulement des moyens de mettre en application les considérations d'éthique, mais pas du code d'éthique à proprement parler. Si le projet de loi était adopté, quel code d'éthique le commissaire à l'éthique mettrait-il en application?

Nous remarquons aussi que, même si le projet de loi prévoit que certains renseignements seront simultanément accessibles au public, le commissaire présentera aussi au premier ministre des renseignements confidentiels qui ne seront pas inclus le rapport divulgué au public. Ce n'est pas acceptable.

Autrement dit, le gouvernement se réserve le droit d'épurer le rapport qui sera rendu public et de garder secrète toute constatation préjudiciable ou traduisant un manque d'éthique. Le Parti progressiste-conservateur exhorte le gouvernement à faire en sorte que toutes les constatations pertinentes soient portées à la connaissance du Parlement et de la population, en totalité et non pas simplement en partie.

Nous avons aussi exprimé des réserves concernant le traitement du commissaire à l'éthique. Actuellement, c'est le Cabinet qui déterminerait son traitement, même si cela risque d'avoir un effet négatif: le commissaire serait en effet tributaire du Cabinet pour toute augmentation de son traitement. Le gouvernement peut-il m'expliquer comment quelqu'un peut mener une enquête impartiale sur ceux qui lui permettent de payer sa note d'épicerie et son loyer?

Le Parti progressiste-conservateur préférerait que le traitement du commissaire à l'éthique soit fixé comme celui du commissaire à la protection de la vie privée ou du commissaire à l'information. Ainsi:

Le commissaire à l'éthique toucherait un traitement égal à celui d'un juge de la Cour fédérale autre que le juge en chef ou le juge en chef associé de ce tribunal, et il aurait droit à des indemnités raisonnables pour les frais de déplacement et de subsistance liés à l'exercice de ses fonctions aux termes de cette loi ou d'une autre.

Notre parti craint aussi vivement que les rapports déposés au Parlement ne renferment rien d'autre qu'une simple liste statistique des enquêtes qui sont tenues, écartées ou menées à bonne fin. Selon nous, ces rapports devraient être beaucoup plus approfondis et détaillés.

Enfin, le Parti progressiste-conservateur est heureux de constater qu'en fin de mandat, le premier ministre, après de nombreuses années de comportement éthique discutable, ait choisi comme dernier cadeau au Canada d'imposer à son successeur un code d'éthique plus rigoureux que celui qu'il s'est lui-même donné. Toutefois, compte tenu du moment choisi, il faut se demander si le projet de loi vise le bien du pays ou s'il s'agit d'un dernier tour qu'il veut jouer au premier ministre en devenant.

Le Parti progressiste-conservateur espère qu'il ne s'agit pas d'un projet de loi de fin de mandat, mais qu'il constituera la première étape d'un processus d'amélioration des normes éthiques et de réforme parlementaire au Canada. Le Canada a désespérément besoin de ce qui fait défaut depuis trop longtemps, soit d'un leadership fondé sur des principes éthiques.

Nous ne pouvons qu'oser espérer que le successeur du premier ministre veillera immédiatement à améliorer l'éthique au lieu de tergiverser encore pendant dix ans comme il l'a fait. On peut être certain, cependant, que le Parti progressiste-conservateur continuera d'exiger que le gouvernement rende des comptes et veillera à instaurer de véritables normes d'éthique et une véritable réforme parlementaire au Canada.

Nous avons bien hâte de voir ce projet de loi adopté et nous attendons avec intérêt les nombreux changements qui doivent être apportés.

• (1600)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion voulant que la question soit mise aux voix maintenant. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal est reporté à 17 h 29 aujourd'hui.

*Initiatives ministérielles***LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES DU CANADA**

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-36, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence, dont un comité a fait rapport avec des propositions d'amendement.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Il y a 23 motions d'amendement inscrites au *Feuilleton des Avis* pour l'étape du rapport du projet de loi C-36.

[Français]

Les motions n^{os} 1, 3 à 11, 13, 14, 16, 18, 19 et 22 ne seront pas choisies par la présidence, car elles auraient pu être présentées en comité.

Les motions n^{os} 2 et 15 ne seront pas choisies par la présidence, car elles ont été défaites en comité.

[Traduction]

Les autres motions ont été examinées et la présidence est d'avis qu'elles respectent les critères énoncés dans la note du paragraphe 76.1(5) du Règlement quant au choix des motions d'amendement à l'étape du rapport.

Les motions n^{os} 12, 17, 20, 21 et 23 seront groupées pour les fins du débat. Au moment du vote, elles seront soumises aux modalités que l'on peut consulter au bureau du greffier.

[Français]

Je vais maintenant soumettre les motions n^{os} 12, 17, 20, 21 et 23 à la Chambre.

• (1605)

[Traduction]

MOTIONS D'AMENDEMENT

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Alliance canadienne) propose:

Motion n^o 12

Que le projet de loi C-36, à l'article 8, soit modifié par adjonction, après la ligne 27, page 4, de ce qui suit:

«k) transférer le Programme des services de dépôt de Communication Canada à Bibliothèque et Archives du Canada.»

Motion n^o 17

Que le projet de loi C-36, à l'article 13, soit modifié par adjonction, après la ligne 31, page 7, de ce qui suit:

«(5) L'administrateur général peut examiner tout document pour en vérifier le caractère personnel ou politique que leur attribue le ministre.»

Motion n^o 20

Que le projet de loi C-36 soit modifié par suppression de l'article 21.

Motion n^o 21

Que le projet de loi C-36 soit modifié par suppression de l'article 22.

Motion n^o 23

Que le projet de loi C-36, à l'article 57, soit modifié par substitution, à la ligne 23, page 21, de ce qui suit:

«57. Exception faite des articles 53.»

—Madame la Présidente, le projet de loi C-36 ne captivera peut-être pas l'opinion publique, mais c'est néanmoins un projet de loi important parce qu'il assure, pour la première fois de façon officielle, la fusion des Archives publiques du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada. Les modalités de fusion prévues dans le projet de loi permettront à ces deux institutions de coordonner leurs efforts de manière à réduire le double emploi et créer un point d'entrée

unique pour le matériel de la bibliothèque et des archives. Cette partie du projet de loi mérite notre appui. J'en parlerai plus en détail à la fin du débat.

Nous ne disposons que de dix minutes pour débattre toutes ces motions. Malgré le peu de temps dont je dispose, je les passerai rapidement en revue, j'en expliquerai la teneur et je tenterai d'expliquer pourquoi nous en sommes saisis aujourd'hui.

La motion n^o 12 demande au gouvernement de:

k) transférer le Programme des services de dépôt de Communication Canada à Bibliothèque et Archives du Canada.

Cette mesure peut sembler soulever un problème de forme mineure, mais elle pose en fait une difficulté énorme aux bibliothécaires à la grandeur du pays. La structure de gestion actuelle pose un problème à plus de 790 bibliothèques publiques et scolaires au Canada, parce qu'elle ne permet pas aux bibliothèques et aux services d'archives du pays de distribuer adéquatement les publications du gouvernement du Canada.

De nombreux témoins ont recommandé au comité que le service de dépôt d'archives soit placé sous la responsabilité de Bibliothèque et Archives du Canada. À l'heure actuelle, par exemple, seulement 46 p. 100 des documents gouvernementaux sont distribués dans les bibliothèques publiques et scolaires locales du pays, parce que les bibliothécaires et archivistes ne se chargent pas de cette tâche. Il ne fait aucun doute que les bibliothécaires et les personnes qui utilisent ce genre de documents veulent y avoir accès, et ils ont suggéré que c'était la meilleure solution.

Des électeurs de ma circonscription m'ont écrit à ce sujet. Croyez-le ou non, la question revêt une grande importance pour les bibliothécaires. Je tiens à remercier Kim Isaac, de ma circonscription, de m'avoir initialement sensibilisé à cette question, ainsi que ses autres collègues au pays, qui ont plaidé de façon très énergique et convaincante en faveur de cette solution. J'invite tous les députés à appuyer la motion n^o 12, qui placera officiellement le service de dépôt d'archives sous la responsabilité de Bibliothèque et Archives du Canada.

La motion n^o 17 porte essentiellement sur les principes de reddition de comptes et de transparence. Dans son libellé actuel, l'article 13 ne permettra pas au bibliothécaire et archiviste de s'assurer qu'il reçoit des ministres du gouvernement tous les documents qui, d'après eux, présentent une valeur historique. Aux États-Unis, cela est prévu par la loi. Le secrétaire d'État et toute personne occupant un poste au gouvernement sont tenus de verser ces documents dans les archives. Ils n'ont pas le choix. C'est une obligation légale.

Lorsque le commissaire de l'accès à l'information a témoigné devant notre comité, il a insisté fortement sur le fait qu'il craignait que des renseignements devant être archivés ne le soient pas, par simple oubli ou parce que des efforts délibérés sont faits en ce sens. Cet amendement est proposé pour tenter de contraindre tous les ministres à permettre aux archivistes d'avoir accès à ces documents, car ceux-ci appartiennent en réalité aux Canadiens et au gouvernement du Canada, et non pas à des ministres particuliers.

Initiatives ministérielles

Nous avons aussi entendu des témoignages au sujet de ce qui se produit en ce moment même. Les ministres sont déplacés d'un poste à l'autre ou sont mis à la porte du Cabinet. Comme ils ne savent pas ce que l'avenir leur réserve, ils disent aux membres de leur personnel de fermer toutes les boîtes ou tout ce que contient leur bureau au moyen de ruban adhésif parce qu'ils estiment que les renseignements sont les leurs, que ce sont leurs renseignements personnels et que les archivistes ne doivent pas y avoir accès. Ce n'est simplement pas vrai. Ces renseignements sont susceptibles de leur être utiles s'ils décident de devenir des écrivains plus tard, ou ils pourraient être considérés comme des souvenirs, mais ils appartiennent réellement aux Canadiens et doivent être mis à la disposition de l'archiviste. On perd ainsi des renseignements de toute sorte. Cela n'est pas fait avec malice, mais cette information est perdue. La motion n° 17 permettrait aux archivistes de consulter les documents et de déterminer s'ils ont une valeur historique.

● (1610)

L'une des choses qui a été mentionnée au comité est la gestion des documents. Si vous me le permettez, je vais citer un article publié dans le numéro du 12 mai du *Ottawa Citizen* où il est question de la gestion des documents.

Aujourd'hui, les décisions gouvernementales sont prises au cours de séances d'information, par courriel, messages vocaux, BlackBerry ou fax sans qu'il en reste la moindre trace. Les dossiers sont éparpillés et conservés sur papier, sur disquette ou sur disque dur. Il est rare que l'on fasse un compte rendu des réunions et, quand il y en a un, il prend souvent la forme de notes manuscrites que les bureaucrates conservent dans leurs dossiers et emportent avec eux quand ils changent de poste ou qu'ils prennent leur retraite. Le problème est aggravé, d'après M. Reid, par le fait que les bureaucrates reçoivent l'ordre de leurs supérieurs d'éviter de consigner les choses par écrit.

La culture qui est ainsi créée doit être remplacée par l'ouverture et l'obligation de rendre des comptes. Elle le sera si nous adoptons la motion n° 17, qui demande que tous les documents soient accessibles aux archivistes.

Enfin, les motions n°s 20, 21 et 23 proposent d'éliminer les dispositions relatives au droit d'auteur qui ont été ajoutées à la fin du projet de loi à la va-comme-je-te-pousse, on dirait, pour répondre à un besoin. Beaucoup de témoins nous ont dit que si on revoyait le droit d'auteur, il fallait revoir toute la loi. En fait, le Comité du patrimoine canadien a reçu le mandat d'examiner le droit d'auteur. La loi exige que ce soit fait dans des délais donnés. C'est une obligation. Il faudrait procéder à un examen complet de la loi et faire tout en même temps.

Ces dispositions, auxquelles certains ont donné le nom de Lucy Maud Montgomery, ne profitent qu'à très peu de personnes; ce n'est pas comme ça qu'on devrait modifier la Loi sur le droit d'auteur. Elles ont rendu le projet de loi difficile à manier en comité et ça va être la même chose ici à la Chambre. Nous essayons de démontrer aujourd'hui que ces dispositions auraient dû être supprimées.

En fait, le comité était dans l'ensemble d'accord pour les éliminer. Mais à cause des manœuvres regrettables qui ont eu lieu au comité, elles ne l'ont pas été. Elles ont été maintenues et aujourd'hui elles reviennent nous hanter. Elles n'auraient jamais dû figurer dans le projet de loi et il est malheureux que nous en soyons saisis aujourd'hui. Elles devraient être abordées dans le cadre d'un débat sur le droit d'auteur et présentées sous forme de modifications à la Loi sur les droits d'auteur en soi.

Les modifications proposées actuellement par le projet de loi auront un effet négatif sur les familles, les chercheurs et les auteurs du Canada ainsi que sur la culture canadienne. Un avocat spécialiste du droit d'auteur a dit au Comité permanent du patrimoine canadien que «les Canadiens devront attendre encore entre 14 à 34 ans de plus

pour avoir accès à des documents historiques qui composent la succession de diverses personnalités publiques qui voudront en dissimuler le contenu», en en limitant la publication par la prise de mesures de protection technologique, «ou leur imposer un prix tellement élevé que leur accès serait effectivement limité, et ce, en se servant de cet instrument puissant qu'est la Loi sur le droit d'auteur». On ne peut pas dire que cela aiderait les Canadiens à raconter leurs histoires.

Les modifications relatives aux droits d'auteur intégrées dans le projet de loi, si ce dernier était adopté, auraient une incidence négative sur les familles et la culture canadiennes, ainsi que sur les chercheurs et rédacteurs du domaine de l'histoire en général. J'espère simplement que nous pourrions corriger aujourd'hui ce qui aurait dû l'être en comité, que nous allons supprimer ces dispositions et que nous réserverons le traitement voulu à cette question au moment de l'examen de la Loi sur le droit d'auteur.

Selon moi, les Canadiens savent que les choses ont été mal faites. On n'a pas bien réfléchi à la question. Les témoins ayant défilé devant nous nous ont dit que cette mesure ne devrait pas être adoptée.

Il n'y a pas que les héritiers de Lucy Maud Montgomery qui tireront parti de cette mesure. C'est drôle que les gens en parlent comme de l'amendement Lucy Maud Montgomery, du fait qu'il sert exclusivement les intérêts d'un si petit groupe. Toutefois, les historiens se sont informés au sujet des documents, des lettres et autres écrits de R. B. Bennett, premier ministre du Canada pendant la Crise de 1929. Ils ne pourront rien en publier parce que cette disposition les en empêchera. Qu'en sera-t-il de sir Robert Borden, premier ministre du Canada de 1911 à 1920? Est-ce le même problème?

Sir Wilfrid Laurier fut un légendaire premier ministre du Canada. Chacun de ses ouvrages non publiés serait désormais protégés jusqu'en 2024 s'ils étaient publiés avant la fin de l'année en cours. Autrement dit, ils seront encore longtemps protégés par le droit d'auteur, même si sir Wilfrid Laurier est bien sûr disparu depuis près d'un siècle. Il en va de même de Stephen Leacock, éducateur et humoriste canadien de renom.

J'exhorte les gens, en tout premier lieu, à appuyer mes motions n°s 12 et 17 pour les motifs que j'ai déjà exprimés. Elles renforceraient le projet de loi. Elles le rendraient plus acceptable pour de nombreux Canadiens et elles donneraient des directives plus directes à nos ministres. Je les prie également d'appuyer les motions n°s 20, 21 et 23, qui supprimeraient les dispositions concernant le droit d'auteur.

● (1615)

C'était la chose à faire en comité et nous y avons conclu une entente à ce sujet. Il est malheureux que l'on n'ait pas agi à ce sujet en comité, mais nous pouvons corriger aujourd'hui le problème en supprimant ces dispositions et en nous livrant ensuite à un examen approprié du droit d'auteur en comité. C'est la façon dont les choses devraient être faites. C'est la bonne façon de faire des lois. Se contenter d'un volet omnibus à la fin du projet de loi est assimilable à une parodie pour les archivistes et les bibliothécaires qui veulent tout simplement constituer leur organisation. On en a fait un objet de controverse alors que cela aurait dû être simple.

Je vous exhorte tous à emprunter cette voie. J'attends avec impatience le débat. J'espère que le gouvernement appuiera ces motions.

Initiatives ministérielles

[Français]

Mme Carole-Marie Allard (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais répondre à mon collègue qui vient de déposer les motions. Les motions 12, 17, 20 et 23 ont été retenues par la Présidence.

Je vais d'abord parler sur la motion n° 12. Elle dit, et je cite:

k) transférer le Programme des services de dépôt de Communication Canada à Bibliothèque et Archives du Canada.

Selon le libellé de la motion, le bibliothécaire et l'archiviste auraient le pouvoir de transférer le programme. Cependant, j'ajouterai qu'il s'agit d'une décision qui relève du gouvernement et non pas du bibliothécaire et de l'archiviste. Il n'est certainement pas d'usage dans la législation canadienne de citer des programmes de cette nature. C'est pourquoi je pense que la motion n° 12 ne devrait pas être retenue.

Quant à la motion n° 17, elle propose que:

(5) L'administrateur général peut examiner tout document pour en vérifier le caractère personnel ou politique que leur attribue le ministre.

Cette motion porte sur les documents privés ou politiques des ministres. La motion propose que l'administrateur général puisse examiner tout document pour en vérifier le caractère personnel ou politique que leur attribue le ministre.

Le cadre et les définitions figurant dans les lois—par exemple, la Loi sur l'accès à l'information, la Loi sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur les archives du Canada—ont toutes été préparées avec soin afin qu'elles reflètent ou complètent le contenu de chacune d'entre elles pour ainsi assurer l'uniformité du texte compte tenu du fait qu'elles doivent interagir.

Tout changement qui serait apporté au régime juridique régissant l'information créée ou utilisée par les institutions gouvernementales, devrait l'être dans ces trois lois. En ce qui touche ces changements, une approche fragmentée, comme celle que nous propose aujourd'hui mon collègue, entraînerait une confusion de nature juridique qui rendrait très incertaine la mise en application des trois lois et entraînerait probablement des litiges.

C'est la raison pour laquelle je propose de ne pas retenir la motion de mon collègue.

En ce qui a trait aux motions nos 20 et 21, elles portent sur les modifications touchant le droit d'auteur. La motion n° 20 vise à éliminer l'application proposée du droit d'auteur aux oeuvres non publiées.

Bien sûr, il a été abondamment question des modifications proposées à la Loi sur le droit d'auteur dans le projet de loi devant nous et pour lequel mon collègue présente une motion. Cela a été étudié en long et en large durant les travaux du comité. Le comité a accueilli des témoins de toutes allégeances dont certains appuyaient les articles en question pendant que d'autres se disaient tout à fait en désaccord.

La question avait auparavant été abordée au cours de plusieurs réunions. Le comité avait conclu que les nombreux avantages concrets de la proposition, non seulement du point de vue des auteurs mais aussi du point de vue des archivistes et des utilisateurs, l'emportaient sur l'inconvénient possible et qui reste à prouver pour quelques groupes indéterminés.

Ce qu'il faut retenir de tout cela, c'est que l'article 7 de la Loi sur le droit d'auteur serait modifié de manière à permettre l'application de la période de protection du droit d'auteur sur des oeuvres non publiées d'auteurs canadiens morts après 1929, mais avant 1949, jusqu'en 2017. Cela permettrait aux héritiers d'un auteur donné de

publier une oeuvre jusque là inédite. Si l'oeuvre n'est toujours pas publiée au terme de la période de 14 ans, elle entre alors dans le domaine public. Si l'oeuvre est publiée au terme de cette période, elle bénéficie alors d'une protection du droit d'auteur de 20 ans à compter de la date de publication.

Les conditions établies pour la protection des oeuvres non publiées d'auteurs canadiens morts avant 1929 demeurent les mêmes. La protection prend fin le 31 décembre 2003. Si les oeuvres en question devaient être publiées avant le 31 décembre 2003, elles bénéficieraient aussi de la protection du droit d'auteur de 20 ans, compté à partir de la date de publication.

En 1997, le projet de loi C-32 avait modifié de façon importante l'article 7 de la Loi sur le droit d'auteur. Avant les modifications ainsi apportées, les oeuvres non publiées bénéficiaient d'une protection perpétuelle du droit d'auteur.

● (1620)

Les modifications proposées par le projet de loi C-32 se sont révélées très controversées. Les historiens de formation, les archivistes et les généalogistes ont fait pression vigoureusement pour que les périodes de transition soient raccourcies afin que le matériel d'archives plus ancien, dont une bonne part demeure non publié, entrerait dans le domaine public plus tôt.

Les arguments ayant porté, le gouvernement a décidé de réduire les périodes de transition, de sorte que la protection du droit d'auteur en rapport avec les oeuvres non publiées dans les cas où l'auteur est décédé avant 1949 toucherait à son terme à la fin de 2003.

Donc, ceux dont les intérêts ont été compromis ont conçu une campagne pour prolonger la période de protection des oeuvres non publiées afin de donner aux héritiers le temps de publier les oeuvres en question.

Après plusieurs réunions, on est arrivés à un compromis, lequel a été adopté. C'est ce qu'on retrouve dans les articles 20 et 21 du projet de loi.

L'article 7 de la Loi sur le droit d'auteur serait modifié pour effectivement publier, comme je le disais tout à l'heure, les oeuvres non publiées d'auteurs canadiens morts après 1929 mais avant 1949. Cette protection serait étendue de la fin de l'année de 2003 jusqu'en 2017.

C'est un compromis qui a déjà été négocié. L'article 30.21 de la Loi sur le droit d'auteur serait également modifié de manière à éliminer la condition selon laquelle les Archives doivent consigner le nom des personnes à qui ont remis une copie unique d'une oeuvre à des fins de recherche ou d'études dans le cas où la protection du droit d'auteur vaut toujours, mais que le titulaire du droit d'auteur en question demeure introuvable.

À la lumière du compromis qu'ont accepté les intervenants en question et étant donné la nécessité de modifier l'article 30.21, au nom de la Bibliothèque et des Archives du Canada, cette modification est mise de l'avant pour qu'elle puisse être adoptée avant le 31 décembre 2003.

Il s'agit d'une date importante car les oeuvres touchées entreraient dans le domaine public par la suite, et toute modification aurait alors pour effet de protéger à nouveau, rétroactivement, des oeuvres, d'où la possibilité que la confusion soit encore plus grande.

Permettez-moi donc de signaler que les modifications en question s'inscrivent dans un consensus établi par tous les intervenants qui conviennent du fait qu'il faut apporter les modifications dont j'ai parlé il y a un moment. C'est pourquoi il ne faut pas accepter la motion présentée par le député d'en face.

La motion n° 21 propose de supprimer l'article 22, tout comme la motion n° 20 qui propose de supprimer l'article 21, dont je viens de vous parler. Encore une fois, les modifications de la Loi sur le droit d'auteur sont liées aux efforts du gouvernement pour favoriser un plus grand accès aux oeuvres inédites et font partie de l'entente atteinte par tous les intervenants en vue de ce changement.

Le projet de loi C-36 modifiera l'article 30.21 de la Loi sur le droit d'auteur en retirant les conditions que les institutions archivistiques doivent respecter pour pouvoir reproduire une seule fois des oeuvres inédites. Ces reproductions sont utilisées à des fins de recherche et d'études privées.

Je suis certaine que vous serez d'accord avec moi pour dire que cette tenue de dossiers ne fait qu'alourdir nos services archivistiques et ne fait que gaspiller le peu de ressources dont nous disposons et qui pourraient être mieux utilisées pour servir les clients de Bibliothèque et Archives du Canada.

Enfin, la motion n° 23 propose de supprimer les références aux articles qui contiennent des modifications à la Loi sur le droit d'auteur. Je pense qu'il ne faut pas non plus retenir cette motion, pour les raisons que j'ai déjà énoncées.

• (1625)

Mme Jocelyne Girard-Bujold (Jonquière, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole dans ce débat sur les motions présentées par mon collègue de Fraser Valley relativement au projet de loi C-36.

On sait que ce projet de loi vise à créer une nouvelle institution qui s'appellera Bibliothèque et Archives du Canada. J'aimerais dès à présent vous informer que le Bloc québécois est contre ce projet de loi, mais avant de vous expliquer pourquoi le Bloc québécois est contre, je voudrais brièvement parler des motions dont il s'agit aujourd'hui de débattre.

Je voudrais vous parler de la motion n° 12 qui touche l'article 8 du projet de loi, qui se trouve à la rubrique «mission et attributions». Le Bloc québécois votera pour cette motion, car cette dernière permettrait d'avoir l'impartialité. Avec tout ce qu'on a vu aujourd'hui et avec ce qui s'est passé dans le programme des commandites attribuées par Communication Canada, on a découvert l'imbroglio et tous les amis qui ont été récompensés avec l'argent des contribuables.

Nous, du Bloc québécois, pensons que si cette motion était rejetée, cela voudrait dire que l'actuel gouvernement n'a pas appris des erreurs qu'il a commises avec Communication Canada et avec les programmes de commandites. Les commettants et les contribuables apprécieraient s'il y avait moins de partisanerie avec les deniers publics. En effet, avec l'actuel gouvernement libéral, ici au Canada, il y a de plus en plus de partisanerie et de plus en plus de copinage avec leurs petits amis. Je félicite donc le député de Fraser Valley d'avoir présenté cet amendement.

Pour ce qui est de la motion n° 17, celle-ci vise à ajouter au projet de loi le paragraphe 13(5). L'article 13 se trouve dans la partie du projet de loi relative à la «gestion des documents fédéraux et ministériels».

Je peux dire au député de Fraser Valley que le Bloc québécois votera contre cette motion, car si on ajoute ce paragraphe et qu'on limite l'accès à la vérification dans un tel projet de loi, cela limitera aussi la transparence. Je pense que nos commettants, tous les Canadiens et Québécois demandent au gouvernement, à leurs élus, d'avoir de plus en plus de transparence et de permettre, lorsqu'on crée des entités supposément impartiales, d'avoir accès à tous les

Initiatives ministérielles

documents. Je suis contre la motion de l'Alliance qui restreindrait cette accessibilité.

Les autres motions, les n°s 20, 21 et 23, concernent le droit d'auteur. Je suis très surprise que le droit d'auteur soit encore inclus dans ce projet de loi, car lorsque nous en avons débattu au mois de juin en comité, la secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien s'était engagée à retirer tous ces articles du projet de loi. Nous étions parvenues à une entente et voilà que je retrouve cela dans le projet de loi.

Actuellement, au Comité permanent du patrimoine canadien, on est en train de faire l'étude des droits d'auteur.

• (1630)

Je ne comprends pas que le droit d'auteur soit inclus dans cette loi qui crée une institution. Tout ce qui touche les droits d'auteur est trop important.

La secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine faisait allusion tout à l'heure qu'il y aura des droits d'auteur pour les gens qui sont morts après 1929 et avant 1949. Je ne comprends pas cela. C'est tellement un l'imbroglio.

Il faut que le Comité permanent du patrimoine canadien se penche sérieusement sur cette notion de droits d'auteur. Le Bloc québécois est tout à fait d'accord avec l'Alliance canadienne qui a décidé de proposer ces amendements.

Il est important que des gens qui ont écrit des livres dans le passé soient reconnus. Quant à ceux qui n'ont pas été reconnus et qu'on définit présentement comme des personnes qui veulent être reconnues, on mettrait cela pêle-mêle dans un projet de loi? Je dis non. C'est trop important. Cela voudrait dire que ce gouvernement n'accorde pas autant d'importance que celle que le peuple accorde à ses auteurs.

Le Bloc québécois est d'accord avec l'Alliance canadienne. On devrait le faire. C'est urgent de le faire. Il faut le faire. Il faut enlever dans ce projet de loi tout ce qui touche à la problématique des droits d'auteur. C'est l'opinion du Bloc québécois concernant ces motions d'amendement qui ont été proposées par l'Alliance canadienne.

[Traduction]

M. Gary Schellenberger (Perth—Middlesex, PC): Madame la Présidente, en tant que porte-parole du Parti progressiste-conservateur pour le patrimoine canadien et la culture, c'est avec beaucoup de fierté que j'interviens pour parler du projet de loi C-36.

Durant les premiers stades de l'élaboration du projet de loi, le Parti progressiste-conservateur a appuyé dans une certaine mesure le projet de loi. Nous pensions que le regroupement de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Canada était nécessaire pour mieux préserver l'histoire du Canada.

Étant donné la confusion entourant les répercussions que les articles 21 et 22 pourraient avoir sur l'avenir de la recherche, des bourses universitaires et de l'édition d'oeuvres canadiennes, je suis enclin à retirer cet appui initial pour ce qui est autrement un projet de loi approprié.

J'ai fait avant de venir ici de la politique municipale et je peux comprendre les avantages qu'il y a à ce que des organisations fusionnent et à ce que des ressources soient mises en commun pour fournir aux gens des services plus efficaces en utilisant mieux les deniers publics.

Initiatives ministérielles

Lorsque j'ai examiné pour la première fois le projet de loi C-36, j'ai eu le sentiment que le gouvernement avait rédigé une bonne mesure législative. Il était à peu près temps. J'ai ensuite lu les articles 21 et 22, qui n'ont rien à voir avec la fusion de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales du Canada. Ils portent sur le droit d'auteur. Ils ne devraient pas figurer dans le projet de loi. Ils n'ont strictement rien à voir avec cette mesure législative.

Avant ma deuxième réunion du comité, je croyais comprendre que mes collègues au comité s'étaient entendus pour dire qu'il s'agissait, dans une large mesure, d'un bon projet de loi pourvu qu'on en retire les articles 21 et 22.

J'étais heureux de cette entente, car je considérais que c'était un exemple où des parlementaires avaient collaboré, négocié de bonne foi et tout. Je croyais comprendre que les articles 21 et 22 allaient être supprimés et je croyais à ce moment-là que la plupart des membres du comité, sinon tous, allaient appuyer le projet de loi.

Or, au fur et à mesure que notre deuxième réunion a progressé—alors qu'il s'agissait d'une réunion spéciale qui avait été convoquée après l'ajournement des travaux de la Chambre et durant laquelle le comité examinait le projet de loi article par article—nous sommes enfin arrivés aux articles 21 et 22. On a proposé qu'ils soient retirés conformément à l'entente. Cependant, le débat a commencé sur les avantages de maintenir ces dispositions. Étant donné que j'étais le seul député de l'opposition présent, je me suis senti trahi.

M. Chuck Strahl: Vous vous êtes senti trahi?

M. Gary Schellenberger: Madame la Présidente, c'est vrai. Le député n'était pas là. Il était déjà rentré chez lui pour les vacances parlementaires.

Je sais que certains collègues d'expérience, notamment de l'opposition, ne sont peut-être pas du tout surpris de voir ce genre de mystification, mais personnellement, j'étais choqué. J'imagine que j'aurais dû m'y attendre. Après tout, c'est encore la même bande de libéraux qui avaient promis aux Canadiens qu'ils allaient déchirer l'accord de libre-échange et éliminer la TPS.

Il n'y avait que très peu de députés à la réunion du Comité permanent du patrimoine canadien. En fait, si j'avais quitté, il n'y aurait pas eu quorum. J'aurais pu m'en aller parce que j'étais dégoûté, mais apparemment, je suis de ceux qui estiment préférable de se retrousser les manches et de se mettre à la tâche plutôt que de ramasser ses billes et de s'en aller.

J'ai appris une leçon. J'ai toujours estimé qu'on peut attraper davantage d'abeilles avec du miel qu'avec du vinaigre. Néanmoins, lorsque je tartine du miel, je déteste voir s'amener un gros bourdon qui pique. Or, je me sens attaqué par la majorité gouvernementale qui siège au comité.

Je sais reconnaître une affaire douteuse quand j'en vois une. Je ne veux pas dire que le comité ne m'a pas dit la vérité, mais il m'a certainement avisé de ce qui devait se produire. Or, à la fin, les choses se sont passées tout à fait autrement. J'imagine qu'on peut qualifier la situation comme on le veut, mais de mon point de vue, c'est suffisant pour brouiller les choses au point où je vote contre le projet de loi. Toutefois, je veux poursuivre le débat.

• (1635)

Si les libéraux veulent modifier la Loi sur le droit d'auteur, ils devraient présenter un projet de loi et tenir des réunions avec des députés et des témoins experts pour étudier précisément la question très complexe du droit d'auteur, conformément à la tradition parlementaire appropriée. S'ils veulent essayer de faire adopter en catimini un ou deux articles pour corriger une erreur commise il y a

quelques années par des libéraux, ils devraient l'avouer franchement et honnêtement. Certains de leurs collègues de l'opposition pourraient même les aider en ce sens. Cependant, il est répréhensible d'essayer ainsi de faire accepter une partie de projet de loi qui n'est pas à sa place, sans expliquer pourquoi.

Lorsque des députés ministériels s'entendent pour supprimer des articles et se font ensuite dire par leurs maîtres au bureau du premier ministre qu'ils doivent revenir sur leur parole et conserver les articles, on peut dire qu'ils se comportent de manière suspecte. C'est effectivement très louche. Ils ont oublié l'accord conclu. Ils ont oublié qu'ils nous avaient donné leur parole. Ils nous avaient dit de ne pas nous inquiéter, qu'on pouvait leur faire confiance. J'ai rapidement découvert que ce n'était pas le cas dès ma première présence à une réunion de comité. Je n'ai pas mis grand temps à comprendre.

Outre le comportement répréhensible du gouvernement par rapport aux articles 21 et 22 du projet de loi, une bonne partie du travail que j'ai fait par moi-même n'a certes pas atténué ma crainte de voir ces lois sur les droits d'auteur être modifiées à la légère.

Par l'entremise d'un éditeur, l'estimé, peut-être même très estimé et respecté historien canadien Jack Granatstein a fait savoir à mon bureau que, à son avis d'expert:

... Ce projet de loi entravera les études, compliquera inutilement la vie des chercheurs et coûtera à tout le monde temps et argent. Il est tout simplement inutile.

Ce n'est pas un son de cloche trop favorable.

Don LePan, président de Broadview Press, a publiquement déclaré que ces dispositions du projet de loi C-36 sur le droit d'auteur constituent, pour reprendre ses propres termes:

...L'une des menaces importantes qui planent actuellement sur le domaine public; les restrictions imposées par le droit d'auteur au Canada sont déjà plus rigoureuses qu'il ne faut, et il est crucial que nous résistions à d'autres atteintes au domaine public.

Voici quelques points inquiétants au sujet des articles 21 et 22 du projet de loi C-36.

Comme on est sur le point d'entreprendre un examen des dispositions législatives sur le droit d'auteur, il n'y a aucune bonne raison de greffer ces dispositions sur le droit d'auteur à un projet de loi qui porte sur tout à fait autre chose.

Qui tirera profit de ces dispositions du projet de loi C-36? On prétend souvent que l'ensemble des auteurs profitent d'un prolongement de la durée du droit d'auteur. Dans les faits, par contre, seuls les héritiers d'une poignée d'auteurs les plus connus et au succès le plus durable tireront un avantage monétaire notable de ces dispositions.

Je me souviens un jour d'avoir acheté un terrain. Il appartenait à une succession. Nous n'avons jamais pu obtenir les titres sur ce terrain parce que les descendants habitaient aux quatre coins du globe. Personne n'est jamais venu signer les documents nécessaires. La même chose pourrait arriver pour les droits d'auteurs prolongés. Il sera très difficile de trouver certains des héritiers.

Le prolongement des restrictions imposées par le droit d'auteur peut même aller directement à l'encontre des intérêts de nombreux auteurs décédés, notamment parce que les éditeurs qui souhaiteraient mettre certains ouvrages sur le marché se laisseront fréquemment décourager s'il est difficile ou impossible de retrouver les héritiers.

Initiatives ministérielles

Toutefois, je suis d'avis que le regroupement de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales est une mesure tellement importante que je vais devoir étudier très sérieusement le projet de loi et prendre les conseils de mes collègues.

● (1640)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de prendre la parole sur les amendements proposés au projet de loi C-36, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada et modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

J'ai écouté attentivement nombre de témoins qui ont comparu devant le Comité permanent du patrimoine canadien et j'ai entendu leurs préoccupations et leurs solutions. Aujourd'hui, j'ai aussi entendu s'exprimer à la Chambre beaucoup de rancœur sur la façon dont nous avons traité et disposé des projets de loi vers la fin de la dernière session. Tout cela est en bonne partie malheureux. Je prie instamment les députés de ne pas laisser la hâte et la partisanerie d'alors bloquer ce que j'estime être une mesure législative importante, qui répond à plusieurs besoins actuels éprouvés par certaines de nos grandes institutions ainsi que par les auteurs canadiens.

Je suis convaincue que le projet de loi répond aux besoins des deux institutions concernées, la Bibliothèque nationale et les Archives nationales du Canada. J'ai obtenu l'assurance de la part des ministères et des institutions touchés que cette fusion n'est pas un exercice de réduction de coûts, mais répond plutôt aux meilleurs motifs, à savoir constituer un dépôt d'une ampleur extraordinaire pour les oeuvres, les comptes rendus historiques et les archives du Canada, et je souscris entièrement à ce projet.

Je crois que les députés doivent apprécier la nature archivistique et patrimoniale de ces institutions. Nous devons reconnaître les écrivains, politiciens et citoyens canadiens des générations qui nous ont précédés. C'est à cela que doivent servir ces institutions. Nous réunissons deux entrepôts de renseignements qui sont essentiels pour le bien public et pour notre patrimoine.

Le projet de loi permettra également de corriger certaines fautes commises envers les créateurs au cours de la dernière révision de la Loi sur le droit d'auteur. Je crois qu'il le fait aux articles 21 et 22 que j'appuie.

L'article 7 du projet de loi a soulevé beaucoup de controverse, probablement plus que ne l'avait fait le premier changement apporté au droit d'auteur pour les oeuvres non publiées en 1997. Le NPD appuie toute mesure protégeant les créateurs et leurs descendants.

Janet Lunn, ancienne présidente de la Writers' Union of Canada l'a bien résumé au cours du témoignage qu'elle a fait devant le Comité permanent du patrimoine canadien le 3 juin dernier. Elle a dit:

L'héritage que cède un écrivain à sa famille revêt la forme d'un droit d'auteur sur les oeuvres qu'il a créées de son vivant. Bien souvent, l'écrivain ne laisse pratiquement rien d'autre derrière lui. Généralement, les écrivains n'ont pas de grosses propriétés foncières ni d'actions ou d'obligations. C'est notre oeuvre que nous laissons en héritage.

En 1997, on a modifié la protection perpétuelle des oeuvres inédites pour qu'elle corresponde à celle accordée aux oeuvres publiées, et on a donc fixé la limite à 50 ans après la mort de l'auteur. Un tel changement n'entre pas immédiatement en vigueur. Les oeuvres des auteurs décédés depuis 1948 ont été automatiquement protégées pour une période de grâce de 50 ans. Les oeuvres des auteurs décédés avant 1948 ne se sont vues accorder qu'une période de transition de cinq ans avant la mise en oeuvre des nouvelles dispositions. Lorsque le Royaume-Uni a apporté des changements de ce genre, il a considéré qu'une période de transition de 50 ans était

acceptable alors que les États-Unis ont établi cette période de transition à 25 ans.

Janet Lunn a expliqué les conséquences involontaires d'une période de transition aussi courte. Elle a affirmé que:

...les oeuvres non publiées à la fin de 1998, même si elles ont été publiées depuis lors, vont tomber dans le domaine public le 1^{er} janvier 2004. Par conséquent, tandis qu'un auteur décédé le 1^{er} janvier 1949 est protégé jusqu'en 2048, l'auteur qui est décédé un jour plus tôt, soit le 31 décembre 1948, n'est protégé que jusqu'au 1^{er} janvier 2004.

● (1645)

Aujourd'hui, pendant la période des questions, j'ai interrogé le ministre des Anciens combattants au sujet d'une mesure législative qui vise, ou exclut, 25 000 veuves d'anciens combattants parce qu'il se trouve que leur mari est décédé un jour avant l'entrée en vigueur de la loi censée leur venir en aide. Nous savons que cette date incroyablement arbitraire aura des conséquences horribles et involontaires sur 25 000 femmes âgées et très vulnérables.

Si je mentionne ce fait, c'est qu'il y a un certain parallèle avec le cas présent. En effet, nous devons essayer de prévoir les conséquences que pourrait avoir l'établissement d'une date arbitraire sur les personnes situées en aval et en amont de cette dernière. Je dirais que, en l'occurrence, elles sont stupéfiantes et qu'elles se feront ressentir dans différents secteurs de l'industrie culturelle.

Il peut sembler qu'un délai de cinq ans pour faire publier des documents soit suffisant, même si parfois il faut au moins ça, voire plus longtemps, pour convaincre un éditeur de la valeur de ces derniers. Toutefois, une période de transition de cinq ans signifierait qu'un éditeur ne pourrait jouir des avantages de la publication de documents que jusqu'au 1^{er} janvier 2004, ce qui est un laps de temps ridiculement court pour recouvrer les coûts de publication d'un livre. Dans d'autres pays qui ont supprimé le droit d'auteur perpétuel sur les oeuvres inédites, on avait prévu une période de transition de 10 ans.

L'erreur que nous avons commise en 1997 doit être corrigée avant la fin de l'année. Il est important que cette mesure législative renferme des dispositions sur le droit d'auteur.

Nous sommes tous conscients qu'un remaniement important de la Loi sur les droits d'auteur aura lieu sous peu et je me réjouis à l'idée d'y participer. Cette mesure est une solution provisoire pour protéger les gens contre les conséquences inattendues des modifications apportées en 1997. Je pense que tout le monde à la Chambre conviendra qu'un jour ne devrait pas créer une telle différence dans la vie de nos écrivains et de nos éditeurs.

Les conséquences inattendues du projet de loi sont les suivantes:

Nos auteurs n'ont pas à publier leurs oeuvres au Canada. Les éditeurs n'ont pas à les publier non plus. Étant donné la situation dans laquelle ils se trouvent actuellement, beaucoup iront ailleurs. Ils iront à l'étranger et ils se feront publier ailleurs.

Dans d'autres pays, la protection du droit d'auteur est plus longue que chez nous. Si, au Canada, les oeuvres inédites ne sont pas protégées suffisamment longtemps, les auteurs ou leurs éditeurs peuvent les faire publier à l'étranger.

Est-ce que cette perte de patrimoine est ce que nous recherchons en présentant un projet de loi comme celui-ci? Et que dire de la disparition de l'industrie canadienne de l'édition, qui est en fait toujours en difficulté de toute façon?

Initiatives ministérielles

Par conséquent, je répète que cette disposition du projet de loi n'empêcherait ni les chercheurs ni les généalogistes d'utiliser des renseignements provenant des archives ou des collections. C'est un argument qu'on a soulevé et j'estime que c'est un argument bidon. Ils pouvaient le faire aux termes des dispositions permanentes sur le droit d'auteur qui existaient avant 1997 et nous avons toujours bénéficié des livres, des thèses, des pièces de théâtre et des films créés à partir de vieilles lettres et d'anciens documents qui n'avaient jamais été publiés.

Comme toujours, la notion d'«utilisation équitable» s'applique encore, de sorte qu'on pourrait utiliser des oeuvres protégées par le droit d'auteur aux fins de recherche et d'examen, mais le propriétaire conserverait le droit de publier des oeuvres entières jusqu'à l'expiration du droit d'auteur.

Je voudrais revenir à l'ensemble du projet de loi.

Les deux établissements en question sont chargés de préserver le patrimoine documentaire du Canada. Cette entreprise est importante et coûteuse.

Avec l'ancien ministre des Finances, ces deux établissements ont vu leur budget réduit de moitié. Il est temps que nous les aidions et que nous veillions à ce qu'ils soient économiquement viables. Nous devons disposer d'un projet de loi qui leur donnera les moyens de réaliser cette fusion importante. Nous devons adopter des dispositions sur le droit d'auteur qui protégeront les écrivains, les éditeurs et les historiens. Je voudrais m'assurer que le projet de loi sera adopté avant que la Chambre n'interrompe ses travaux peut-être prématurément.

• (1650)

Les néo-démocrates et moi appuierons tout le projet de loi.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je suis ravi d'intervenir au sujet du projet de loi C-36, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence. J'ai aussi le plaisir d'appuyer les cinq motions présentées par mon collègue, le porte-parole de mon parti pour les questions relevant du Patrimoine canadien.

Comme mes collègues de l'Alliance canadienne l'ont dit, nous sommes en faveur de la conservation et de la protection du patrimoine canadien, notamment les documents et les objets qui seront conservés par la nouvelle entité créée par le projet de loi.

Permettez-moi de dire que mes employés et d'autres personnes me reprochent souvent d'être à la fois libraire et archiviste. J'adore la lecture, et mon bureau est rempli de livres sur toutes sortes de sujets. En outre, avec tous les documents que je ne me résigne pas à jeter, je pourrais envisager de me recycler en archiviste si la politique venait à ne plus fonctionner pour moi.

En tant que porte-parole principal de l'Alliance canadienne pour les questions relatives à l'industrie, je m'intéresse surtout aux articles 21 et 22 du projet de loi, et aux motions correspondantes n^{os} 20 et 21, qui prévoient toutes les deux la suppression des articles sur les droits d'auteur.

Le droit d'auteur est le droit de l'auteur d'une oeuvre originale d'autoriser ou d'interdire certaines utilisations de son oeuvre ou d'obtenir une compensation pour son utilisation.

Je trouve paradoxal de voir, dans un projet de loi visant à promouvoir le travail des institutions qui ont pour mandat de conserver des oeuvres et de les exposer au public, des articles

restreignant expressément l'accès public à des documents historiques.

Pour ce qui est des dispositions administratives, je trouve étrange que les motions portant sur le droit d'auteur aient été présentées de cette manière. Parce que les questions relatives aux droits d'auteur changent très rapidement, l'article 92 de la Loi sur les droits d'auteur exige ceci:

Dans les cinq ans suivant la date de l'entrée en vigueur du présent article...

Par exemple, pas plus tard que le 1^{er} septembre 2002.

...le ministre présente au Sénat et à la Chambre des communes un rapport sur la présente loi et les conséquences de son application, dans lequel il fait état des modifications qu'il juge souhaitables.

Il est évident qu'un tel rapport n'a pas été déposé à la Chambre. Toutefois, je crois savoir que le Comité permanent du patrimoine canadien a annoncé, en juin dernier, qu'il espérait présenter son rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur plus tard cet automne.

Par ailleurs, l'année dernière, les ministères de l'Industrie et du Patrimoine canadien ont publié un rapport conjoint intitulé *Stimuler la culture et l'innovation: rapport sur les dispositions et l'application de la Loi sur le droit d'auteur*. La ministre du Patrimoine canadien aurait pu soulever la question des droits d'auteur dans ce rapport plutôt que dans un projet de loi, ce qui ne nous semble pas approprié.

Ces amendements, de nature très technique, concernent la protection d'ouvrages non publiés. Au Canada, la durée normale de protection des ouvrages non publiés est de 50 ans après la mort de leur auteur.

Les ouvrages non publiés d'auteurs décédés avant 1949 deviendront publics à compter du 1^{er} janvier 2004. Autrement dit, la protection du droit d'auteur et la possibilité, pour les familles des auteurs, de retirer un gain financier de leur oeuvre, expireront au début de la nouvelle année.

Le projet de loi permettrait aux héritiers d'auteurs comme Lucy Maud Montgomery de conserver le contrôle des carnets non publiés de Mme Montgomery pendant encore 14 ans, dans l'espoir de trouver un éditeur.

En tant que législateurs, et en particulier à l'époque de l'Internet, nous sommes souvent appelés à jouer un rôle de médiateurs entre la protection des oeuvres créatrices, pour permettre à l'auteur de préserver son intégrité et de gagner sa vie, et la possibilité, pour le public, de jouir de ces oeuvres. Je reconnais qu'il n'est pas aisé de préserver l'équilibre.

La question s'est récemment posée au sujet de l'accès aux données de recensements. Quelle est la période raisonnable pendant laquelle le public ne peut avoir accès à cette information? Je crois qu'en ce qui concerne le droit d'auteur, une période de 50 ans est raisonnable.

En tant que porte-parole officiel de mon parti en matière d'industrie, mon rôle consiste à soutenir et à promouvoir la recherche et le développement. La recherche et le développement ne sont pas confinés aux laboratoires et aux travaux scientifiques. Ce secteur d'activité comprend des oeuvres écrites et des ouvrages qui portent sur les arts humains. Je ne voudrais pas gêner le travail des chercheurs en histoire et en sciences sociales dans le seul but de protéger les possibles gains financiers de quelques familles.

De nombreuses personnes ont signalé qu'aux États-Unis, la période de protection du droit d'auteur dans le cas des ouvrages non publiés a été prolongée à 70 ans après la mort de leur auteur. Cette prolongation est due à l'initiative de la société Walt Disney, qui voulait ainsi protéger ses gains.

Initiatives ministérielles

Pourtant, il est intéressant de signaler que Disney a emprunté à d'autres pour créer ses célèbres films. *Cendrillon*, par exemple, n'a pas été écrit à l'origine par M. Disney. *La belle et la bête* et *Winnie l'ourson* non plus. En fait, l'empire Disney a grandement bénéficié, comme nous tous qui avons vu ces films, d'ouvrages qui ne bénéficiaient plus de la protection du droit d'auteur et dont il a pu s'inspirer.

• (1655)

Il ne fait aucun doute que le droit d'auteur joue un rôle important en matière d'innovation. Il renforce les droits de l'auteur par rapport à ses oeuvres. Il ne faut toutefois pas oublier le lien qui existe entre l'écrit et le rôle qu'il joue dans le dialogue social et politique.

Par exemple, le génome, aussi appelé le livre de la vie, est la carte du matériel génétique porté par nos cellules. En 2000, la Maison-Blanche est intervenue pour veiller à ce qu'on ne puisse pas empêcher le public d'avoir accès aux secrets du génome en invoquant les dispositions législatives protégeant les droits à la propriété intellectuelle.

Dans le cas du génome, on est arrivé à des compromis permettant à la fois de protéger la propriété intellectuelle et de favoriser la recherche. Le public a accès à la séquence du génome sur Internet, mais les chercheurs ayant effectué le travail jouissent d'une protection juridique contre le piratage de données. De plus, ceux qui veulent utiliser la séquence à des fins commerciales doivent conclure une entente avec l'une des organisations ayant établi la séquence voulue.

À mon avis, l'exemple du génome illustre bien la façon dont les élus peuvent agir comme médiateurs pour faciliter, dans l'intérêt supérieur du public, des ententes relativement aux droits à la propriété.

Je suis heureux de constater que, lorsqu'il est question d'innovation, la Chambre parle de plus en plus de droits d'auteur, de brevets et de propriété intellectuelle. Il semble que la plupart des entreprises qui font breveter leurs innovations scientifiques parviennent à concilier le bien commun avec les grands avantages financiers que leur procurent leur propriété intellectuelle.

Les idées et les innovations font partie d'une économie et d'un pays novateurs. Selon Industrie Canada, il existe une forte corrélation entre, d'une part, les brevets et les droits d'auteurs et, d'autre part, les dépenses au titre de la recherche et du développement. C'est ce qui nous aide à mieux travailler et soutenir la concurrence. C'est aussi ce qui nous incite à expérimenter en vue de recueillir, en bout de ligne, le fruit de notre dur labeur.

Tôt ou tard, il nous faut partager nos innovations et nos oeuvres pour pouvoir tirer des leçons de nos réussites, découvrir le travail d'autrui et apprendre de nos erreurs. Nous devons trouver le juste milieu entre la protection de la propriété intellectuelle, dans le but de récompenser le créateur et l'innovateur, et l'accès à nos innovations, dans l'intérêt du public.

En terminant, je signale que j'appuie les motions proposées par mon collègue, surtout celles visant à supprimer les articles 21 et 22.

• (1700)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre part à ce débat. D'emblée, je dirai que nous sommes en faveur des motions déposées par l'Alliance canadienne concernant le retrait de tout ce qui concerne les droits d'auteur dans le projet de loi C-36.

Le Comité permanent du patrimoine canadien a déjà été saisi de la question. C'est une question extrêmement complexe, comme on le sait, particulièrement quand on veut être en mesure de tenir compte à la fois des droits que détiennent les héritiers des auteurs en question et les droits que détiennent les chercheurs ou l'ensemble de la population pour avoir accès à un certain nombre de ces oeuvres.

Il est tout à fait normal de retirer du projet de loi C-36 toute référence aux droits d'auteur. Souhaitons que le Comité permanent du patrimoine canadien, dans son travail, réussisse à trouver un juste équilibre dans cette question complexe.

Je crois que les motions n^{os} 12 et 20 présentées par l'Alliance canadienne vont dans ce sens, et nous les appuierons donc. Par contre, pour ce qui est de la motion n^o 17, je pense que nous nous prononcerons contre.

Cela étant dit, l'ensemble du débat est extrêmement important. Plusieurs de mes collègues ont eu l'occasion de dire à quel point le Bloc québécois est contre le projet de loi C-36, en particulier concernant la fusion entre les missions de la Bibliothèque et des Archives. Ce sont deux missions différentes.

La députée de Laval-Centre m'a suggéré d'aller voir dans le dictionnaire les définitions d'«archives» et de «bibliothèque». Je pense qu'à la lecture même de ces définitions, on comprend très bien que ce sont deux missions différentes et qu'elles ne sont pas de nature à être jumelées, comme le prévoit le projet de loi C-36.

Ce sont des définitions qu'on peut retrouver dans *Le Petit Larousse*, et tout le monde conviendra que c'est une source tout à fait fiable.

Quand on regarde la définition d'«archives», par exemple, la définition qui nous est suggérée par *Le Petit Larousse* est la suivante: «Ensemble des documents relatifs à l'histoire d'une ville, d'une famille, etc., propres à une entreprise, à une administration, etc.» On définit également «archives» comme un «lieu où sont conservés de tels documents.» On voit bien que ce qui touche les archives a une mission qui se définit en fonction d'un type de documents qui sont davantage liés à des familles ou des entreprises et d'un certain nombre de documents à caractère historique.

La définition de «bibliothèque» dans *Le Petit Larousse* est la suivante: «Lieu, pièce ou établissement, public ou privé, où une collection de livres, d'imprimés, de manuscrits, etc., est rangée, gérée.» On voit qu'on fait ici appel véritablement à l'imprimé, et non pas aux documents qu'on pourrait qualifier d'«archives».

Quand on regarde, par exemple, un élément comme un cadastre, constitué de documents sur lesquels on enregistre des découpages d'un territoire en propriété ou en culture avec les noms des propriétaires, on voit très bien que ce genre de document a sa place dans des archives, mais n'a pas du tout sa place dans une bibliothèque, en regard des définitions données par *Le Petit Larousse*.

D'ailleurs, la plupart des pays industrialisés ont très bien compris qu'il s'agissait de deux missions différentes. Quand on regarde en France, en Allemagne, aux États-Unis ou en Belgique, ce sont deux institutions avec leurs propres entités, avec leurs propres administrations et développant leurs propres logiques puisqu'elles ne sont pas les mêmes.

Je pense que le projet de loi C-36, en fusionnant les deux, crée énormément de confusion, aussi bien au plan administratif qu'au plan des missions. Et certainement, que ce soit du côté des archivistes ou des bibliothécaires, il y aura une des deux professions qui en sera perdante.

Initiatives ministérielles

J'ai moi-même eu l'occasion, lorsque j'étais secrétaire général de la CSN, de gérer le personnel. Donc, j'ai déjà été un employeur. On avait un service d'archives et un service de bibliothèque. Quand on engageait un archiviste, on engageait quelqu'un qui avait un diplôme pour traiter des archives, et non pas un bibliothécaire. Par contre, quand on avait besoin d'un ou d'une bibliothécaire, on engageait soit quelqu'un qui était un technicien, soit quelqu'un qui avait étudié en bibliothéconomie.

Il s'agit de deux choses complètement différentes en termes de formation, de travail et de mission et le projet de loi C-36 n'en tient pas compte. S'il est adopté—ce que nous ne souhaitons pas—, il mènera sûrement à une perte, d'un côté ou de l'autre, d'une mission fondamentale.

• (1705)

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à fusionner les deux missions? C'est une question qui reste sans réponse. C'est sûrement pour des questions liées à ce qu'on peut penser être des économies d'échelles. Mais lorsqu'on parle des missions des Archives et de la Bibliothèque, est-ce que les économies d'échelles ont véritablement de l'importance? Est-ce que les dépenses que l'on va économiser vont compenser les coûts importants pour ce qui est des pertes de l'une ou de l'autre des missions? Je ne pense pas que cela soit approprié de penser en ces termes.

Serait-ce davantage par rapport à l'idée de donner une grande mission à cette institution, de faire de la propagande pour promouvoir la vision canadienne de l'histoire et de la culture? Cela est probablement plus près de la vérité. Vous savez très bien que c'est un débat qui eu lieu ici, pendant la période de questions.

Au Bloc québécois, nous pensons, comme la plupart des Québécois et des Québécoises, y compris l'actuel premier ministre du Québec, qu'il y a une nation québécoise avec sa culture propre. Toutefois, encore récemment, la ministre du Patrimoine canadien parlait de la culture canadienne. Pour elle, tout ce qui est culture québécoise est en fait une dimension régionale de la grande culture canadienne.

Je pense que c'est davantage dans cette vision de la construction du Canada selon la vision canadienne que ce projet de loi C-36 doit se comprendre. C'est d'autant plus vrai lorsqu'on voit que dans le projet de loi, on élargit le mandat de cette nouvelle institution, Bibliothèque et Archives, pour intégrer une référence à l'interprétation de l'histoire du Canada.

Là, c'est extrêmement inquiétant car s'il y a un domaine dans lequel la diversité et la complexité des choses font en sorte qu'il ne peut pas y avoir d'interprétation officielle ou quasi officielle de l'histoire, c'est bien dans ce domaine. Je serais curieux de savoir comment on interpréterait l'histoire du Canada à partir de ce mandat. Pensons, par exemple, à l'épisode de Louis Riel.

D'ailleurs, je me permets de raconter une anecdote. J'ai eu la chance d'aller à Charlottetown. Il y a une sorte de musée des Pères de la Confédération. On nous raconte un peu la construction de la Confédération canadienne. C'est toujours intéressant, mais il s'agit vraiment d'une vision canadienne de cette construction. Par exemple, c'est là que j'ai appris que Louis Riel avait joué un rôle important dans la création de la province du Manitoba. Par contre, nulle part on ne fait mention qu'il a été pendu pour haute trahison. Est-ce que c'est l'interprétation qu'on va nous fournir de cet épisode tragique de notre histoire?

Il y a aussi la conscription, aussi bien celle de 1917 que celle de la Deuxième Guerre mondiale. Les interprétations diffèrent complètement que l'on soit Québécois ou Canadien. Dans le cadre de cette

mission, laquelle de ces interprétations va être considérée comme étant la bonne? Je donne un autre exemple, soit la Loi des mesures de guerre de 1970. Que l'on regarde cela d'un côté par rapport à l'autre, on n'interprétera sûrement pas les choses de la même façon.

Cet élément est extrêmement dangereux. D'ailleurs, un de nos grands sociologues, Guy Rocher, a fait une étude avec un de ses collègues, dont le nom m'échappe malheureusement, sur la vision que l'on retrouve dans les livres d'histoire utilisés dans les maisons d'enseignement au Canada et au Québec. Il a été en mesure de témoigner que cette vision était complètement différente selon qu'on se trouve au Québec ou au Canada.

Je pense donc que cet élément devrait être biffé complètement des mandats pour ce qui est de Bibliothèque et Archives du Canada. Cela amène une réduction qui n'est pas conforme à la réalité des choses. L'histoire est quelque chose qui est constamment en mouvement. Notre interprétation du passé est constamment à revoir.

Par exemple, la vision que nous avons maintenant des premières nations est très différente de celle qu'on pouvait avoir au début du siècle. On s'est aperçus d'un certain nombre de choses qui n'étaient peut-être pas importantes au début du siècle. Les valeurs changent également.

Tout cela pour dire que cet élément devrait disparaître complètement. Globalement, ce projet de loi est non pertinent. C'est dans ce sens-là que, tout en étant d'accord avec un certain nombre de motions présentées par l'Alliance canadienne, en bout de ligne, le Bloc québécois va voter contre le projet de loi C-36.

• (1710)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Bélair): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote porte sur la motion n° 12. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélair): Le vote par appel nominal sur la motion n° 12 est reporté.

Le vote suivant porte sur la motion n° 17. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion n° 17 est reporté.

[Français]

Le prochain vote porte sur la motion n° 20. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélaïr): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Bélaïr): Le vote par appel nominal sur la motion n° 20 est différé.

[Traduction]

Les résultats du vote par appel nominal s'appliqueront également aux motions n^{os} 21 et 23.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Puisque le vote est reporté à 17 h 29, vous constaterez peut-être qu'il y a consentement pour suspendre la séance jusqu'à ce moment-là.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le président suppléant (M. Bélaïr): Y a-t-il consentement unanime pour suspendre la séance jusqu'à 17 h 29?

Des voix: D'accord.

(La séance est suspendue à 17 h 14.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La Chambre reprend ses travaux à 17 h 29.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1725)

[Français]

LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté; ainsi que de la question préalable.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Comme il est 17 h 29, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la question préalable à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada.

Convoquez les députés.

● (1800)

(La motion, mise au voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 225)

POUR

Députés

Alcock	Allard
Assadourian	Augustine
Bagnell	Bakopanos
Barnes (London West)	Barrette
Bélangier	Bellemare
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Boudria
Bradshaw	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carignan	Carroll
Castonguay	Catterall
Cauchon	Charbonneau
Chrétien	Coderre
Comuzzi	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Galloway	Goodale
Grose	Harvard
Harvey	Hubbard
Jackson	Jennings
Jobin	Jordan
Karetak-Lindell	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
LeBlanc	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Matthews	McCallum
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
Normand	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pacetti	Pagtakhan
Patry	Peric
Pettigrew	Pillitteri
Pratt	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Robillard
Rock	Saada
Savoy	Scherer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)

Initiatives ministérielles

Tonks
Valeri
Wappel
Wood— 129

Ur
Vanclief
Whelan

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bergeron
Brisson
Cadman
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
Day
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gallant
Gauthier
Godin
Grewal
Guay
Hanger
Herron
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lalonde
Lebel
Loubier
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Mayfield
McNally
Mills (Red Deer)
Nystrom
Paquette
Picard (Drummond)
Proctor
Ritz
Roy
Schellenberger
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Stoffer
Thompson (Wild Rose)
Venne
Wayne
Williams

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Benoit
Breitkreuz
Burton
Cardin
Casson
Clark
Cummins
Davies
Desjarlais
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gaudet
Girard-Bujold
Goldring
Grey
Guimond
Hearn
Hill (MacLeod)
Hilstrom
Jaffier
Keddy (South Shore)
Laframboise
Lanctôt
Lill
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Merrifield
Moore
Obhrai
Perron
Plamondon
Rajotte
Rocheleau
Sauvageau
Schmidt
Solberg
Spencer
Stinson
Strahl
Toews
Wasylcia-Leis
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 98

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras
Brown
Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois
Fournier
Gagnon (Québec)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée.

Le vote porte sur la motion principale portant troisième lecture du projet de loi C-34.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a consentement pour que ceux qui ont voté sur la motion précédente soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette manière?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne votent contre la motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront favorables à cette motion.

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent en faveur de la motion.

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent en faveur de cette motion.

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, ma formation vote en faveur de cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote contre cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 226)

POUR

Députés

Alcock
Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Bakopanos
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélanger
Bergeron
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Brisson
Byrne
Cannis
Cardin
Carroll
Castonguay
Cauchon
Chrétien
Coderre
Copps
Crête
Cuzner
Davies
Desrochers
Dhaliwal
Discepola
Dromisky
Duceppe
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Galloway
Gauthier
Godin
Grose
Guimond
Harvey

Allard
Augustine
Bagnell
Barnes (London West)
Barrette
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Bryden
Calder
Caplan
Carignan
Casey
Catterall
Charbonneau
Clark
Comuzzi
Cotler
Cullen
Dalphond-Guiral
Desjarlais
DeVillers
Dion
Doyle
Drouin
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Fry
Gaudet
Girard-Bujold
Goodale
Guay
Harvard
Heam

Herron
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Keyes
Knutson
Laframboise
Lancôt
Lebel
Lee
Lill
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Matthews
McCormick
McGuire
McLellan
Mitchell
Myers
Neville
Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)
Pacetti
Paquette
Peric
Pettigrew
Pillitteri
Pratt
Proulx
Redman
Robillard
Rock
Saada
Savoy
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Ur
Vanclief
Wasylcia-Leis
Whelan

Hubbard
Jennings
Jordan
Keddy (South Shore)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lastewka
LeBlanc
Leung
Lincoln
Loubier
Macklin
Malhi
Manley
Mark
Martin (Winnipeg Centre)
McCallum
McDonough
McKay (Scarborough East)
Minna
Murphy
Nault
Normand
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pagtakhan
Patry
Perron
Picard (Drummond)
Plamondon
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Rocheleau
Roy
Sauvageau
Schellenberger
Scott
Shepherd
St-Hilaire
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)
Tonks
Valeri
Wappel
Wayne
Wood— 176

CONTRE

Députés

Ablonczy
Bailey
Breitkreuz
Cadman
Chatters
Day
Elley
Fitzpatrick
Gallant
Grewal
Hanger
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mayfield
Merrifield
Moore
Rajotte
Schmidt
Solberg
Spencer
Strahl
Toews
White (Langley—Abbotsford)
Yelich— 51

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Benoit
Burton
Casson
Cummins
Duncan
Epp
Forseth
Goldring
Grey
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Kenney (Calgary Southeast)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McNally
Mills (Red Deer)
Obhrai
Ritz
Skelton
Sorenson
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Venne
Williams

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras
Brown

Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois
Fournier

Initiatives ministérielles

Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Godfrey
Graham	Marcil
Martin (LaSalle—Émard)	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélaïr): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

[Français]

LOI SUR LA BIBLIOTHÈQUE ET LES ARCHIVES DU CANADA

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-36, Loi constituant Bibliothèque et Archives du Canada, modifiant la Loi sur le droit d'auteur et modifiant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que des motions n^{os} 12, 17, 20, 21 et 23.

Le président suppléant (M. Bélaïr): La Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé à l'étape du rapport du projet de loi C-36. La mise aux voix porte sur la motion n^o 12.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a consentement pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soit inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant non.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélaïr): Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[Traduction]

● (1815)

(La motion n^o 12, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 227)

POUR

Députés

Ablonczy
Bachand (Saint-Jean)
Barnes (Gander—Grand Falls)
Benoit
Breitkreuz
Burton
Cardin
Casson
Clark
Cummins
Day
Doyle
Duncan
Epp
Forseth
Gaudet
Girard-Bujold

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Bélanger
Bergeron
Brisson
Cadman
Casey
Chatters
Crête
Dalphond-Guiral
Desrochers
Duceppe
Elley
Fitzpatrick
Gallant
Gauthier
Goldring

Initiatives ministérielles

Grewal	Grey
Guay	Guimond
Hanger	Hearn
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hinton	Jaffier
Johnston	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Lanctôt
Lebel	Loubier
Lunney (Nanaimo—Alberni)	Marceau
Mark	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	Mayfield
McNally	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
O'Brien (Labrador)	Obhrai
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rajotte	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schellenberger
Schmidt	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Hilaire
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Toews
Venne	Wayne
White (Langley—Abbotsford)	Williams
Yelich — 91	

CONTRE

Députés

Alcock	Allard
Assadourian	Augustine
Bagnell	Bakopanos
Barnes (London West)	Barrette
Bellemare	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Bradshaw	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carignan	Carroll
Castonguay	Catterall
Cauchon	Charbonneau
Chrétien	Coderre
Comuzzi	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Finlay	Folco
Fontana	Fry
Galloway	Godin
Goodale	Grose
Harvard	Harvey
Hubbard	Jackson
Jennings	Jobin
Jordan	Karetak-Lindell
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	LeBlanc
Lee	Lill
Lincoln	Longfield
MacAulay	Macklin
Mahoney	Malhi
Maloney	Manley
Marleau	Martin (Winnipeg Centre)
McCallum	McCormick
McDonough	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pacetti	Pagtakhan
Patry	Peric
Pettigrew	Pillitteri
Pratt	Proctor
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Robillard	Rock

Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks	Ur
Valeri	Vanclief
Wappel	Wasylycia-Leis
Whelan	Wood — 134

PAIRÉS

Députés

Adams	Anderson (Victoria)
Asselin	Bennett
Bigras	Bourgeois
Brown	Fournier
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Godfrey
Graham	Marcil
Martin (LaSalle—Émard)	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Tremblay — 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion n° 12 rejetée.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 17.

[*Traduction*]

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, vous constatez, je crois, qu'il y a unanimité pour que le résultat du vote sur la dernière motion s'applique tel quel à la motion n° 20.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour que nous procédions ainsi?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 20, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 229)

POUR

Députés

Ablonczy	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Barnes (Gander—Grand Falls)	Bélangier
Benoit	Bergeron
Breitkreuz	Brison
Burton	Cadman
Cardin	Casey
Casson	Chatters
Clark	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Day	Desrochers
Doyle	Duceppe
Duncan	Elley
Epp	Fitzpatrick
Forsyth	Gallant
Gaudet	Gauthier
Girard-Bujold	Goldring
Grewal	Grey
Guay	Guimond
Hanger	Hearn
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hinton	Jaffier
Johnston	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise

Lalonde
Lebel
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mark
Matthews
McNally
Mills (Red Deer)
O'Brien (Labrador)
Paquette
Picard (Drummond)
Rajotte
Rocheleau
Sauvageau
Schmidt
Solberg
Spencer
Stinson
Thompson (Wild Rose)
Venne
White (Langley—Abbotsford)
Yelich — 91

Lanctôt
Loubier
Marceau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
Merrifield
Moore
Obhrai
Perron
Plamondon
Ritz
Roy
Schellenberger
Skelton
Sorenson
St-Hilaire
Strahl
Toews
Wayne
Williams

Tonks
Valeri
Wappel
Whelan
Ur
Vanclief
Wasylcia-Leis
Wood — 134

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras
Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)
Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois
Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay — 18

CONTRE

Députés

Alcock
Assadourian
Bagnell
Barnes (London West)
Bellemare
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bradshaw
Byrne
Cannis
Carignan
Castonguay
Cauchon
Chrétien
Comuzzi
Cotler
Cuzner
Desjarlais
Dhaliwal
Discepolo
Drouin
Easter
Eyking
Finlay
Fontana
Galloway
Goodale
Harvard
Hubbard
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
Lastewka
Lee
Lincoln
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marleau
McCallum
McDonough
McKay (Scarborough East)
Minna
Murphy
Nault
Normand
O'Brien (London—Fanshawe)
Pacetti
Patry
Pettigrew
Pratt
Proulx
Redman
Robillard
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St. Denis
Stewart
Szabo
Thibault (West Nova)

Allard
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bertrand
Binet
Bonin
Bryden
Calder
Caplan
Carroll
Catterall
Charbonneau
Coderre
Coppes
Cullen
Davies
DeVillers
Dion
Dromisky
Duplain
Eggleton
Farrah
Folco
Fry
Godin
Grose
Harvey
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
LeBlanc
Lill
Longfield
Macklin
Malhi
Manley
Martin (Winnipeg Centre)
McCormick
McGuire
McLellan
Mitchell
Myers
Neville
Nystrom
O'Reilly
Pagtakhan
Peric
Pillitteri
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Rock
Savoy
Scott
Shepherd
St-Jacques
Steckle
Stoffer
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion n° 20 rejetée.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, je crois que maintenant que nous nous sommes prononcés sur la motion n° 20, nous pouvons passer à la motion n° 17. Je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur les deux motions précédentes soient inscrits comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux, à l'exception des députés de Burin—St. George et de Labrador, votant non.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de L'Alliance canadienne vont souscrire à cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront défavorables à la motion n° 17, mais favorables à la motion n° 20.

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur voteront non.

[Français]

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent contre cette motion.

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote contre la motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote en faveur de la motion.

[Traduction]

M. Ken Epp: Monsieur le Président, lorsque la whip du Parti libéral est intervenue, elle a mentionné deux députés qui ne devaient pas être inclus dans les votes. Je pense qu'il serait peut-être utile aux greffiers au Bureau de savoir s'ils s'abstenaient ou s'ils votaient le contraire de leurs collègues.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, on me dit que les députés de Burin—St. George et de Labrador souhaitent voter oui sur l'amendement.

Initiatives ministérielles

[Français]

(La motion n^o 17, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)(Vote n^o 228)

POUR

Députés

Abлонczyk	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey	Benoit
Breitkreuz	Burton
Cadman	Casson
Chatters	Cummins
Day	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Goldring
Grewal	Grey
Hanger	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hinton	Jaffer
Johnston	Kenney (Calgary Southeast)
Lebel	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Matthews
Mayfield	McNally
Merrifield	Mills (Red Deer)
Moore	O'Brien (Labrador)
Obhrai	Rajotte
Ritz	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
Stinson	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Toews
Venne	White (Langley—Abbotsford)
Williams	Yelich — 54

CONTRE

Députés

Alcock	Allard
Assadourian	Augustine
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Bakopanos	Barnes (Gander—Grand Falls)
Barnes (London West)	Barrette
Bélanger	Bellemare
Bergeron	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Bradshaw	Brisson
Bryden	Byrne
Calder	Cannis
Caplan	Cardin
Carignan	Carroll
Casey	Castonguay
Catterall	Cauchon
Charbonneau	Chrétien
Clark	Coderre
Comuzzi	Copps
Cotler	Crête
Cullen	Cuzner
Dalphond-Guiral	Davies
Desjarlais	Desrochers
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Duceppe
Duplain	Easter
Eggleton	Eyking
Farrah	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Galloway
Gaudet	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Goodale	Grose
Guay	Guimond
Harvard	Harvey
Hearn	Herron
Hubbard	Jackson
Jennings	Jobin
Jordan	Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloam	Laframboise
Lalonde	Lanctôt
Lastewka	LeBlanc
Lee	Lill

Lincoln	Longfield
Loubier	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marceau
Mark	Marleau
Martin (Winnipeg Centre)	McCallum
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McLellan	Minna
Mitchell	Murphy
Myers	Nault
Neville	Normand
Nystrom	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pacetti
Pagtakhan	Paquette
Patry	Peric
Perron	Pettigrew
Picard (Drummond)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Proctor	Proulx
Provenzano	Redman
Reed (Halton)	Robillard
Rocheleau	Rock
Roy	Saada
Sauvageau	Savoy
Schellenberger	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
St-Hilaire	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Stoffer
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)
Tonks	Ur
Valeri	Vanclief
Wappel	Wasylcia-Leis
Wayne	Whelan
Wood — 171	

PAIRÉS

Députés

Adams	Anderson (Victoria)
Asselin	Bennett
Bigras	Bourgeois
Brown	Fournier
Gagnon (Québec)	Gagnon (Champlain)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)	Godfrey
Graham	Marcl
Martin (LaSalle—Émard)	Ménard
Mills (Toronto—Danforth)	Tremblay — 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion n^o 17 rejetée. Je déclare également les motions n^{os} 21 et 23 rejetées.

● (1820)

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

[Traduction]

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité à la Chambre pour que les députés ayant voté à l'égard de la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant oui, à l'exception des députés de Labrador, Burin—St. George's et Ottawa—Vanier qui votent non.

[Français]

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. Dale Johnston: Monsieur le Président, les députés de l'Alliance canadienne présents ce soir votent contre cette motion.

[Français]

M. Michel Guimond: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois seront défavorables à cette motion.

[Traduction]

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui.

M. Yvon Godin: Monsieur le Président, les députés du NPD votent oui à l'égard de cette motion.

[Français]

M. Jean-Guy Carignan: Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

M. Ghislain Lebel: Monsieur le Président, je vote en faveur de cette motion.

Mme Pierrette Venne: Monsieur le Président, je vote contre cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 230)

POUR

Députés

Alcock	Allard
Assadourian	Augustine
Bagnell	Bakopanos
Barnes (London West)	Barnes (Gander—Grand Falls)
Barrette	Bellemare
Bertrand	Bevilacqua
Binet	Blondin-Andrew
Bonin	Bradshaw
Brisson	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carignan	Carroll
Casey	Castonguay
Catterall	Cauchon
Charbonneau	Chrétien
Clark	Coderre
Comuzzi	Copps
Cotler	Cullen
Cuzner	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Duplain	Easter
Eggleton	Eyking
Farrar	Finlay
Folco	Fontana
Fry	Galloway
Godin	Goodale
Grose	Harvard
Harvey	Hearn
Herron	Hubbard
Jackson	Jennings
Jobin	Jordan
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)
Keys	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	Lebel
LeBlanc	Lee
Lill	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Marleau	Martin (Winnipeg Centre)
McCallum	McCormick
McDonough	McGuire

McKay (Scarborough East)	McLellan
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pacetti	Pagtakhan
Patry	Peric
Pettigrew	Pillitteri
Pratt	Proctor
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Schellenberger	Scherrer
Scott	Sgro
Shepherd	Simard
St-Jacques	St. Denis
Steckle	Stewart
Stoffer	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Tonks
Ur	Valeri
Vanclief	Wappel
Wasylycia-Leis	Wayne
Whelan	Wood— 146

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Abлонczy	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bélangier	Benoit
Bergeron	Breitkreuz
Burton	Cadman
Cardin	Casson
Chatters	Crête
Cummins	Dalphond-Guiral
Day	Desrochers
Duceppe	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Gaudet
Gauthier	Girard-Bujold
Goldring	Grewal
Grey	Guay
Guimond	Hangar
Hill (MacLeod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Lanctôt
Loubier	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Matthews	Mayfield
McNally	Merrifield
Mills (Red Deer)	Moore
O'Brien (Labrador)	Obhrai
Paquette	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Rajotte	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
St-Hilaire	Stinson
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Venne
White (Langley—Abbotsford)	Williams
Yelich— 79	

PAIRÉS

Députés

Adams	Anderson (Victoria)
Asselin	Bennett

Initiatives parlementaires

Bigras
Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Bourgeois
Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Français]

LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 septembre 2003, de la motion: Que le projet de loi C-406, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément aux ordres adoptés le jeudi 25 septembre et le mardi 30 septembre 2003, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-406, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

• (1835)

La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

(Vote n° 231)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)	Barnes (Gander—Grand Falls)
Bélanger	Bergeron
Cardin	Castonguay
Charbonneau	Clark
Crête	Cuzner
Dalphond-Guiral	Davies
Desjarlais	Desrochers
Doyle	Duceppe
Eggleton	Farrah
Gaudet	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Grose	Guay
Guimond	Hearn
Laframboise	Lalonde
Lancôt	LeBlanc
Lill	Loubier
MacAulay	Marceau
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
Matthews	McDonough
McGuire	Minna
Normand	Nystrom
O'Brien (Labrador)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Proctor
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schellenberger
Scott	St-Hilaire
Stoffer	Wasylcia-Leis
Wayne— 57	

CONTRE

Députés

Abлонczy	Allard
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Assadourian
Augustine	Bagnell
Bailey	Barnes (London West)
Barrette	Bellemare
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brisson

Bryden	Burton
Byrne	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Carignan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chatters
Coderre	Comuzzi
Copps	Cotler
Cullen	Cummins
Day	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Dromisky
Drouin	Duncan
Duplain	Easter
Elley	Epp
Eyking	Fitzpatrick
Folco	Fontana
Forseth	Fry
Gallant	Golding
Goodale	Grewal
Grey	Hanger
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hubbard	Jackson
Jaffer	Jennings
Jobin	Johnston
Jordan	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Keyes
Kilgour (Edmonton Southeast)	Knutson
Kraft Sloan	Lastewka
Lebel	Lee
Longfield	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Mayfield
McCallum	McCormick
McKay (Scarborough East)	McLellan
McNally	Merrifield
Mills (Red Deer)	Mitchell
Moore	Murphy
Myers	Nault
Neville	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Pacetti	Pagtakhan
Patry	Pettigrew
Pillitteri	Pratt
Proulx	Provenzano
Rajotte	Redman
Reed (Halton)	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Schmidt
Sgro	Shepherd
Simard	Skelton
Solberg	Sorenson
Spencer	St-Jacques
St. Denis	Steckle
Stewart	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibault (West Nova)
Thibeault (Saint-Lambert)	Thompson (Wild Rose)
Toews	Tonks
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Wappel	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	Williams
Wood	Yelich— 160

PAIRÉS

Députés

Adams	Anderson (Victoria)
Asselin	Bennett
Bigras	Bourgeois

Initiatives parlementaires

Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion rejetée.

* * *

LA CONDITION SOCIALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 25 septembre, de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément aux ordres adoptés le jeudi 25 septembre et le mardi 30 septembre 2003, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion M-392, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

• (1845)

(La motion, mise au voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n^o 232)

POUR

Députés

Bachand (Saint-Jean)
Barnes (Gander—Grand Falls)
Brison
Casey
Cotler
Dalphond-Guiral
Desrochers
Duceppe
Gaudet
Girard-Bujold
Guay
Hearn
Keddy (South Shore)
Lalonde
Lill
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
Minna
Paquette
Picard (Drummond)
Proctor
Roy
Scott
St-Jacques
Wasylycia-Leis

Bagnell
Bergeron
Cardin
Clark
Crête
Davies
Doyle
Fry
Gauthier
Godin
Guimond
Herron
Laframboise
Lanctôt
Loubier
Mark
McDonough
Nystrom
Perron
Plamondon
Rocheleau
Sauvageau
St-Hilaire
Stoffer
Wayne— 50

CONTRE

Députés

Ablonczy
Allard
Assadourian
Bailey
Barnes (London West)
Bélangier
Benoit
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Breitkreuz
Burton
Cadman
Cannis
Carignan
Casson
Catterall
Charbonneau
Coderre
Coppes
Cummins
Day
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duplain

Alcock
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Carroll
Castonguay
Cauchon
Chatters
Comuzzi
Cullen
Cuzner
DeVillers
Dion
Dromisky
Duncan
Easter

Eggleton
Epp
Farrah
Folco
Forseth
Galloway
Goodale
Grey
Hanger
Harvey
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Jackson
Jennings
Johnston
Karetak-Lindell
Keyes
Knutson
Lastewka
LeBlanc
Lincoln
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mahoney
Maloney
Marleau
Matthews
McCallum
McGuire
McLellan
Merrifield
Mitchell
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Pacetti
Patry
Pillitteri
Proulx
Rajotte
Reed (Halton)
Robillard
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
Solberg
Spencer
Steckle
Stinson
Szabo
Thibault (West Nova)
Thompson (Wild Rose)
Tonks
Valeri
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wood

Elley
Eyking
Fitzpatrick
Fontana
Gallant
Goldring
Grewal
Grose
Harvard
Hill (Macleod)
Hilstrom
Hubbard
Jaffer
Jobin
Jordan
Kenney (Calgary Southeast)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lebel
Lee
Longfield
Macklin
Malhi
Manley
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Mayfield
McCormick
McKay (Scarborough East)
McNally
Mills (Red Deer)
Moore
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai
Pagtakhan
Pettigrew
Pratt
Provenzano
Redman
Ritz
Rock
Savoy
Schmidt
Shepherd
Skelton
Sorenson
St. Denis
Stewart
Strahl
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Toews
Ur
Vanclicf
Whelan
Williams
Yelich— 168

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras
Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois
Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion rejetée.

Initiatives parlementaires

* * *

LA NOMINATION DES JUGES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 26 septembre, de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément aux ordres adoptés le vendredi 26 septembre et le mardi 30 septembre 2003, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion M-288, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

M. Richard Marceau: Monsieur le Président, je pense que si vous le demandiez, vous obtiendriez le consentement unanime pour faire en sorte que la motion M-288 soit adoptée.

Le président suppléant (M. Bélair): Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 24 septembre 2003, de la motion, ainsi que de l'amendement.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 septembre 2003, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion M-387, sous la rubrique des affaires émanant des députés.

• (1855)

[Traduction]

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n^o 233)

POUR

Députés

Ablonczy	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bachand (Saint-Jean)	Bagnell
Bailey	Benoit
Bergeron	Breitkreuz
Burton	Cadman
Cardin	Casson
Chatters	Comuzzi
Crête	Cummins
Dalphond-Guiral	Davies
Day	Desrochers
Duceppe	Duncan
Elley	Epp
Fitzpatrick	Forseth
Gallant	Galloway
Gaudet	Gauthier
Girard-Bujold	Godin
Goldring	Grewal
Grey	Guay
Guimond	Hanger
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hinton
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Laframboise
Lalonde	Lancôt
Lebel	Lill
Loubier	Lunney (Nanaimo—Alberni)
Marceau	Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Winnipeg Centre)	Mayfield
McDonough	McNally
Merrifield	Mills (Red Deer)
Moore	Nystrom
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Obhrai
Paquette	Peric
Perron	Picard (Drummond)

Plamondon	Proctor
Rajotte	Ritz
Rocheleau	Roy
Sauvageau	Schmidt
Skelton	Solberg
Sorenson	Spencer
St-Hilaire	Steckle
Stinson	Stoffer
Strahl	Thompson (Wild Rose)
Toews	Ur
Venne	Wappel
Wasylycia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
Williams	Wood
Yelich— 97	

CONTRE

Députés

Allard	Assadourian
Augustine	Bakopanos
Barnes (Gander—Grand Falls)	Barnes (London West)
Barrette	Bélangier
Bellemare	Bertrand
Bevilacqua	Binet
Blondin-Andrew	Bonin
Boudria	Bradshaw
Brison	Bryden
Byrne	Calder
Cannis	Caplan
Carignan	Carroll
Casey	Castonguay
Catterall	Cauchon
Charbonneau	Clark
Coderre	Copps
Cullen	Cuzner
DeVillers	Dhalawal
Dion	Discepolo
Doyle	Dromisky
Drouin	Duplain
Easter	Eggleton
Eyking	Farrah
Folco	Fontana
Fry	Goodale
Grose	Harvard
Harvey	Hearn
Herron	Hubbard
Jackson	Jennings
Jobin	Jordan
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)
Keyes	Kilgour (Edmonton Southeast)
Knutson	Kraft Sloan
Lastewka	LeBlanc
Lee	Lincoln
Longfield	MacAulay
Macklin	Mahoney
Malhi	Maloney
Manley	Mark
Marleau	Matthews
McCallum	McGuire
McKay (Scarborough East)	McLellan
Minna	Mitchell
Murphy	Myers
Nault	Neville
Pacetti	Pagtakhan
Patry	Pettigrew
Pillitteri	Pratt
Proulx	Provenzano
Redman	Reed (Halton)
Robillard	Rock
Saada	Savoy
Scherrer	Scott
Sgro	Shepherd
Simard	St-Jacques
St. Denis	Stewart
Szabo	Telegdi
Thibault (West Nova)	Thibeault (Saint-Lambert)

Initiatives parlementaires

Tonks
Vancielief
Whelan — 121

Valeri
Wayne

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras
Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois
Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay- — 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare l'amendement rejeté.

[*Français*]

La prochaine mise aux voix porte sur la motion principale.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Bélair): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Bélair): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

• (1905)

(La motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(*Vote n° 234*)

POUR

Députés

Ablonczy
Bagnell
Barnes (Gander—Grand Falls)
Breitkreuz
Burton
Casey
Chatters
Comuzzi
Day
Desrochers
Duncan
Epp
Forseth
Galloway
Godin
Grewal
Hanger
Herron
Hill (Prince George—Peace River)
Hinton
Johnston
Kenney (Calgary Southeast)
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McDonough
Merrifield
Moore
O'Reilly
Plamondon
Ritz
Schmidt
Solberg
Spencer
Stinson

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Bailey
Benoit
Brisson
Cadman
Casson
Clark
Cummins
Desjarlais
Doyle
Elley
Fitzpatrick
Gallant
Girard-Bujold
Goldring
Grey
Hearn
Hill (Macleod)
Hilstrom
Jaffer
Keddy (South Shore)
Lebel
Mark
Mayfield
McNally
Mills (Red Deer)
Nystrom
Obhrai
Rajotte
Rocheleau
Skelton
Sorenson
Steckle
Stoffer

Strahl
Toews
Venne
White (Langley—Abbotsford)
Yelich- — 77

Thompson (Wild Rose)
Ur
Wayne
Williams

CONTRE

Députés

Alcock
Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Barnes (London West)
Bélanger
Bergeron
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Boudria
Bryden
Calder
Caplan
Carignan
Castonguay
Cauchon
Coderre
Crête
Cuzner
Davies
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duplain
Eggleton
Farrah
Fontana
Gaudet
Goodale
Guay
Harvard
Hubbard
Jennings
Jordan
Keyes
Knutson
Laframboise
Lancôt
LeBlanc
Lill
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marceau
Martin (Winnipeg Centre)
McCallum
McKay (Scarborough East)
Minna
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
Pacetti
Paquette
Peric
Picard (Drummond)
Pratt
Proulx
Redman
Robillard
Roy
Sauvageau
Scherrer
Sgro
Simard

Allard
Augustine
Bakopanos
Barrette
Bellemare
Bertrand
Binet
Bonin
Bradshaw
Byrne
Cannis
Cardin
Carroll
Catterall
Charbonneau
Cotler
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Dromisky
Duceppe
Easter
Eyking
Folco
Fry
Gauthier
Grose
Guimond
Harvey
Jackson
Jobin
Karetak-Lindell
Kilgour (Edmonton Southeast)
Kraft Sloan
Lalonde
Lastewka
Lee
Lincoln
Loubier
Macklin
Malhi
Manley
Marleau
Matthews
McGuire
McLellan
Mitchell
Myers
Neville
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Patry
Pettigrew
Pillitteri
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Rock
Saada
Savoy
Scott
Shepherd
St-Hilaire

Initiatives parlementaires

St-Jacques
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Valeri
Wappel
Whelan

St. Denis
Szabo
Thibault (West Nova)
Tonks
Vanclief
Wasylycia-Leis
Wood— 142

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras
Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois
Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélair): Je déclare la motion rejetée.

* * *

LA SANTÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 30 septembre, de la motion.

Le président suppléant (M. Bélair): Conformément à l'ordre adopté le mardi 30 septembre 2003, la Chambre procèdera maintenant au vote par appel nominal sur la motion M-83 sous la rubrique affaires émanant des députés.

● (1920)

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 235)

POUR

Députés

Ablonczy
Bailey
Benoit
Breitkreuz
Cadman
Chatters
Cummins
Doyle
Elley
Eyking
Forseth
Goldring
Grey
Hearn
Hill (MacLeod)
Johnston
Lebel
Lunney (Nanaimo—Alberni)
Mayfield
McNally
Mills (Red Deer)
O'Brien (London—Fanshawe)
Obhrai
Rajotte
Schmidt
Solberg
Spencer
Stinson
Szabo
Toews
Wappel
White (Langley—Abbotsford)
Wood

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Barnes (Gander—Grand Falls)
Bonin
Burton
Casson
Comuzzi
Day
Duncan
Epp
Fitzpatrick
Gallant
Grewal
Hanger
Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom
Kenney (Calgary Southeast)
Lincoln
MacAulay
McGuire
Merrifield
Murphy
O'Reilly
Peric
Ritz
Skelton
Sorenson
Steckle
Strahl
Thompson (Wild Rose)
Ur
Wayne
Williams
Yelich— 66

CONTRE

Députés

Allcock

Allard

Assadourian
Bachand (Saint-Jean)
Bakopanos
Barrette
Bellemare
Bertrand
Binet
Boudria
Brisson
Byrne
Caplan
Carignan
Castonguay
Cauchon
Clark
Cotler
Cullen
Dalphond-Guiral
DeVillers
Dion
Dromisky
Duceppe
Easter
Farrah
Fontana
Gaudet
Girard-Bujold
Goodale
Guay
Harvard
Herron
Jackson
Jennings
Jordan
Keddy (South Shore)
Kilgour (Edmonton Southeast)
Laframboise
Lancôt
LeBlanc
Lill
Macklin
Malhi
Manley
Mark
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
McCallum
McLellan
Mitchell
Myers
Neville
Pacetti
Paquette
Perron
Picard (Drummond)
Plamondon
Proulx
Redman
Robillard
Rock
Saada
Scherrer
Sgro
Simard
St-Jacques
Stewart
Telegdi
Thibeault (Saint-Lambert)
Valeri
Whelan— 139

Augustine
Bagnell
Barnes (London West)
Bélanger
Bergeron
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bradshaw
Bryden
Calder
Cardin
Casey
Catterall
Charbonneau
Coderre
Crête
Cuzner
Davies
Dhaliwal
Discepola
Drouin
Duplain
Eggleton
Folco
Fry
Gauthier
Godin
Grose
Guimond
Harvey
Hubbard
Jaffier
Jobin
Karetak-Lindell
Keys
Kraft Sloan
Lalonde
Lastewka
Lee
Loubier
Mahoney
Maloney
Marceau
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
McDonough
Minna
Moore
Nault
Nystrom
Pagtakhan
Patry
Pettigrew
Pillitteri
Proctor
Provenzano
Reed (Halton)
Rocheleau
Roy
Sauvageau
Scott
Shepherd
St-Hilaire
St. Denis
Stoffer
Thibeault (West Nova)
Tonks
Wasylycia-Leis

PAIRÉS

Députés

Adams
Asselin
Bigras

Anderson (Victoria)
Bennett
Bourgeois

Initiatives parlementaires

Brown
Gagnon (Québec)
Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay)
Graham
Martin (LaSalle—Émard)
Mills (Toronto—Danforth)

Fournier
Gagnon (Champlain)
Godfrey
Marcil
Ménard
Tremblay— 18

Le président suppléant (M. Bélaïr): Je déclare la motion rejetée.

Mme Marlene Catterall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que vous pourriez demander le consentement de la Chambre pour que l'on déclare qu'il est 20 h 20.

Le président suppléant (M. Bélaïr): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Bélaïr): En conséquence, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 21.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 1er octobre 2003

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les aînés	
M. Lee	8027
Les campagnes électorales	
M. White (North Vancouver)	8027
La Journée internationale des personnes âgées	
Mme Thibeault	8027
La semaine Canada en marche	
M. Tonks	8028
Les incendies en Colombie-Britannique	
Mme Leung	8028
Les jeunes contrevenants	
M. Cadman	8028
Stéphanie Dubois	
Mme Folco	8028
La violence à la télévision	
Mme Gagnon (Québec)	8028
Kirk Magarian	
M. Assadourian	8029
Les marchés publics	
M. Merrifield	8029
Le Parc industriel Roger-Lefebvre	
M. Binet	8029
Les mères contre l'alcool au volant	
M. Herron	8029
La Journée internationale de la musique	
M. Guimond	8029
L'alphabétisation	
M. Proulx	8030
Le Mois de l'histoire des femmes	
Mme Desjarlais	8030
La recherche sur le cancer	
M. Simard	8030
La garde côtière	
M. Cummins	8030

QUESTIONS ORALES

Le député de LaSalle—Émard	
M. Harper	8030
M. Chrétien	8031
M. Harper	8031
M. Chrétien	8031
M. Harper	8031
M. Chrétien	8031
Le Conseil du Trésor	
M. Forsyth	8031
Mme Robillard	8031
M. Forsyth	8031
Mme Robillard	8031

L'ex-commissaire à la protection de la vie privée	
M. Duceppe	8031
Mme Robillard	8032
M. Duceppe	8032
Mme Robillard	8032
M. Lanctôt	8032
Mme Robillard	8032
M. Lanctôt	8032
Mme Robillard	8032
Les anciens combattants	
Mme Wayne	8032
M. Pagtakhan	8032
Mme Wayne	8032
M. Pagtakhan	8033
L'aide internationale	
Mme Davies	8033
M. Chrétien	8033
Mme Davies	8033
M. Chrétien	8033
L'Agence des douanes et du revenu du Canada	
M. Strahl	8033
Mme Caplan	8033
M. Strahl	8033
Mme Caplan	8033
L'ex-commissaire à la protection de la vie privée	
M. Gauthier	8034
M. Boudria	8034
M. Gauthier	8034
M. Boudria	8034
L'Agence des douanes et du revenu du Canada	
M. Jaffer	8034
Mme Caplan	8034
M. Jaffer	8034
Mme Caplan	8034
BioChem Pharma	
M. Crête	8034
M. Mitchell	8034
M. Crête	8035
M. Mitchell	8035
Le terrorisme	
M. Day	8035
M. Easter	8035
M. Day	8035
Mme Caplan	8035
Devco	
M. Eyking	8035
M. Dhaliwal	8035
Les affaires étrangères	
M. Casey	8035
M. Easter	8036
M. Casey	8036
M. Easter	8036

L'environnement	
Mme Wasylcyia-Leis	8036
M. Tonks	8036
Les anciens combattants	
Mme Lill	8036
M. Pagtakhan	8036
La Gendarmerie royale du Canada	
M. Mills (Red Deer)	8036
M. Easter	8036
M. Mills (Red Deer)	8036
M. Easter	8036
Les relations fédérales provinciales	
M. Rocheleau	8037
M. Dion	8037
M. Rocheleau	8037
M. Dion	8037
Les affaires étrangères	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8037
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	8037
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	8037
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	8037
Aciers Algoma Inc.	
M. Provenzano	8037
M. Mitchell	8037
Le Service correctionnel du Canada	
M. White (Langley—Abbotsford)	8038
M. Easter	8038
M. White (Langley—Abbotsford)	8038
M. Easter	8038
L'assurance-emploi	
Mme Guay	8038
Mme St-Jacques	8038
La forêt	
M. Binet	8038
M. Dhaliwal	8038
L'environnement	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	8038
M. Tonks	8038
M. Godin	8039
M. Farrah	8039
Présence à la tribune	
Le Président	8039
Les travaux de la Chambre	
Le Président	8039
M^{me} Zahra Kazemi	
M. Boudria	8039
M. Assadourian	8039
Motion	8039
M. Day	8039
Mme Lalonde	8040
M. Casey	8040
M. Robinson	8040
Adoption de la motion	8040
Privilège	
Le ministre de la Justice—Décision de la présidence	
Le Président	8040

AFFAIRES COURANTES

Délégations interparlementaires	
Le Président	8041
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Cuzner	8041
Les comités de la Chambre	
Comptes publics	
M. Williams	8041
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Saada	8041
Motion	8041
Adoption de la motion	8042
Pétitions	
La pornographie juvénile	
M. Mills (Red Deer)	8042
La liberté de religion	
M. Mills (Red Deer)	8042
La loi concernant la procréation assistée	
M. Mills (Red Deer)	8042
Les travailleurs bénévoles	
M. Saada	8042
Le mariage	
M. Hill (Prince George—Peace River)	8042
L'environnement	
M. Steckle	8042
Postes Canada	
M. Steckle	8042
Les marchés publics	
M. Ritz	8042
La recherche sur les cellules souches	
M. Ritz	8042
La fiscalité	
M. Ritz	8042
La pornographie juvénile	
M. Ritz	8043
Le mariage	
M. Kenney	8043
M. Grewal	8043
Les personnes handicapées	
M. Crête	8043
L'environnement	
Mme Ur	8043
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Cuzner	8043
Motions portant production de documents	
M. Cuzner	8043
INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
La Loi sur le parlement du Canada	
Projet de loi C-34. Troisième lecture	8043
M. Cuzner	8043
Motion	8043
M. Epp	8043
M. Crête	8045
Mme Wayne	8046
Report du vote sur la motion	8047
Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada	
Projet de loi C-36. Étape du rapport	8048

Décision de la présidence			
Le président suppléant (Mme Bakopanos).....	8048		
Motions d'amendement			
M. Strahl	8048		
Motions n ^{os} 12, 17, 20, 21 et 23	8048		
Mme Allard	8050		
Mme Girard-Bujold	8051		
M. Schellenberger	8051		
Mme Lill	8053		
M. Rajotte	8054		
M. Paquette	8055		
Report du vote sur la motion n ^o 12	8056		
Report du vote sur la motion n ^o 17	8057		
Report du vote sur la motion n ^o 20	8057		
Suspension de la séance			
Suspension de la séance à 17 h 14	8057		
Reprise de la séance			
La Chambre reprend ses travaux à 17 h 29.....	8057		
INITIATIVES MINISTÉRIELLES			
La Loi sur le Parlement du Canada			
Projet de loi C-34. Troisième lecture	8057		
Adoption de la motion	8058		
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	8059		
Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada			
Projet de loi C-36. Étape du rapport.....	8059		
		Rejet de la motion n ^o 12	8060
		Rejet de la motion n ^o 20	8061
		Rejet des motion n ^o 17	8062
		Mme Copps	8062
		Motion d'adoption	8062
		Adoption de la motion	8064
INITIATIVES PARLEMENTAIRES			
		Loi sur l'assurance-chômage	
		Projet de loi C-406. Deuxième lecture.....	8064
		Rejet de la motion	8065
		La condition sociale	
		Motion	8065
		Rejet de la motion	8066
		La nomination des juges	
		Motion	8066
		Adoption de la motion	8066
		Le programme canadien de contrôle des armes à feu	
		Motion	8066
		Rejet de l'amendement	8067
		Rejet de la motion	8068
		La santé	
		Motion	8068
		Rejet de la motion	8069

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**